



19 novembre 2015

Courses à obstacles

Avis et communiqués Décisions Résultats (n° 1871 à 1966) :				
22 octobre 2015 AUTEUIL	28 octobre 2015 TOULOUSE			
23 octobre 2015 LES SABLES-D'OLONNE	29 octobre 2015 ENGHIEN-SOISY			
24 octobre 2015 ENGHIEN-SOISY	31 octobre 2015 NANTES			
NANTES	1er novembre 2015 DURTAL			
25 octobre 2015 AGEN-LE PASSAGE 9	LYON PARILLY 23 NIMES 23 PONTCHATEAU 24			
ARGENTAN	2 novembre 2015 DURTAL			
PARAY-LE-MONIAL	3 novembre 2015 BORDEAUX LE BOUSCAT			
27 octobre 2015 AUTEUIL	4 novembre 2015 ENGHIEN-SOISY			

ln	dex (des d	chevaux a	avant	couru	en	2015	29	9
----	-------	-------	-----------	-------	-------	----	------	----	---

FRANCE GALOP

Direction Programme & Technique 46, Place Abel Gance 92655 Boulogne Cedex

ISSN 1241-2678

France Galop - Imprimeur Dépôt légal : novembre Quantité de tirage : 300 ex.



© 2015 - France Galop

Avis et communiqués

RAPPEL

Les modifications apportées aux programmes et aux conditions des courses plates et à obstacles sont publiées chaque jeudi (ou exceptionnellement un autre jour) dans la rubrique intitulée :

Réunions, courses modifiées ou nouvelles

- sur le serveur 3614 HIP de France Galop - dans Paris Turf



LOUEZ UNE LOGE A L'ANNEE

Il reste encore quelques loges à louer pour l'année 2015 sur les hippodromes de Longchamp, Maisons-Laffitte et Saint-Cloud.

LISTE DES OPPOSITIONS

(Mise à jour le 8 octobre 2015)

DEBITEUR DEMANDEUR		CAUSE	RETRAIT/SUSPENSION DES AGREMENTS A COMPTER DU :	
David ELBAZ	Fabrice FOUCHER	Non-paiement factures de frais de pension	Suspension à compter du jeudi 12/11/2015	
Guy ARMENGOL JADOT	Hubert de NICOLAY	Non-paiement factures de frais de pension	Suspension au 30/04/ 2015	
Guy ARMENGOL JADOT	Christophe FERLAND	Non paiement factures de frais de pension	Suspension 13/05/2015	
Virginie GENSOU	Guillaume MACAIRE	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 12/03/2015	
Christian ROULAND	Alain LYON	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 15/01/2015	
Yoni JOURNO	Yann-Marie PORZIER	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 27/11/2014	
Gilbert MOROSINI	Guillaume MACAIRE	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 19/06/2014	
Didier VISSE	Anthony CLEMENT	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 12/12/13	
Bethe KLODAWSKI	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 12/12/13	
ECURIE DES CLOS	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 12/12/13	
Valérie MOTHEU	R. MARTENS	Non paiement factures de frais de pension	Suspension 18/04/2013 + extension Belgique	
Valérie MOTHEU	Eric WIANNY	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 23/05/2013 + extension Belgique	
Valère VAN ELVEN	Jean-Paul GALLORINI	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 14/03/2013 + extension Belgique	
Joël-Guy MONTAUDOIN	Ste Courses de MOULINS	Non paiement location de boxes et utilisation installations	Retrait 07/02/2013	
Claude ROESCH	Jérôme CLAIS	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 07/02/2013	
Timothy CLAYDON	Eric DANEL	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 13/09/2012	
David ATAR	France Galop	Non paiement excédent de réclamation		
Eric DRAI	Centre d'Entr. Du Parc du Cheval	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 02/02/2012	
Fabio BROGI	Centre d'Entr. Du Parc du Cheval	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 30/11/2011	
Reynald ELBAZ	Alexandre FRACAS	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 03/06/2011	
Marion SCHRUFER	Cyril MORINEAU	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 28/09/2010	
Laurent RAULIC	Yannick FERTILLET	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 03/08/2010	
Thierry CHERON	Jean-Luc PELLETAN	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 25/05/2010	
Beryl Violet CHENNELS	Eric LIBAUD	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 06/01/2010	
Elisabeth GANE	Fabrice CHAPPET	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 16/02/2010	
Christian MUNICH	Ste Courses de DAX	Non paiement location de boxes et utilisation installations	Retrait 15/09/2009	
ECURIE FABIEN OUAKI	Arnaud CHAILLE-CHAILLE	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 27/10/2009	
Jaime CARUANA DE LA HERRAN	Luis A. URBANO GRAJALES	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 13/07/2009	
Daniel FOUCAULT	Franck FIQUET	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 28/04/2009	

Decisions

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions des articles 143, 213 et 216 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Robert FOURNIER SARLOVEZE ;

Saisis par la Commission médicale du dossier du jockey Dylan VAN BELLEGHEM dont l'analyse du prélèvement biologique, effectué le 16 août 2015 sur l'hippodrome de REDON, a révélé la présence d'une substance prohibée (classée comme stupéfiant) par les dispositions de l'article 143 du Code des Courses au Galop ;

Rappels des faits :

- <u>Le 6 octobre 2015</u>, la Commission médicale s'est réunie et a constaté l'absence de présentation et d'explications du jockey sur la situation. Elle a ensuite prononcé une contre-indication médicale temporaire du jockey à la monte en course, à compter du 6 octobre 2015, et lui a également demandé :
- de consulter impérativement un médecin spécialiste dans un centre d'addictologie dans sa région qui évaluera sa dépendance et la nécessité ou non d'un suivi thérapeutique ;
- de réaliser une nouvelle visite de non contre-indication à la monte en course assortie d'un prélèvement biologique, à ses frais auprès d'un médecin agréé de France Galop qu'elle a désigné ;

Attendu que la Commission médicale statuera sur la levée de l'inaptitude à la monte en course au vu du compte rendu de cette visite médicale et des résultats d'analyses ;

S'agissant d'une substance prohibée figurant sur la liste publiée au §I de l'article 1^{er} de l'annexe 11 du Code des Courses au Galop, la Commission Médicale transmet le dossier aux Commissaires de France Galop;

Après avoir dûment appelé le jockey Dylan VAN BELLEGHEM à se présenter à la réunion fixée au jeudi 22 octobre 2015 en application des dispositions des articles 43,143, 213, 216 et annexe11 du Code des Courses au Galop pour l'examen contradictoire de ce dossier et constaté la non présentation de l'intéressé et l'absence de toute réponse de sa part ;

Après avoir, lors de cette réunion, examiné les éléments du dossier ;

Attendu qu'il résulte des éléments du dossier que la commission médicale a déclaré le jockey Dylan VAN BELLEGHEM inapte temporairement à la monte en course, à compter du 6 octobre 2015, et a notamment demandé audit jockey de consulter un médecin spécialiste dans un centre d'addictologie, de réaliser une nouvelle visite médicale de non contre-indication à la monte en courses et de réaliser un nouveau prélèvement biologique, étant observé que l'ensemble de ces démarches médicales seront à réaliser selon des conditions détaillés et décrites ci-dessus et dans son rapport ;

Qu'en tout état de cause, la Commission médicale a précisé qu'elle réexaminera le dossier dudit jockey ;

Attendu qu'il résulte des éléments du dossier que la Commission médicale a transmis le dossier aux Commissaires de France Galop en raison de la nature de la substance en cause et en application des dispositions de l'article 143 du Code des Courses au Galop ;

Qu'il y a lieu en l'espèce de sanctionner le jockey Dylan VAN BELLEGHEM pour son infraction aux dispositions susvisées au regard de la présence d'une substance prohibée classée comme stupéfiant dans son prélèvement biologique effectué le 16 août 2015 ;

Attendu qu'il y a lieu, dans ces conditions :

- de prendre acte de l'inaptitude médicale temporaire à la monte en course du jockey Dylan VAN BELLEGHEM à compter du 6 octobre 2015;
- de prendre acte de l'ensemble des démarches médicales que ledit jockey devra effectuer en respectant les demandes de la Commission Médicale ;
- d'interdire, en tout état de cause, au jockey Dylan VAN BELLEGHEM au vu de son infraction au Code des Courses au Galop, de monter dans toutes les courses régies par le Code des Courses au Galop, pour une durée d'1 mois;

PAR CES MOTIFS:

Agissant en application des articles 143, 213 et 216 du Code des Courses au Galop ; Décident :

- de prendre acte de l'inaptitude médicale temporaire à la monte en course du jockey Dylan VAN BELLEGHEM à compter du 6 octobre 2015;
- de prendre acte de l'ensemble des démarches médicales que ledit jockey devra effectuer en respectant les demandes de la Commission Médicale;
- d'interdire, en tout état de cause, et indépendamment de toute mesure médicale, au jockey Dylan VAN

BELLEGHEM au vu de sa grave infraction au Code des Courses au Galop de monter dans toutes les courses régies par le Code des Courses au Galop, pour une durée d'1 mois ;

Boulogne, le 22 octobre 2015 R. FOURNIER SARLOVEZE J-L. VALERIEN PERRIN N. LANDON

DECISION DE LA COMMISSION D'APPEL

La Commission d'Appel prévue par les dispositions de l'article 232 du Code des Courses au Galop et agissant conformément aux dispositions des articles 233 et 234 dudit Code ;

Saisie d'un appel interjeté par l'entraîneur Elie LELLOUCHE, contre la décision prise par les Commissaires de France Galop en date du 3 septembre 2015, décision notifiée audit entraîneur par courrier recommandé avec accusé de réception et par courrier électronique, au terme de laquelle lesdits Commissaires ont :

- distancé le poulain STAR SUN de la 1ère place du Prix BEL AIR ;
- sanctionné l'entraîneur Elie LELLOUCHE, gardien dudit poulain, par une amende de 4500 euros ;

Après avoir pris connaissance du courrier en date du 7 septembre 2015, par lequel l'entraîneur Elie LELLOUCHE a interjeté appel et motivé celui-ci ;

Après avoir dûment appelé MM. Gérard AUGUSTIN NORMAND et Elie LELLOUCHE, respectivement propriétaire et entraîneur du poulain STAR SUN à se présenter à la réunion fixée au mardi 13 octobre 2015 pour l'examen contradictoire de ce dossier, et constaté l'absence du propriétaire susvisé ;

Après avoir, au cours de cette réunion, examiné les éléments du dossier, pris connaissance des explications écrites fournies par le conseil de l'entraîneur Elie LELLOUCHE et par Elie LELLOUCHE, et entendu les intéressés en leurs explications, étant observé qu'il leur a été indiqué qu'ils pouvaient signer les retranscriptions écrites de leurs déclarations orales :

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Jean-Michel DESCAMPS ;

Attendu que l'appel est recevable sur la forme ;

Sur le fond :

Vu les éléments du dossier ;

Vu la décision des Commissaires de France Galop en date du 3 septembre 2015 et l'ensemble des éléments visés dans cette décision :

Vu la déclaration d'appel adressée par l'entraîneur Elie LELLOUCHE en date du 7 septembre 2015 reçue par courrier recommandé daté du 7 septembre 2015 mentionnant notamment qu'il interjette appel en raison :

- de l'absence de motivation régulière de la décision ;
- de l'absence de réponse aux arguments qu'il a développés ;
- du montant excessif de l'amende infligée ;

Vu le courrier adressé par le conseil de l'entraîneur susvisé le 9 octobre 2015, mentionnant qu'il ne sera pas en mesure de respecter les délais mentionnés dans la convocation pour adresser ses écritures et s'en excuse ;

Vu le mémoire transmis le 12 octobre 2015, par le conseil de l'entraîneur Elie LELLOUCHE mentionnant notamment :

- un rappel des faits ;
- le montant particulièrement élevé de l'amende fondée sur la récidive alors que le dossier de 2010 date de 4 années et demie, délai non pris en compte ;
- qu'un entraîneur a été sanctionné de 4 500 euros pour une récidive concernant des prélèvements effectués la même année;
- que la récidive s'apprécie in concreto et doit être appréciée différemment selon les situations ;
- que l'entraîneur Elie LELLOUCHE est sanctionné de 4 500 euros alors que le prélèvement est intervenu en toute fin du délai de récidive ;
- qu'il n'a pas été tenu compte du caractère inexplicable du prélèvement et de la bonne foi de cet entraîneur ;
- des jurisprudences notamment une de 2010 à l'occasion de laquelle un entraîneur a été sanctionné par une amende de 4000 euros ;
- la nécessité de constater la sévérité de la sanction prononcée et réduire le montant de l'amende prononcée ;

Après avoir entendu le conseil de l'entraîneur Elie LELLOUCHE qui a repris les éléments de son mémoire par oral indiquant ne pas revenir sur la présence même si elle est inexpliquée de la substance en cause dans le prélèvement du poulain, mais reprenant des jurisprudences qui selon lui impliquent de diminuer la sanction à l'égard de son client notamment au regard de la nécessité d'avoir une appréciation globale de la notion de récidive :

Attendu que l'entraîneur Elie LELLOUCHE a indiqué au Président de séance qui lui a posé la question, qu'il avait en effet porté plainte pour des actes de malveillance et que la plainte était actuellement restée au même état que la dernière fois ;

Attendu que le conseil de l'entraîneur Elie LELLOUCHE et ledit entraîneur ont déclaré, en réponse à une question posée en séance par le Président de la Commission en ce sens, qu'ils n'avaient rien à ajouter ;

Sur le distancement du poulain STAR SUN :

Attendu que les dispositions des articles 198 et 201 du Code des Courses au Galop mentionnent que tout cheval ayant pris part à une course et dont l'analyse du prélèvement biologique révèle la présence d'une substance prohibée doit être distancé ;

Attendu que les résultats des analyses du prélèvement biologique effectué sur le poulain STAR SUN révèlent la présence d'HYDROCHLOROTHIAZIDE, ce qui n'est pas contesté ;

Attendu que la décision de distancer le poulain STAR SUN doit, en conséquence, et dans le nécessaire respect de l'égalité des chances, être maintenue, étant observé qu'elle ne fait pas l'objet de contestations, ni l'objet de l'appel qui conclut à une simple demande de réduction de l'amende de l'entraîneur Elie LELLOUCHE;

Sur la responsabilité de l'entraîneur Elie LELLOUCHE :

Attendu que les dispositions des articles 198 et 201 du Code des Courses au Galop prévoient qu'en sa qualité de gardien du cheval, l'entraîneur est dans l'obligation de protéger le cheval dont il a la garde et de le garantir comme il convient contre toute présence d'une substance prohibée dans le prélèvement biologique effectué à l'issue d'une course, étant observé que son personnel doit se conformer à cette obligation ;

Qu'il est notamment responsable de la nourriture, des conditions de vie et d'hébergement, de la protection et de la sécurité des chevaux dont il a la garde ; Qu'il est, de ce fait, tenu pour responsable lorsque l'analyse du prélèvement biologique effectué sur l'un de ses chevaux révèle la présence d'une substance prohibée et qu'il peut être sanctionné en cas d'inobservation de ses obligations ;

Qu'il lui appartient, en conséquence, avant d'entraîner ou de faire courir un cheval de son effectif, de s'assurer par tous contrôles et analyses biologiques qu'il juge nécessaires que ce cheval ne recèle pas une substance prohibée dans ses tissus, fluides corporels, excrétions ou tout autre partie de son corps ; qu'il y a lieu de préciser, que ces analyses peuvent être pratiquées sur tout cheval qu'il a déclaré à son effectif d'entraînement ;

Attendu que les dispositions de l'article 201 du Code des Courses au Galop prévoient notamment que si l'analyse du prélèvement biologique effectué sur ce cheval fait apparaître la présence d'une autre substance prohibée, les Commissaires de France Galop, à l'issue de l'enquête, doivent, si le cheval a couru, le distancer de la course à l'occasion de laquelle a été effectué ce prélèvement ;

Que les dispositions du § II de l'article 201 dudit Code prévoient notamment que les Commissaires de France Galop peuvent infliger une amende dont le montant ne peut excéder 15 000 euros à l'entraîneur du cheval déclaré partant dont l'analyse du prélèvement biologique fait apparaître la présence d'une substance prohibée telle que définie aux § I et II de l'article 198 du Code des Courses au Galop;

Attendu qu'il y a lieu de rappeler que les éléments du dossier du poulain STAR SUN ont permis de mettre en évidence que la substance en cause avait été retrouvée dans le box occupé par ledit poulain au sein de l'écurie de l'entraîneur Elie LELLOUCHE ;

Attendu qu'il résulte de ce qui précède, des résultats des prélèvements à l'issue de la course puis dans le cadre de l'enquête de « suivi positif », notamment du prélèvement du box dudit poulain au sein de son établissement d'entraînement, que les Commissaires de France Galop étaient fondés à sanctionner son gardien responsable, à savoir l'entraîneur Elie LELLOUCHE pour l'infraction suffisamment caractérisée au Code des Courses au Galop ;

Que l'entraîneur susvisé n'a effectivement pas été en mesure de démontrer qu'il a bien observé l'obligation qui lui est faite notamment par les dispositions du paragraphe V de l'article 198 du Code des Courses au Galop, étant observé qu'il lui appartient de s'assurer de la protection et de la sécurité des chevaux dont il a la garde et que le prélèvement du box au sein de son écurie laisse apparaître la présence de la substance objet du présent dossier; Attendu que l'entraîneur Elie LELLOUCHE qui évoque des actes de malveillance réalisés à son encontre aurait

Attendu que l'entraîneur Elie LELLOUCHE qui évoque des actes de malveillance réalisés à son encontre aurait d'ailleurs dû être particulièrement vigilant concernant la sécurité et la protection dudit poulain et qu'il ne démontre pas, en tout état de cause, un cas d'exonération de son obligation prévue à l'article 198 du Code des Courses au Galop :

Attendu qu'il y a lieu, compte tenu de ce qui précède et de l'absence d'éléments nouveaux en appel pour expliquer la situation, ce recours ne concluant qu'en une demande de diminution du quantum de l'amende, de confirmer la sanction dudit entraîneur en application des articles 198, 201 et 216 du Code des Courses au Galop, pour l'infraction constituée par la présence d'une substance prohibée dans le prélèvement biologique effectué sur le poulain STAR SUN dont il est le gardien responsable à l'issue du Prix du BEL AIR;

Attendu que les Commissaires de France Galop ont, en outre, à juste titre, rappelé que cet entraîneur avait déjà été

sanctionné, par une décision de 2011, à la suite de la présence d'une substance prohibée dans le prélèvement biologique d'un de ses chevaux contrôlé à l'issue d'une course ;

Que lesdits Commissaires étaient donc fondés en présence d'une récidive au cours des 5 dernières années, récidive reconnue par l'entraîneur Elie LELLOUCHE lui-même, à le sanctionner notamment en application des dispositions du § VI de l'article 216 du Code susvisé, le délai de récidive pris en compte étant conforme au Code des Courses au Galop et les jurisprudences mentionnées étant partielles, ne concernant pas des cas similaires notamment pour celle de 2010, et ne permettant pas de mettre en évidence une quelconque violation desdites dispositions par les Commissaires de France Galop ;

PAR CES MOTIFS:

Décide :

- de déclarer recevable l'appel interjeté par l'entraîneur Elie LELLOUCHE ;
- de maintenir la décision des Commissaires de France Galop;

Boulogne, le 23 octobre 2015 J-M. DESCAMPS - A. DESGRANGE - F. FORTIOLI CONTI

"Décision susceptible de recours"

DECISION DE LA COMMISSION D'APPEL

La Commission d'Appel prévue par les dispositions de l'article 232 du Code des Courses au Galop et agissant conformément aux dispositions des articles 233 et 234 dudit Code ;

Saisie d'un appel interjeté par l'entraîneur Elie LELLOUCHE, contre la décision prise par les Commissaires de France Galop en date du 3 septembre 2015, au terme de laquelle lesdits Commissaires ont sanctionné ledit entraîneur, gardien de la pouliche BRING IT ON, par une amende de 450 euros ;

Après avoir pris connaissance du courrier en date du 7 septembre 2015, par lequel l'entraîneur Elie LELLOUCHE a interjeté appel et motivé celui-ci ;

Après avoir dûment appelé MM. Alain DECRION et Elie LELLOUCHE, respectivement propriétaire et entraîneur de la pouliche BRING IT ON à se présenter à la réunion fixée au mardi 13 octobre 2015 pour l'examen contradictoire de ce dossier, et constaté l'absence du propriétaire susvisé ;

Après avoir, au cours de cette réunion, examiné les éléments du dossier, pris connaissance des explications écrites fournies par le conseil de l'entraîneur Elie LELLOUCHE et par Elie LELLOUCHE, et entendu les intéressés en leurs explications, étant observé qu'il leur a été indiqué qu'ils pouvaient signer les retranscriptions écrites de leurs déclarations orales ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Jean-Michel DESCAMPS ;

Attendu que l'appel est recevable sur la forme ;

Sur le fond;

Vu les éléments du dossier ;

Vu la décision des Commissaires de France Galop en date du 3 septembre 2015 et l'ensemble des éléments visés dans cette décision ;

Vu la déclaration d'appel adressée par l'entraîneur Elie LELLOUCHE en date du 7 septembre 2015 reçue par courrier recommandé daté du 7 septembre 2015 mentionnant notamment qu'il interjette appel en raison de l'absence de motivation régulière de la décision ; de l'absence de réponse aux arguments qu'il a développé ; du montant excessif de l'amende infligée ;

Vu le courrier adressé par le conseil de l'entraîneur susvisé le 9 octobre 2015, mentionnant qu'il ne sera pas en mesure de respecter les délais mentionnés dans la convocation pour adresser ses écritures et s'en excuse ;

Vu le mémoire transmis le 12 octobre 2015, par le conseil de l'entraîneur Elie LELLOUCHE mentionnant notamment :

- un rappel des faits et de la procédure ;
- le caractère injustifié et non conforme de l'amende de 450 euros infligée en 1 instance par rapport à la jurisprudence habituelle ;
- des cas de jurisprudences de 2009, 2010, 2011, 2012, 2015 en matière de contrôle des chevaux à l'entraînement :
- la nécessité de classer le dossier sans suite ;
- subsidiairement, le prononcé d'une amende minorée ;

Après avoir entendu le conseil de l'entraîneur Elie LELLOUCHE qui a repris son mémoire en séance mentionnant notamment que le traitement vétérinaire a été parfaitement justifié par l'entraîneur Elie LELLOUCHE au moyen

d'une ordonnance remise immédiatement au vétérinaire en charge de l'enquête en collaboration avec son vétérinaire traitant, et mentionnant des jurisprudences lui laissant penser que la sanction prononcée à l'encontre de son client n'a pas été minorée notamment au regard d'une décision de 2009 semblable, selon lui, au présent dossier :

Attendu que l'entraîneur Elie LELLOUCHE a indiqué qu'il n'avait pas d'éléments à ajouter suite au développement de son mémoire par son conseil ;

Attendu que le conseil de l'entraîneur Elie LELLOUCHE et ledit entraîneur ont déclaré, en réponse à une question posée en séance par le Président de la Commission d'Appel en ce sens, qu'ils n'avaient rien à ajouter ;

Attendu que les dispositions du § I de l'article 198 du Code des Courses au Galop prévoient notamment qu'aucun cheval déclaré à l'entraînement en France, même s'il en est sorti provisoirement, ne doit receler dans ses tissus, fluides corporels ou excrétions, une substance prohibée dont la présence ne peut être justifiée par l'administration de soins prescrits par une ordonnance ;

Attendu que les dispositions du § VI de l'article 198 prévoient notamment que l'entraîneur doit aussi se tenir informé de tout traitement ou produit administré à ses chevaux et des conséquences des thérapeutiques qui leurs sont appliquées ;Que pour chaque traitement nécessitant l'utilisation d'un ou plusieurs produits entrant dans l'une des catégories de substances prohibées, l'entraîneur doit être en possession d'une ordonnance qu'il est dans l'obligation de pouvoir présenter au moment du contrôle effectué à la demande des Commissaires de France Galop ;

Que l'ordonnance doit préciser le nom du cheval ou le numéro "Sire" si celui-ci n'est pas encore nommé, le nom (ou la dénomination) du médicament, la posologie et la durée du traitement ainsi que les précautions à prendre avant de faire recourir le cheval ;

Qu'il est tenu de numéroter chronologiquement chaque ordonnance au fur et à mesure des traitements prescrits aux chevaux dont il a la garde et de conserver toutes les ordonnances dans un classeur pendant au moins douze mois ; Que l'entraîneur doit tenir ce classeur à la disposition des Commissaires de France Galop ou de toute personne mandatée par ces derniers ; et que lorsqu'une enquête est ouverte sur la présence d'une substance prohibée dans le prélèvement effectué sur un cheval ayant été déclaré à l'entraînement en France, même s'il est sorti provisoirement de l'entraînement, l'entraîneur doit fournir ce classeur aux Commissaires de France Galop et à toute personne mandatée par ces derniers ;

Attendu que les dispositions du § Il de l'article 201 du Code des Courses au Galop prévoient que si l'analyse du prélèvement biologique d'un cheval contrôlé à l'entraînement révèle la présence d'une substance prohibée sans que l'entraîneur puisse justifier cette présence par l'administration de soins prescrits par une ordonnance, les Commissaires de France Galop peuvent lui infliger une amende de 150 à 1500 Euros ;

Que l'ordonnance doit être répertoriée dans un classeur qui doit être tenu à jour et être obligatoirement présenté lors du contrôle du vétérinaire mandaté pour effectuer le contrôle ;

Que les Commissaires de France Galop peuvent aussi prononcer la même sanction à l'encontre de l'entraîneur qui ne tient pas à jour un classeur des ordonnances ou qui n'est pas en mesure de le présenter à la personne mandatée pour effectuer le contrôle ;

Attendu qu'il résulte des éléments du dossier que la pouliche BRING IT ON a reçu une administration de SEDIVET ND, sur prescription vétérinaire suite à des problèmes ovariens à traiter ce qui est reconnu et caractérisé ;

Que l'ordonnance justifiant ce traitement au moment du contrôle effectué par le vétérinaire en charge dudit contrôle le 15 mai 2015 n'a pas été présentée, et qu'elle n'a été présentée que le 23 juin 2015 au sein de l'établissement du vétérinaire traitant de ladite pouliche, n'étant toujours pas présente dans le registre d'ordonnances de son entraîneur;

Attendu que les Commissaires de France Galop ont décidé, en raison de la non-conformité au Code des Courses au Galop caractérisée par une présentation tardive d'une d'ordonnance permettant de justifier la présence de la substance décelée, de prononcer une sanction à l'égard de l'entraîneur Elie LELLOUCHE responsable de son établissement et responsable de la bonne tenue de son ordonnancier et de la présence de l'ensemble des ordonnances de ses chevaux lors des contrôles ;

Attendu qu'aucun élément nouveau permettant de justifier cette situation n'est apporté en appel et qu'il y a donc lieu de maintenir la décision des Commissaires de France Galop qui ont suffisamment caractérisé la non-conformité de la situation au regard du Code des Courses au Galop motivant leur décision de manière satisfaisante et appliquant une sanction proportionnée et conforme audit Code étant observé que ladite ordonnance n'était ni mentionnée, ni présente dans le registre d'ordonnance de cet entraîneur à la fois lors du contrôle à l'entraînement mais aussi lors de la notification du résultat du prélèvement plus de 4 semaines plus tard ;

Attendu qu'il y a lieu de constater en outre que les jurisprudences partielles choisies par l'entraîneur Elie LELLOUCHE ne concernent, pour aucune d'entre elles, des infractions exactement similaires au présent dossier et que si le prélèvement positif à l'issue de ce contrôle à l'entraînement n'avait pas été justifié du tout au moyen d'une ordonnance, une amende spécifique différente de la présente aurait été prononcée en 1 êre instance ;

Attendu qu'il y a donc lieu de prendre acte de la conformité de la décision des Commissaires de France Galop au Code des Courses au Galop au vu de l'absence de respect suffisant de ses obligations par l'entraîneur Elie LELLOUCHE;

PAR CES MOTIFS:

Décide :

-de déclarer recevable l'appel interjeté par l'entraîneur Elie LELLOUCHE ;

-de maintenir la décision des Commissaires de France Galop en ce qu'elle a sanctionné l'entraîneur Elie LELLOUCHE, gardien de la pouliche BRING IT ON, par une amende de 450 euros ;

Boulogne, le 23 octobre 2015 J-M. DESCAMPS - F. FORCIOLI CONTI - A. DESG J-M. DESCAMPS A. DESGRANGE - F. FORTIOLI CONTI

"Décision susceptible de recours"

DECISION DE LA COMMISSION D'APPEL

La Commission d'Appel prévue par les dispositions de l'article 232 du Code des Courses au Galop et agissant conformément aux dispositions des articles 233 et 234 dudit Code ;

Saisie d'un appel interjeté par l'entraîneur Luis-Alberto URBANO GRAJALES, contre la décision prise par les Commissaires de France Galop en date du 12 octobre 2015, au terme de laquelle lesdits Commissaires ont :

- -distancé la pouliche SAKHIZA de la 1 ème place du Prix DES GRANDS CRUS ;
- sanctionné l'entraîneur M. Luis-Alberto URBANO GRAJALES par une amende de 4 500 euros.

Après avoir pris connaissance du courrier en date du 13 octobre 2015, par lequel l'entraîneur Luis-Alberto URBANO GRAJALES a interjeté appel et motivé celui-ci ;

Après avoir dûment appelé Mme Africa CUADRA-LORES et M. Luis-Alberto URBANO GRAJALES, respectivement propriétaire et entraîneur de la pouliche SAKIZHA à se présenter à la réunion fixée au mercredi 28 octobre 2015 pour l'examen contradictoire de ce dossier, et constaté l'absence des intéressés ;

Après avoir, au cours de cette réunion, examiné les éléments du dossier, pris connaissance des explications écrites fournies par le conseil de l'entraîneur Luis-Alberto URBANO GRAJALES et entendu ledit conseil en ses explications ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Frédéric MUNET;

Attendu que l'appel est recevable sur la forme ;

Sur le fond :

Vu les éléments du dossier ;

Vu la décision des Commissaires de France Galop en date du 12 octobre 2015 et l'ensemble des éléments visés dans cette décision :

Vu la déclaration d'appel adressée par l'entraîneur Luis-Alberto URBANO GRAJALES en date du 13 octobre 2015 reçue par courrier recommandé daté du 13 octobre 2015 mentionnant notamment qu'il interjette appel en raison :

- d'une application erronée du Code des Courses au Galop;
- de l'absence de réponse à l'ensemble des arguments avancés par la défense ;

Vu le mémoire transmis le 26 octobre 2015, soit après les délais mentionnés dans les convocations par le conseil de l'entraîneur Luis URBANO GRAJALES mentionnant notamment :

- un rappel des faits et de la procédure ;
- la nullité de la procédure de contrôle des prélèvements biologiques au vu de la rédaction de l'annexe 5 applicable à ce dossier ;
- l'atteinte aux principes directeurs du procès équitable et l'application desdits principes aux instances de France Galop ;
- l'application à géométrie variable de certains principes directeurs par les instances de France Galop;
- l'absence de réponse du conseil juridictionnel aux arguments de l'entraîneur Luis URBANO GRAJALES ;
- le nécessaire respect du contradictoire ;
- le respect du double degré de juridiction et la violation de ce principe par les instances de France Galop qui aurait publié la sanction causant un préjudice ;
- que la Commission d'Appel doit constater que le Conseil Juridictionnel de France Galop ne répond à aucun argument avancé par la défense et que la décision rendue par le Conseil Juridictionnel de France Galop n'est

pas motivée;

- que la Commission d'Appel doit renvoyer l'affaire devant le Conseil Juridictionnel, celui-ci n'ayant pas vidé sa saisine :
- que si la Commission d'Appel ne renvoie pas l'affaire, elle ne pourra qu'infirmer la décision du Conseil Juridictionnel et statuera sur l'application des Principes Directeurs du Procès équitable ;
- la désignation du rapporteur et l'atteinte aux droits de la défense ;
- l'absence de communication de la délégation de pouvoirs ;
- que l'argument selon lequel le terme « Commissaire instructeur » vise l'organe des « Commissaire de France Galop » qui assure notamment l'instruction des dossiers ne saurait être retenu ;
- l'atteinte au principe d'impartialité et de double degré de juridiction notamment au vu de la communication de la décision de 1^{ère} instance aux participants de la course;
- que le fait de publier la décision de distancement semble indiquer que les Commissaires de France Galop n'entendent pas modifier cette sanction ;
- qu'en cas de modification de la décision en appel, il se demande si le nouveau classement de la course impliquerait de réclamer aux autres participants les gains qu'ils ont touché à la suite du distancement ;
- que cela n'a aucun sens et démontre que la décision est déjà arrêtée ;
- que la publication de la décision sur le site de France Galop et la notification aux autres participants avant même que la Commission d'Appel se soit prononcée sur un éventuel manquement disciplinaire de l'entraîneur Luis URBANO GRAJALES cause à ce dernier un préjudice moral certain qui devra être indemnisé à hauteur de 3 000 euros;
- à titre subsidiaire la bonne foi de l'entraîneur Luis URBANO GRAJALES ;
- l'absence de contestation par cet entraîneur de la présence de la substance en cause dans le prélèvement de la pouliche ;
- l'utilisation de cette substance pour traiter le phénomène de « headshaking »;
- la grande diligence de cet entraîneur puisqu'il a administré une substance qui n'améliore pas les performances, et que par acquis de conscience, il a quand même appelé la FNCF pour connaître les délais d'élimination et que cette dernière ne lui a fourni aucune information précise sur la question se basant sur des approximations d'un test antérieur;
- que ce traitement a également une vocation équine comme cela est expliqué plus haut ;
- la nécessaire infirmation de la première décision ;
- la nullité du second contrôle effectué ;
- la nullité de l'ensemble de la procédure ;

Vu le courrier adressé par télécopie et courrier électronique par la Commission d'Appel le mercredi 28 octobre 2015 au conseil de l'entraîneur Luis URBANO GRAJALES et à ce dernier comprenant deux délégations ;

Après avoir entendu le conseil de l'entraîneur Luis URBANO GRAJALES qui a indiqué en séance qu'il sollicitait une demande de renvoi en raison de l'envoi des délégations une heure avant l'audience ;

Attendu que le Président de séance a indiqué que le mémoire avait lui-même été adressé tardivement ;

Attendu que le conseil de l'entraîneur Luis URBANO GRAJALES a indiqué que les pièces avaient été adressées en tout état de cause trop tardivement et qu'il ne voyait pas comment se défendre sans renvoi ;

Attendu que le conseil de l'entraîneur Luis URBANO GRAJALES a déclaré qu'il n'avait rien à ajouter ;

Attendu que la Commission d'Appel a décidé, après en avoir délibéré pendant la séance, d'accepter la demande de renvoi motivée du conseil de l'entraîneur Luis URBANO GRAJALES et d'y faire droit ;

Qu'elle a ainsi décidé de surseoir à statuer sur le fond et de dire que les parties seront à nouveau convoquées à une date ultérieure ;

PAR CES MOTIFS:

Décide :

- de déclarer recevable l'appel interjeté par l'entraîneur Luis URBANO GRAJALES ;
- de surseoir à statuer sur le fond et de dire que les parties seront à nouveau convoquées à une date ultérieure ;

Boulogne, le 28 octobre 2015 F. MUNET - E. PALLUAT DE BESSET - M. DE GIGOU

DECISION DE LA COMMISSION D'APPEL

La Commission d'Appel prévue par les dispositions de l'article 232 du Code des Courses au Galop et agissant conformément aux dispositions des articles 233 et 234 dudit Code ;

Saisie d'un appel interjeté par l'entraîneur Franck FORESI, contre la décision prise par les Commissaires de France Galop en date du 12 octobre 2015, au terme de laquelle lesdits Commissaires ont :

- distancé le hongre DORLION de la 1 ère place du Prix PLACE STANISLAS ;
- sanctionné l'entraîneur Franck FORESI, gardien du hongre DORLION par une amende 3000 euros ;

Après avoir pris connaissance du courrier en date du 13 octobre 2015, par lequel l'entraîneur Franck FORESI a interjeté appel et motivé celui-ci ;

Après avoir dûment appelé Mme Nadine CARRIE EYCHENNE et M. Franck FORESI, respectivement propriétaire et entraîneur du hongre DORLION à se présenter à la réunion fixée au mercredi 28 octobre 2015 pour l'examen contradictoire de ce dossier, et constaté l'absence des intéressés ;

Après avoir, au cours de cette réunion, examiné les éléments du dossier, pris connaissance des explications écrites fournies par le conseil de l'entraîneur Franck FORESI et entendu ledit conseil en ses explications ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Frédéric MUNET;

Attendu que l'appel est recevable sur la forme ;

Sur le fond;

Vu les éléments du dossier ;

Vu la décision des Commissaires de France Galop en date du 12 octobre 2015 et l'ensemble des éléments visés dans cette décision ;

Vu la déclaration d'appel adressée par l'entraîneur Franck FORESI en date du 13 octobre 2015 reçue par courrier recommandé daté du 13 octobre 2015 mentionnant notamment qu'il interjette appel en raison :

- d'une application erronée du Code des Courses au Galop ;
- de l'absence de réponse à l'ensemble des arguments avancés par la défense ;

Vu le mémoire transmis le 26 octobre 2015, après les délais mentionnés dans les convocations par le conseil de l'entraîneur Franck FORESI mentionnant notamment :

- un rappel des faits et de la procédure ;
- la nullité de la procédure de contrôle des prélèvements biologiques au vu de la rédaction de l'annexe 5 applicable à ce dossier ;
- l'atteinte aux principes directeurs du procès équitable et l'application desdits principes aux instances de France Galop ;
- l'absence de réponse du conseil juridictionnel aux arguments de l'entraîneur Luis URBANO GRAJALES ;
- le nécessaire respect du contradictoire ;
- le respect du double degré de juridiction et la violation de ce principe par les instances de France Galop qui aurait publié la sanction causant un préjudice ;
- que la Commission d'Appel doit constater que le Conseil Juridictionnel de France Galop ne répond à aucun argument avancé par la défense et que la décision rendue par le Conseil Juridictionnel de France Galop n'est pas motivée ;
- que la Commission d'Appel doit renvoyer l'affaire devant le Conseil Juridictionnel, celui-ci n'ayant pas vidé sa saisine ;
- que si la Commission d'Appel ne renvoie pas l'affaire, elle ne pourra qu'infirmer la décision du Conseil Juridictionnel et statuera sur l'application des Principes Directeurs du Procès équitable ;
- la désignation du rapporteur et l'atteinte aux droits de la défense ;
- l'absence de communication de la délégation de pouvoirs ;
- que l'argument selon lequel le terme « Commissaire instructeur » vise l'organe des « Commissaire de France Galop » qui assure notamment l'instruction des dossiers ne saurait être retenu ;
- l'atteinte au principe d'impartialité et de double degré de juridiction notamment au vu de la communication de la décision de 1^{ère} instance aux participants de la course ;
- que le fait de publier la décision de distancement semble indiquer que les Commissaires de France Galop n'entendent pas modifier cette sanction ;
- qu'en cas de modification de la décision en appel, il se demande si le nouveau classement de la course impliquerait de réclamer aux autres participants les gains qu'ils ont touché à la suite du distancement ;
- que cela n'a aucun sens et démontre que la décision est déjà arrêtée ;

- que la publication de la décision sur le site de France Galop et la notification aux autres participants avant même que la Commission d'Appel se soit prononcée sur un éventuel manquement disciplinaire de l'entraîneur Franck FORESI cause à ce dernier un préjudice moral certain qui devra être indemnisé à hauteur de 3 000 euros;
- qu'à titre subsidiaire, l'entraîneur Franck FORESI est de bonne foi et qu'il existe une forte probabilité de contamination accidentelle;
- que le conseil juridictionnel de France Galop a déjà eu à juger à plusieurs reprises que l'ATENOLOL est une substance susceptible de donner lieu à une contamination accidentelle ;
- un faisceau d'indices démontrant la forte probabilité de la contamination ;
- la nécessaire infirmation de la première décision ;
- la nullité du second contrôle effectué;
- la nullité de l'ensemble de la procédure ;

Vu le courrier de Mme Nadine CARRIE EYCHENNE, en date du 19 octobre 2015, reçu le 23 octobre 2015, mentionnant que les termes de son courrier du 1^{er} septembre 2015 ne préjugent en aucun cas de la validité de la procédure de contrôle des prélèvements biologiques effectués ;

Vu le courrier adressé par télécopie et courrier électronique par la Commission d'Appel le mercredi 28 octobre 2015 au conseil de l'entraîneur Franck FORESI et à ce dernier comprenant deux délégations ;

Après avoir entendu le conseil de l'entraîneur Franck FORESI qui a indiqué en séance qu'il sollicitait une demande de renvoi en raison de l'envoi des délégations une heure avant l'audience ;

Attendu que le Président de séance a indiqué que le mémoire avait lui-même été adressé tardivement ;

Attendu que le conseil de l'entraîneur Franck FORESI a indiqué que les pièces avaient été adressées en tout état de cause trop tardivement et qu'il ne voyait pas comment se défendre sans renvoi ;

Attendu que le conseil de l'entraîneur Franck FORESI a déclaré qu'il n'avait rien à ajouter ;

Attendu que la Commission d'Appel a décidé, après en avoir délibéré pendant la séance, d'accepter la demande de renvoi motivée du conseil de l'entraîneur Franck FORESI et d'y faire droit ;

Qu'elle a ainsi décidé de surseoir à statuer sur le fond et de dire que les parties seront à nouveau convoquées à une date ultérieure ;

PAR CES MOTIFS:

Décide :

- de déclarer recevable l'appel interjeté par l'entraîneur Franck FORESI;
- de surseoir à statuer sur le fond et de dire que les parties seront à nouveau convoquées à une date ultérieure ;

Boulogne, le 28 octobre 2015 F. MUNET - E. PALLUAT DE BESSET - M. DE GIGOU

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application de l'article 82 du Code des Courses au Galop sous la Présidence de M. Robert FOURNIER SARLOVEZE ;

Saisis par l'entraîneur Fabrice FOUCHER d'une demande d'inscription sur la liste des oppositions prévue par l'article 82 dudit Code, en raison du non paiement par M. David ELBAZ de factures de frais de pension ;

Après avoir dûment appelé M. David ELBAZ se présenter à la réunion fixée au jeudi 1^{er} octobre 2015 pour l'examen contradictoire de cette demande et pris acte des explications de celui-ci mentionnant notamment qu'il aurait effectué le paiement de certaines des factures en cause au moyen d'espèces et mentionnant qu'il apporterait d'ici le mardi 6 octobre 2015 les justificatifs au soutien de ses observations aux Commissaires de France Galop;

Vu l'absence du moindre justificatif reçu malgré l'information en ce sens de M. David ELBAZ, et le courrier des Commissaires de France Galop en date du 15 octobre 2015 lui demandant donc de bien vouloir leur adresser, dans ces conditions, le paiement de la somme en cause avant le jeudi 29 octobre 2015 ;

Vu le courrier électronique de M. David ELBAZ en date du 15 octobre 2015 mentionnant qu'il ne paiera pas deux fois les factures et adressera par courrier recommandé les justificatifs de ses paiements en espèce ;

Vu l'absence de réception du moindre courrier le jeudi 29 octobre 2015 et l'absence du moindre justificatif de paiement 28 jours après la séance du 1^{er} octobre 2015 ;

Après avoir examiné les éléments du dossier et constaté l'insuffisance des informations dont les Commissaires de France Galop disposent pour justifier du paiement des sommes, objet de la demande de l'entraîneur Fabrice FOUCHER;

Attendu qu'il résulte des éléments du dossier en possession des Commissaires de France Galop que M. David ELBAZ n'a pas régularisé la situation, ni justifié de la situation malgré les demandes et les engagements de celui-ci

dans le cadre de la procédure de son inscription sur la liste des oppositions ;

Attendu qu'il y a lieu, dans ces conditions, de suspendre les agréments ayant été délivrés à M. David ELBAZ conformément aux dispositions de l'article 82 du Code des Courses au Galop, à compter du jeudi 12 novembre 2015 ;

PAR CES MOTIFS:

Décident :

- de suspendre les agréments ayant été délivrés à M. David ELBAZ à compter du jeudi 12 novembre 2015.

Boulogne, le 29 octobre 2015 R. FOURNIER SARLOVEZE - J-L. VALERIEN PERRIN - E. TASSIN

Résultats des courses à obstacles

(Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées à la suite de réclamation, d'appel ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.)

Article 205 III (extrait) Les Commissaires des courses ou les personnes auxquelles ils délèguent des fonctions techniques ne peuvent les exercer dans une course dans laquelle ils seraient directement intéressés.

AUTEUIL

0006 295

Jeudi 22 octobre 2015

Terrain très souple

Commissaires de courses : Hervé d' ARMAILLE -Bernard GOURDAIN - Emmanuel CHEVALIER du FAU -Roger WINKEL

1871 348 PRIX MID DANCER

(Haies)

3.500 m

2

4

5

8

48 000 € (23 040, 11 520, 6 720, 4 560, 2 160)

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas reçu, en courses de haies (à réclamer excepté), 18.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 5.000

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k

- **Sable Gris**, h, gr, 3 ans, par Gris De Gris (IRE) et Gaza Des Sables [Marchand De Sable (USA)], 67 k, Mme Magalen Bryant (M Regairaz), D Bressou
- **821** ¹ **Carriacou**, h, bf, 3 ans, par Califet et Medanik (Medaaly GB), 69 k, Ecurie Mirande (*T Beaurain*), Mme I Pacault
- 1766 Le Curieux, h, bf, 3 ans, par Lauro GER et La Curieuse (Robin Des Champs), 68 k, Mme Pierre-Charles Le Metayer (R Schmidlin), F Nicolle
- 1669 ³ Calett Mad, h, bb, 3 ans, (AQ), par Axxos GER et Omelia (April Night), 68 k, Mme Patrick Papot (Mlle N Desoutter), F Nicolle
- 1716 Mister Bali, h, b, 3 ans, par Califet et Royale Surabaya (Turgeon USA), 67 k, M.I. Bloodstock Ltd (D Cottin), G Cherel
- 1586 ³ Saint Xavier, h, 3 ans, 68 k, Mme P Papot (F de Giles), E Clayeux (s)
- **925 Kauto Sirtaki**, h, 3 ans, 69 k, D Sourdeau de Beauregard (s) (O Jouin), D Sourdeau de Beauregard (s)
- 1766 4 Rappeur Des Mottes, h, 3 ans, 67 k, E Lellouche (E Chazelle), E Lellouche
- 1587 ³ Quart De Roi, h, 3 ans, 68 k, CH de Chaudenay (K Nabet), Y Fouin (s)
- 1591 Singh Sea (IRE), h, 3 ans, 69 k, C Chenu (s) (V Chenet), 10 C Chenu (s)
- 1591 President Du Pin, h, 3 ans, 67 k, E Lecoiffier (D Mescam), E Lecoiffier

11 partants ; 46 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 1 219 €

encolure, 2 long, 3 long, 1 long, 2,5 long, encolure, 12 long, 1 long 1/4, 8 long.

23 040 € - 11 520 € - 6 720 € - 4 560 € - 2 160 €

Primes aux éleveurs :

3 456 € Sylvain Wuillaume.

1 728 € Scea Haras de Mirande.

1 008 € Neustrian Associates.

684 € Michel Le Meur.

324 € Lucas Gombeau

Temps total: 04'28"90

A l'issue de la course, après examen du film de contrôle et audition d es jockeys Vincent CHENET (SINGH SEA), arrivé 10ème, Ervan CHAZELLE (RAPPEUR DES MOTTES), arrivé 8ème, et Thomas BEAURAIN (CARRIACOU), arrivé 2ème, les Commissaires ont sanctionné les jockeys Ervan CHAZELLE et Thomas BEAURAIN par une amende de 150 euros pour avoir respectivement, par leurs mouvements successifs, avant l'entrée du dernier tournant, mis en grande difficulté le hongre SINGH SEA, puis le hongre CARRIACOU, les mouvements constatés n'ayant toutefois aucune incidence sur le résultat de la course.

1872 349 PRIX FALZAREGO

3.600 m

1

(Haies. - A réclamer. - Femelles)

23 000 € (11 040 5 520 3 220 2 185 1 035)

Pour pouliches de **4 ans**, mises à réclamer au minimum pour 9.000 avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, toute pouliche ayant reçu en courses de haies, cette année, une allocation de 10.000 portera 2 k.; plusieurs allocations de 10.000, 4 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses receyront 4 k

- 1789 ⁵ Light Riques, f, b, 4 ans, par Enrique (GB) et Gooby Light (Go Between), 71 k (67 k), (17.000), Marc-Elie Uzan (N Gauffenic), P Lenoque
- 1767 All For Life GER, f, b, 4 ans, par Martillo GER et All An Star GB (Galileo IRE), 68 k (64 k), (11.000), ⊗, Christian Trecco (*T Cousseau*), D Windrif
 - Cardline, f, gr, 4 ans, par Martaline GB et Powder Card (Ultimately Lucky IRE), 73 k (69 k), (21.000), Jacques Bisson (L Conan), G Macaire (s)
- 1656 Belle Et Riche, f, b, 4 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Beautiful Delight GER (Tiger Hill IRE), 67 k (63 k), (9.000), Robert Matossian (JB Breton), JR Breton
- 1644 La Foret, f, bb, 4 ans, par Forestier et Rosy Junior (Labus), 71 k (67 k), (17.000), Francois-Marie Cottin (*D Brassil*), FM Cottin (s)
- 1735 ⁵ Rockozal, f, 4 ans, 69 k (65 k), (9.000), P Chevillard (*T Chevillard*), P Chevillard

 Golden Surprise, f, 4 ans, 73 k (69 k), (21.000), F Murphy
- (R Morgan Murphy), F Murphy

 1644 4 Hurricane Rina, f, 4 ans, 72 k (68 k), (15.000), Sarl Ecurie Azur thé
 Riviera (E Labaisse), P Chevillard

8 partants ; 22 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 299 €

Certf. vétérinaire : Anoushka Swan.

4 long, 1 long, 5 long, 7 long, 2,5 long, 30 long.

11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €

Primes aux éleveurs :

- 1 656 € Marc-Elie Uzan, Frederic Lavoinne.
- 828 € Gestut Hony-Hof, prime non attribuée.
- 483 € Gilbert Nihotte.
- 327 € Robert Matossian, Gerard Bernheim.
- 155 € Francois-Marie Cottin.

Temps total: 04'37"50

La pouliche ANOUSHKA SWAN a été déclarée non partante pour raisons vétérinaires.

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Jean-Baptiste BRETON, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 4 jours pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (9 coups, 1ère infraction).

1873 352 PRIX ROBERT BATES

4.300 m

(Steeple-Chase. - Handicap) 95 000 € (42 750, 20 900, 12 350, 8 550, 4 750, 3 325, 2 375)

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, ayant couru depuis le 1er Janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère catégorie.

La référence applicable dans ce handicap se situera entre +7 et +9.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 70 k.

Référence: + 7.

Diamant Catalan, h, al, 4 ans, par Balko et Catalane (Alleged USA), 66 k, Mme Patrick Papot (A de Chitray), PH Peltier 1 1720 5 La Sulfureuse, f, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Parimans 2 (Mansonnien), 68 k, Xavier Kepa (R Schmidlin), FM Cottin (s) Bandit D'Ainay, h, b, 4 ans, (AQ), par Crossharbour GB et Ne M'Oubliez Pas (Cyborg), 66 k, Ecurie Centrale (A Acker), 1670 ¹ 3 T Civel (s) 1635 Al Roc, h, bf, 4 ans, par Great Pretender IRE et Al Cov (Sassanian USA), 64 k, Passion Racing Club (JC Gagnon), 4 1589 4 Korsar, h, b, 4 ans, par Antarctique IRE et Rhapsodie (Saint 5 Cyrien), 67 k, Ecurie des Dunes (T Beaurain), P Quinton (s) **Brise D'Estruval**, f, al, 4 ans, par Nickname et Avoine De Beaufai (Lyphard's Wish), 69 k, Mme Bernard Le Gentil (K Nabet), G Macaire (s) Wiccalina, f, gr, 4 ans, par Martaline GB et Wicca Eria (Turgeon 1708 USA), 65 k, Douglas Mcmillan (W Denuault), E&G Leenders (s) 1696 3 Square Viviani, h, 4 ans, 68 k, J Beres (D Mescam), FM Cottin (s) 1734 1 Little Stream, h, 4 ans, 62 k (621/2 k), Ecurie Victoria Dreams 9 (A Gasnier), G Cherel 1635 2 Petillo, m, 4 ans, 67 k, G Blain (J Reveley), G Macaire (s) 10 1070 4 Pinson Du Rheu, h, 4 ans, 72 k, Mme M Bryant (D Cottin), G arr 1786 5 Achour, h, 4 ans, 67 k, G Augustin-Normand (M Carroux), arr FM Cottin (s) 1476 5 Athenamix Coco, f, 4 ans, 62 k, Mme M Bryant (M Regairaz), arı D Bressou 1635 ⁴ Cup Of Win, h, 4 ans, 65 k, Ballantines Racing Stud Ltd (*L Philipperon*), ROB Collet (s) tbé Kimlady, f, 4 ans, 65 k, Mme A Michel (D Ubeda), M Seror thé 1708 5 Celtic Saint, h, 4 ans, 63 k, Mme M Bryant (A Lecordier), tbé **784** 5 **Hartalin (FR)**, h, 4 ans, 63 k (631/2 k), \otimes , A Potts (MA Billard), J Bertran de Balanda (s) 17 partants; 37 eng.; 17 part. déf. - Total des entrées: 1 700 € 1 long, 4,5 long, 8 long, 1 long, 12 long, 10 long, 8 long, 1/2 long 3/4, 2,5 42 750 € - 20 900 € - 12 350 € - 8 550 € - 4 750 € - 3 325 € - 2 375 € Primes aux éleveurs : 6 412 € Roland Lepeau, Mme Juliette Luard. 3 135 € Earl La Dariole, Erick Bec de la Motte 1 852 € Stephane Milaveau, Haras de Saint-Voir. 1 282 € Emmanuel Clayeux. 712 € Pavel Vitek. 498 € Mme Bernard Le Gentil 356 € Daniel Chassagneux. Temps total: 05'41"70 A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Alain de CHITRAY, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 3 jours pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (9 coups, 5ème infraction). PRIX LUSIGNAN 1874 346 3.500 m (Haies. - Mâles et Hongres) 48 000 € (23 040, 11 520, 6 720, 4 560, 2 160) Pour poulains entiers et hongres de 3 ans, n'ayant, en courses à obstacles, ni couru trois fois, ni reçu deux allocations. Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 7.000. Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k. 1716 ³ Galop Marin IRE, h, al, 3 ans, par Black Sam Bellamy IRE et Great Jane (Great Palm USA), 67 k, Mme Patrick Papot 1 (M Regairaz), D Bressou Chicname De Cotte, h, b, 3 ans, (AQ), par Nickname et Pensee De Cotte (Ragmar), 66 k, Mme Patrick Papot (JL Beaunez), Mme P Butel 2 1716 2 Sanpaco, h, b, 3 ans, par Saint Des Saints et Aimela (Sagamix), 3 67 k, Mme Francis Montauban (J Reveley), G Macaire (s) 1587 Polkarenix, m, bf, 3 ans, par Policy Maker (IRE) et Arenix

Fragrant Mix (IRE)], 70 k, Xavier Betron (A Betron), X Betron 1669 ⁵ Cousin Germain, h, al, 3 ans, (AQ), par Protektor GER et Mousse Des Bois (Chef De Clan), 66 k (67 k), Mme Magalen Bryant (D Cottin), G Cherel 5 Quick Martin, m, 3 ans, 66 k, C Guedj (MA Billard), Mlle 6 S Delaroche Cobra De Larre, h, 3 ans, 66 k, S Roger (E Chazelle), L Baudron (s) 1669 4 Catamaran Du Seuil, h, 3 ans, (AQ), 66 k, Mme P Papot (F de Giles), E Clayeux (s) Cutting King, h, 3 ans, 66 k, I Kellitt (A Gasnier), Y Fouin (s) Cartapuce Bey, h, 3 ans, (AC), 66 k, E Lecoiffier (D Mescam), 10 1669 E Lecoiffier Buck's D'Anno, h, 3 ans, 66 k, E Clayeux (s) (T Beaurain), E Clayeux (s) Speed Rock, h, 3 ans, 66 k, C Chenu (s) (V Chenet),

1766 Lautaret, h, 3 ans, 66 k, Mme M Bryant (K Nabet), G Cherel 13 partants ; 32 eng. ; 13 part. déf. - Total des entrées : 840 € 1/2 long, tête, 3/4 long, 7 long, 8 long, 2 long, 1,5 long, 3/4 long, 15 long. 23 040 € - 11 520 € - 6 720 € - 4 560 € - 2 160 € Primes aux éleveurs : 3 456 € M.r. Fleming, M.a. Molloy, prime non attribuée. 1 728 € Georges Richardot, Mme Agnes Geoffroy. 1 008 € Ecurie Winning. 684 € Jean Arnaud. 324 € Jean Hardy Temps total: 04'25"10 Le jockey Anthony LECORDIER s'étant accidenté lors du Prix Robert BATES, les Commissaires ont autorisé sur le poulain QUICK MARTIN par le jockey Marc-Antoine BILLARD. PRIX CLAUDE LE LORRAIN 1875 350 3 900 m (Haies) (L.) **85 000** € (40 800, 20 400, 11 900, 8 075, 3 825) Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 25.000. Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 12.000 cette année et par 28.000 l'année dernière. Street Name, h, b, 5 ans, par Al Namix et Acland Street (Zabeel 1 NZ), 67 k, Mlle Veneta Galabova (D Cottin), G Cherel 1665 3 Ozamo, h, b, 8 ans, par Alamo Bay USA et Ozee (Robin Des 2 Champs), 66 k, Mme Patrick Papot (M Carroux), PH Peltier **1671** ³ **Martalette**, f, b, 5 ans, par Martaline GB et Cousette (Polish Precedent USA), 67 k, ⊗, lan Kellitt (*G Re*), Y Fouin (s) Les Beaufs, h, b, 6 ans, par Apsis GB et Yeomanry (Saumarez GB), 68 k, Stephane Seignoux (S Paillard), Mme V Seignoux 1671 ² Alabama Le Dun, h, no, 5 ans, par Network GER et Silvazeyra (Sheyrann IRE), 67 k, Ouvry (s) (A Gasnier), JP Gallorini (s) 5 Lord Prestige, h, 8 ans, 71 k, C Sorignet (A Acker), MARC Rolland Sierra Nevada, f, 5 ans, 68 k, C Guedi (M Regairaz), Mlle 1516 arr S Delaroche **Monsamou IRE**, h, 6 ans, 68 k, Sarl Ecurie Azur Riviera (L Solignac), P Chevillard arr Gaelic Joy, f, 5 ans, 65 k (66 k), G Taupin (s) (J Reveley), G Taupin (s) **Royale Flag**, f, 5 ans, 64 k, G Augustin-Normand (*R Schmidlin*), FM Cottin (s) 10 partants ; 22 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 867 € 1/2 long 3/4, 10 long, 1 long 1/4, 10 long, 20 long.

Primes aux éleveurs :

6 120 € M I Bloodstock I td.

3 060 € Jean-Pierre-Joseph Dubois, Michel Montbroussous. 785 € Nicolas Madamet, Ian Kellitt, Mlle Berangere Madamet.

40 800 € - 20 400 € - 11 900 € - 8 075 € - 3 825 €

1 211 € Pascal Noue, Mme Maria-Christina Kolungia.

573 € Ouvry (s).

Temps total: 04'45"20

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Angelo GASNIER, les Commissaires l'ont sanctionné par une amende de 150 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (11 coups, 1ère infraction).

PRIX MONCOURT 1876 353 (Steeple-Chase. - A réclamer)

3.800 m

3

23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035)

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, mis à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. Poids : 68 k. Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, tout cheval ayant, cette année,en steeplechase, reçu une allocation de 10.000 portera 2 k.; plusieurs allocations de 10.000. 4 k

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k

- 1791 2 Tanegui Du Mee, h, bf, 8 ans, (AQ), par Network GER et British Nellerie (Le Pontet), 69 k (65 k), (11.000), Leray (s) (J Rey), E Leray (s)
- 1779 ⁴ Ucelo Du Mee, h, b, 7 ans, (AQ), par Snow Cap et British Nellerie (Le Pontet), 69 k (65 k), (11.000), Leray (s) (A Lotout), E Leray (s)
- Crack Du Vitou, h, b, 6 ans, par Meshaheer USA et Saltimboca (Saint Estephe), 69 k, (11.000), Didier Marion (S Paillard), JD Marion
- **1608** ³ **Tout Est La**, h, b, 8 ans, par Poliglote (GB) et Sea Jewel (Diamond Shoal GB), 68 k, (9.000), ⊗, Jean-Louis Bertin (*R Bertin*), JL Bertin
- 1799 2 Turgit D'Acadour, f, al, 8 ans, (AQ), par Turgeon USA et Digit 5

3.600 m

1

3

5

7

8

arr

1672 Clidan, h, 10 ans, 68 k, (9.000), C Brun (G Re), J Carayon 7 174] 3 Rhum Brun, h, 11 ans, 68 k (64 k), (9.000), ⊗, G Antier (Mlle 8 C Chevallier), E Leray (s) **Uranium**, h, 7 ans, (AQ), 73 k (69 k), (19.000), F Murphy (*R Morgan Murphy*), F Murphy **1464** 2 **Mick Staraco**, h, 5 ans, 71 k (67 k), (15.000), P Adda (s) (*D Delalande*), P Adda (s) tbé **Dom Valcour**, h, 6 ans, 71 k (67 k), (15.000), F Boucey (*JC Gagnon*), E Lecoiffier 1768 tbé Little Comte, h, 10 ans, 68 k (64 k), (9.000), Ecurie Victoria 1768 tbé Dreams (J Desmonts), JPH Dubois Peak Raider IRE, h, 11 ans, 68 k, (9.000), B Le Regent (A 1608 Cisel), C Le Galliard (s) Forestiera, f, 5 ans, 66 k, (9.000), Ecurie Centrale (D Mescam), FM Cottin (s) 14 partants ; 22 eng. ; 14 part. déf. - Total des entrées : 165 € 2,5 long, 3 long, 12 long, 1/2 long 3/4, 4 long, encolure, 18 long. 11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 € Primes aux éleveurs : 1 656 € Mme Jacqueline Hersent Jacques Hersent 828 € Jacques Hersent, Mme Jacqueline Hersent. 483 € Jean-Claude Duvivier. 327 € Haras de Saint-Voir. 155 € Lucien Falher. Temps total: 04'53"40 **PRIX DE L'AISNE** 1877 347 3.500 m (Haies. - A réclamer) 23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035) Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, mis à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, tout poulain ou pouliche ayant reçu, en courses de haies, une allocation de 10.000 portera 2 k.; plusieurs allocations de 10 000 4 k Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k 1636 ³ Capucine Du Chenet, f, bb, 3 ans, par Irish Wells et Belle Attente (Cadoudal), 70 k (66 k), (17.000), Jacques Beres (JC Gagnon), Y Fouin (s) 1 1523 3 Blackfire, m, b, 3 ans, par Kingsalsa USA et Sister Celestine 2 GB (Bishop Of Cashel GB), 71 k (67 k), (15.000), Ecurie Lafeu (D Gallon), F Nicolle 1596 2 Nasuada, f, b, 3 ans, par Alexandros GB et Zauberlocke GER (Sholokhov IRE), 70 k (66 k), (17.000), Boutin (s) (*J Giron*), 3 Intrinseque, h, b, 3 ans, par Davidoff GER et Jeepee's Dream 1785 (IRE) [Anabaa Blue (GB)], 72 k, (17.000), Stall Australia (L Philipperon), S Smrczek **Duke Is Back**, h, al, 3 ans, par Redback GB et Royale Aube [Garde Royale (IRE)], 71 k (67 k), (15.000), Hubert De Waele (*S Bourgois*), J Van Handenhove 1704 5 Acropoli, f, 3 ans, 69 k (65 k), (15.000), F Bianco (D Ubeda), 1652 MARC Rolland 1780 ¹ Free Spirit, h, 3 ans, 72 k (68 k), (17.000), Sarl Ecurie Azur Riviera (*J Rey*), P Chevillard 7 1780 ⁴ Art De Vie, f, 3 ans, 66 k (62 k), (9.000), Ecurie Centrale (*D Brassil*), FM Cottin (s) 8 **Jaromier GER**, h, 3 ans, 71 k (67 k), (15.000), ⊗, H De Waele 1636 arr (N Gauffenic), P Lenogue 1780 ³ Carminor, h, 3 ans, 71 k (67 k), (15.000), Sarl Ecurie Azur Riviera (*M Farcinade*), P Chevillard arr **Kabanos**, h, 3 ans, 70 k (66 k), (13.000), P Adda (s) (*D Delalande*), P Adda (s) arı 1780 5 Square Necker, h, 3 ans, 69 k (65 k), (11.000), J Beres (T Dragon), FX Chevigny (s) Poedvlech, h, 3 ans, 68 k (64 k), (9.000), Ecurie Pigoni M&m (T Blainville), B Dutruel Nusa Tengarra, f, 3 ans, 67 k, (11.000), S Hoffmeister (A Gasnier), M Seror 1709 arr Sesame Basc, f, 3 ans, 72 k (68 k), (21.000), M Houta (A Cardine), JP Bernhardt (s) 1717 tbé Curly Basc, f, 3 ans, 68 k, (13.000), Ecurie Centrale (R 1721 Schmidlin), FM Cottin (s) 16 partants ; 34 eng. ; 18 part. déf. - Total des entrées : 483 € Sans motif: Scaramuz GER. Certf. vétérinaire : Rockara 3,5 long, 7 long, encolure, 20 long, 5,5 long, 7 long, 30 long. 11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 € Primes aux éleveurs 1 656 € Mlle Marie-Laure Besnouin.

828 € Eric Lemaitre.

327 € Boutin (s)

483 € Boutin (s), Jean-Pierre Babilotte

155 € Mme Laure de Premont, Herve de Watrigant, Guy Harari.

Nasuada, réclamée 17.777,00 € par Mme FRANCE FERTILLET. Intrinseque, réclamé 18.222,00 € par son propriétaire.

Curly Basc, réclamée 13,555,00 € par son propriétaire.

Capucine Du Chenet, réclamée 20.001,00 € par son propriétaire. Blackfire, réclamé 20.106,00 € par TOBIAS JONES. Temps total: 04'29"30 La pouliche ROCKARA a été déclarée non partante pour raisons vétérinaires. Le jockey Edgar LABAISSE s'étant accidenté lors du prix Falzarego, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre FREE SPIRIT par le jockey Jérémy REY. A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Anthony CARDINE, les Commissaires l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir remonté la pouliche SESAME BASC après sa chute à la dernière haie de l'allée des Fortifications. **PRIX HIPPARQUE** 1878 351 (Haies. - Mâles et Hongres) **48 000** € (23 040, 11 520, 6 720, 4 560, 2 160) Pour chevaux entiers et hongres de 4 ans et au-dessus, n'ayant, en courses à obstacles, ni couru trois fois, ni reçu deux allocations. Poids: 4 ans, 65 k.; 5 ans et au-dessus, 69 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 10.000. Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k 1647 ³ Dream Berry, h, gr, 4 ans, par Dream Well et Kalberry (Kaldounevees), 65 k, Ecurie Drost (A de Chitray), E&G Leenders (s) 1718 ⁴ High Spirit IRE, h, b, 5 ans, par Danehill Dancer IRE et Sina Cova IRE (Barathea IRE), 69 k, Pegasus Farms Ltd *(O Jouin)*, D Sourdeau de Beauregard (s) 1588 ³ Mercian Prince IRE, h, b, 4 ans, par Midnight Legend GB et Bongo Fury [Sillery (USA)], 65 k, Paul Murphy (W Denuault), E&G Leenders (s) **Maximo Meridio**, h, b, 4 ans, par Mr Sidney USA et Maria De La Luz (GB) (Machiavellian USA), 65 k, Patrick Chiche (*E Chazelle*), Mme L Audon 1774 4 Celtic Tune, h, b, 4 ans, par Green Tune USA et Kerry Rose (Tel Quel), 65 k, Ecurie Drost (T Beaurain), L Viel (s) 1734 2 Soldier Baz, h, 4 ans, 65 k (64 k), G Mousnier (B Claudic), G Mousnier Banco, h, 4 ans, (AQ), 65 k, RM Dupuis (A Gasnier), RM Dupuis 1647 5 Moskito Borget, h, 4 ans, 65 k, F Butez (MA Billard), J Bertran de Balanda (s) Balladeur, h, 4 ans, 65 k, Mlle A Bretel (THO Gillet), J Carayon Clonakilty, h, 4 ans, 65 k, R Chotard (R Bertin), R Chotard 10 partants ; 15 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 739 € Eng. sup. : Soldier Baz 1/2 long, 10 long, 2,5 long, nez, 30 long, 10 long, 2 long. 23 040 € - 11 520 € - 6 720 € - 4 560 € - 2 160 € Primes aux éleveurs 3 456 € Ctsse Edouard Decazes 1 728 € Basil Brindley, prime non attribuée. 1 008 € Paul Murphy, prime non attribuée 684 € Elevage Haras de Bourgeauville. 324 € Mme Henri Devin. Temps total: 04'30"50 Le jockey Anthony LECORDIER s'étant accidenté dans le Prix Robert BATES, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre CLONAKILTY par le jockey Régis BERTIN. A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Alain de CHITRAY, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 4 jours pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (10 coups, 6ème infraction). LYON PARILLY Jeudi 22 octobre 2015 0712 295 Commissaires de courses : Stanislas de VILLETTE -PRIX DU MONT THOU 1879 4265 (Steeple-Chase)

Cécile BENOIST d'AZY - Christian PORTE - Christian MAILLARD

4.100 m

2

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'avant pas, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, reçu 35.000 en steeple-chases (victoires et places). Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- Ange D'Amour, h, bf, 5 ans, par Sageburg (IRE) et City Prospect (Diamond Prospect USA), 67 k, Ecurie des Mouettes (A Mercurol), Mme J Laurent-Joye
- 1660 ³ Apple's Maelys, f, b, 6 ans, par Saddler Maker (IRE) et Apple's For Ever [Nikos (GB)], 70 k (68 k), Pierre Coveliers (P Lucas), E Clayeux (s)

1795 ² **Magic Mondial**, f, bf, 7 ans, par Shinda Mondial GB et Salix Magic (Valanour IRE), 67 k, ⊗, Gildas Blain (*J Nattiez*), A Adeline 3 de Boisbrunet 4 1714 1 Professeur, h, 12 ans, 70 k (68 k), Haras de Saint-Voir arr (E Berthonnet), A Adeline de Boisbrunet Peti Kap, h, 6 ans, 72 k (70 k), R Roisnard (T Viel), L Viel (s) thé 1806 ² Panamax (IRE), h, 6 ans, 68 k (66 k), Ecurie Olivier Piraud (*A Champenois*), A Chaille-Chaille 7 partants ; 29 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 298 € 6,5 long, 30 long, 17 long. 8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € Primes aux éleveurs : 1 296 € Mlle Frederique Brion, Suc. Jacques Brion, Jerome Brion. 648 € Damien Coveliers 378 € Gildas Blain. 256 € Scea Raymond Jean-Christian. Temps total: 05'10"48

PRIX BRUNO DE GALBERT 1880 4264 (Haies)

3.800 m

1

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, cette année, en courses de haies, reçu 15.000 (victoires et places). Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 3.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 1696 ¹ Saint Path, h, bb, 4 ans, par Coastal Path GB et Santa Bamba (Saint Des Saints), 69 k, Haras de Saint-Voir (*J Nattiez*), À Adeline de Boisbrunet
- **Sibiril**, h, b, 4 ans, par Martaline GB et Sherakat IRE (Inchinor GB), 68 k, Gerault de Seze *(J Morel)*, P&F Monfort (s) 2 1588 Don Hugues Pipard, m, b, 4 ans, par Desert Style IRE et 3 Nouvelle Reine GER (Konigsstuhl GER), 67 k (65 k), Mlle Nadia Pingaud (A Champenois), A Chaille-Chaille
- 1533 ¹ Baron Gueulatis, h, gr, 4 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Orphie Du Moulin (Sleeping Car), 70 k, Gerard Hyvernat (CE 4 Cayeux), C Ligerot

Bolzano Dici, h, al, 4 ans, par Ryokan et Anabaa Rose [Anabaa Blue (GB)], 67 k (661/2 k), Emmanuel Sayet (*S Medina*), E Sayet

Fabulous Valley, h, 4 ans, 67 k, Erika Himmel/waldemar Himmel (*JG Gueracague*), W Himmel 6

1757 ² Bon Polar, h, 4 ans, 68 k (66 k), G Doyen (*P Lucas*), C Provot arr 1533 2 Told Grace, f, 4 ans, 68 k (66 k), A Girod (A Teissieux),

M Pimbonnet 8 partants ; 29 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 390 €

Certf. vétérinaire : Benuisca.

1 long, 7,5 long, 4,5 long, 6,5 long, 15 long.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Haras de Saint-Voir, Jacques Detre.

648 € Jean de Cheffontaines

378 € Ecurie du Chene.

256 € Centre D'Elevage Gueulatis, Mlle Amelie Chauvot.

121 € Mme Babette Lasset.

Temps total: 04'42"61

Le jockey Noek William O'DRISCOLL étant absent de l'hippodrome, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre BON POLAR par le jockey Paul LUCAS.

Les Commissaires, après avoir entendu le jockey Stevens MEDINA en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 100 euros pour s'être présenté à la pesée avant la course à un poids dépassant de plus d'1 kg le

La jument BENUISCA a été déclarée non partante pour raisons vétérinaires.

LES SABLES-D'OLONNE

Vendredi 23 octobre 2015 0127 296

Commissaires de courses : Olivier de MALHERBE - Antoine COLINS - Murielle PRIOUZEAU - Claude BURGAUD

PRIX DU CONSEIL GENERAL DE LA VENDEE 1881 4461 3.450 m (Haies)

23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant pas, en courses de haies, reçu une allocation de 11.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.500.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

Ralianka, f, gr, 3 ans, par Martaline GB et Ravna [Nikos (GB)], 70 k (68 k), Jacky-Marcel Robin (K Dubourg), G Macaire (s)

1746 ³ Salsadame, f, b, 3 ans, par Poliglote (GB) et Eladame (Snurge IRE), 66 k, Richard Corveller *(F Pamart)*, A Chaille-Chaille

1666 5 Sainte Turgeon, f, gr, 3 ans, par Turgeon USA et Sainte Nono (Nononito), 69 k, Mme Patrick Papot (J Duchene), P Quinton (s)

1638 ⁵ Masterblaster, h, al, 3 ans, par Sunday Break JPN et Monatora (Hector Protector USA), 67 k (65 k), Daniel-Yves Treves (D Gallon), F Nicolle

1724 Deexos D'Arree, h, bf, 3 ans, par Axxos GER et Delightful Dawn GER (Zamindar USA), 71 k, Emmanuel Rocton (O Jouin), 5 Rock Zurafa, h, 3 ans, 67 k, ARM Lefeuvre (L Solignac), ARM

1724 2 Brionnais, h, 3 ans, 68 k, Mme S Jeffroy (A Gasnier), 7

JL Guillochon

7 partants ; 45 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 1 198 €

Eng. sup. : Brionnais

Sans motif: Markaline D'Or.

1 long, 1 long, 8 long, 3/4 long, 6 long, 5,5 long.

11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €

Primes aux éleveurs :

1 656 € Earl Haras du Camp Benard.

828 € Richard Corveller, Ange Corveller.

483 € Jean-Marc Godefroy. 327 € Snc Regnier, Teddy Regnier, Francois Regnier.

155 € Yannick Prigent.

Temps total: 04'15"70

PRIX STEPHANE LEIGNEL 1882 4463 (Haies)

4.200 m

1

2

3

5

2

3

2

3

22 000 € (10 560, 5 280, 3 080, 2 090, 990) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 8.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.500 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

1701 ² **Arzembouy Premier**, h, b, 5 ans, (AQ), par Lavirco GER et Laurence (Hawker's News IRE), 68 k, Simon Munir (*J Reveley*), G Macaire (s)

Africaner, h, bb, 5 ans, (AQ), par Network GER et Java De Mai II (Rivelago), 67 k, Mlle Annick Mahe (*J Duchene*), P Quinton (s) **Sirius Du Lemo**, h, b, 5 ans, par Baroud D'Honneur et Double Volte (Fabulous Dancer USA), 68 k, Maurice Le Floch (*R Bertin*),

Y Fertillet (s) 1727 3 Diable D'Enfer, h, bb, 5 ans, par Saint Des Saints et Eyaelle (Green Tune USA), 71 k, Gilles Lusson (S Zuliani), G Lusson

1736 ¹ Sire Dunanerie, h, b, 5 ans, par Nickname et Lionne Du Mesnil [Bering (GB)], 71 k (69 k), Alain-Patrick Cazaux (A Brunetti), GIL Chaignon

Walk In Corsica, f, 5 ans, 69 k, E Bergougnoux (P Paysan), E Bergougnoux

Alifet Mome, h, 5 ans, (AQ), 67 k, B Letourneux (MO Belley), B Letourneux

Lou D'Haguenet, h, 5 ans, 67 k, Suc. G Lelong (L Solignac), ARM Lefeuvre

8 partants ; 31 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 369 €

6 long, 8 long, 12 long, 1 long 1/4, 11 long, 11 long.

10 560 € - 5 280 € - 3 080 € - 2 090 € - 990 €

Primes aux éleveurs :

1 584 € Paul Nicolle.

792 € Jean-Pierre Mahe, Mme Florence Mahe.

462 € Maurice Le Floch.

313 € Sarl Chartier Centre Betail.

148 € Pascal Prouet, Mme Veronique Prouet.

Temps total: 05'05"69

PRIX JOBIC SEVERE 1883 4462

3.450 m (Haies. - Autres Que de Pur Sang)

23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant, ni couru trois fois, en courses à obstacles ni reçu d'allocation en steeple-chase. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 1517 4 Brelan D'As, h, b, 4 ans, (AQ), par Crillon et Las De La Croix (Grand Tresor), 70 k, MIIe Annick Mahe (T Beaurain), P Quinton (s)
- **Bandrille**, f, b, 4 ans, (AQ), par Boris De Deauville (IRE) et Petite Amar (Ragmar), 69 k, Fabrice Derval (MO Belley), B Lefevre Baleze Allen, h, bf, 4 ans, (AQ), par Daramsar et Quismaelle (Saint Des Saints), 67 k, Philippe Peltier (D Cottin), PH Peltier

Balalaika, h, b, 4 ans, (AQ), par Speedmaster GER et Jarden De Gravelle (Cyborg), 67 k, Tanguy Boivin (*L Solignac*), T Boivin

3.500 m

1725 ⁴ Big Bisou, h, b, 4 ans, (AQ), par Nickname et Partie De Plaisir (Robin Des Champs), 69 k, Philippe Chan (A Gasnier), À Lacombe

1725 Bejaya, f, 4 ans, (AQ), 71 k, Ecurie Maulepaire (S Zuliani), F&G Leenders (s)

Blusching Blue, h, 4 ans, (AQ), 67 k, C Hautbois (S Paillard), J Planque

Blason Lucky, h, 4 ans, (AQ), 67 k (65 k), M de Montfort (S Cossart), M de Montfort arr

Bille Polaire, f, 4 ans, (AQ), 65 k (64 k), GIL Chaignon (A Brunetti), GIL Chaignon arr

9 partants ; 24 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 368 €

Certf. vétérinaire : Beaumar.

30 long, 9,5 long, 3 long, 11 long, 9 long.

11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €

Primes aux éleveurs

1 656 € Jean-Pierre Mahe, Mme Florence Mahe. 828 € Mme Marie-Odile Laloi, Raymond Poiron.

483 € Bruno Vagne, Andre Vagne

327 € Mrne Caroline Moreau, Gildas Martin, Cyril Lelarge, David Gasnier. 155 € Mrne Francoise Thenard-Chan.

Temps total: 04'17"68

Le hongre BEAUMAR a été déclaré non partant pour raisons vétérinaires.

ENGHIEN-SOISY

0009 297

Samedi 24 octobre 2015

Terrain très souple

Commissaires de courses : Gérald HOVELACQUE -Emmanuel CHEVALIER du FAU - Bernard GOURDAIN - Christophe RIOM

PRIX VATELYS 1884 359

(Steeple-Chase)

3.400 m

4

5

5

58 000 € (27 840, 13 920, 8 120, 5 510, 2 610)

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans. n'avant pas. en steeple-chase. reçu 26.500 (victoires et places). Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 6.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 1642 1 Saint Goustan Blue, h, b, 3 ans, par Blue Bresil et Les Saintes Glaces (Baryshnikov AUS), 71 k, Simon Munir (J Reveley), G Macaire (s)
- 1642 ³ Fresca Has, f, b, 3 ans, par Nickname et Fragante Royale [Fragrant Mix (IRE)], 66 k, Scea Hamel Stud (*J Ricou*), JP Gallorini (s) 2
- 1526 ³ Prince Of Fields, m, b, 3 ans, par Enrique (GB) et Great Care USA (El Gran Senor USA), 68 k, Olivier Pruvost (MA Billard), 3 J Bertran de Balanda (s)
- Trust The Captain, f, b, 3 ans, par Great Journey JPN et Loralas (Kahyasi IRE), 67 k, Sydney Vidal (*L Philipperon*), 1782 ROB Collet (s)
- 1526 4 Coastal Beach, f, gr, 3 ans, par Coastal Path GB et Solana Beach (Take Risks), 65 k, Ecurie Patrick Klein (F de Giles), JP Gallorini (s)
- 1642 ⁵ Kiraline, f, 3 ans, 65 k (63 k), EC Comte Pierre de Montesson (*F Leroy*), JP Gallorini (s)
- 1582 3 Dewsbury, h, 3 ans, 67 k, Ecurie de la Verte Vallee (A Acker), S Fouche
- Abaya Du Mathan, h, 3 ans, 67 k, ⊗, A Chaille-Chaille 8 (M Carroux), A Chaille-Chaille

Prince Gallo, h, 3 ans, 67 k (65 k), \otimes , JP Gallorini (s) (S Pechaire). JP Gallorini (s)

9 partants ; 24 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 754 €

Certf. vétérinaire : Baboukas.

8 long, 1 long 1/4, 4 long, 3 long, 1/2 long, 15 long, 30 long.

27 840 € - 13 920 € - 8 120 € - 5 510 € - 2 610 €

Primes aux éleveurs

4 176 € Albino Bassi

2 088 € Scea Hamel Stud.

1 218 € Jean-Luc Pomeyrol, Andre Legendre, Herve de Watrigant

826 € Sydney Vidal

391 € Jean-Louis Berger.

Temps total: 04'03"00

Le hongre BABOUKAS a été déclaré non partant pour raisons vétérinaires.

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Frankie LEROY, les Commissaires l'ont sanctionné par une amende de 100 euros pour s'être présenté à la pesée après la course à un poids supérieur de plus d'une livre à celui enregistré avant la course.

Par ailleurs, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée d'un jour pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (9 coups - 3ème infraction).

PRIX DE BOURGES 1885 355

(Haies)

55 000 € (26 400, 13 200, 7 700, 5 225, 2 475)

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, reçu une allocation de 24.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 8.000.

- 1605 ¹ Quick Davier, h, no, 3 ans, par Early March GB et Double Melody (Double Bed), 68 k, Olivier Perroton (K Nabet), G Macaire (s)
- 1641 ⁵ Bulkov, h, b, 3 ans, par Zambezi Sun GB et Say Say [Garde Royale (IRE)], 68 k, Magnolia Racing (*T Messina*), 2 JP Gallorini (s)
- **Shakapon**, h, al, 3 ans, par Deportivo GB et Sheyry Story (Sheyrann IRE), 68 k, Simon Munir (*J Ricou*), F Nicolle
- Kelforest, h, al, 3 ans, par Forestier et Kelseurat Du Casse (Seurat IRE), 66 k, David Baillet (*J Nattiez*), O Regley
- 981 ⁵ Option Be, h, b, 3 ans, par Nickname et Prix Noble (Brief Truce USA), 69 k, Passion Racing Club *(A Lecordier)*, D Windrif 5
- 1527 ² Tengara, f, 3 ans, 66 k, P Goral (S Pechaire), JP Gallorini (s)
- 164] 3 Arkaline, f, 3 ans, 66 k, R Corveller (M Carroux), A Chaille-Chaille

7 partants ; 27 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 808 €

4 long, 10 long, 20 long, loin, 3.5 long

26 400 € - 13 200 € - 7 700 € - 5 225 € - 2 475 €

Primes aux éleveurs :

3 960 € Alain Clavier, Mme Anne Clavier.

1 980 € Ecurie Biraben, Jacques Cypres, Hugo Biraben-Loustau. 1 155 € Alain Chopard, Mme Evelyne Barus, Mme Nathalie Bayle.

783 € Patrick Rago, Jean Lorvellec, Alexandre Rago, Fernando Pereira.

371 € Vincent Barrett.

Temps total: 04'07"50

1886 360

PRIX ROGER SAINT

3.800 m

1

2

5

(Steeple-Chase)

90 000 € (43 200, 21 600, 12 600, 8 550, 4 050)

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 50.000. Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 16.000 cette année et par 35.000 l'année dernière.

- 1706 ⁴ Fiestine, f, gr, 4 ans, par Martaline GB et Gloirez (Saumarez GB), 66 k, Richard Corveller (M Carroux), A Chaille-Chaille
- Bathilde, f, bf, 4 ans, par Nickname et Nantilde (Cadoudal), 66 k, Dominique Bressou (M Regairaz), D Bressou
- **Ardina**, f, gr, 4 ans, par Doctor Dino et Angelika (Kaldounevees), 65 k, Mme Henri Devin (*F de Giles*), JP Gallorini (s)
- 1708 ² Porlock Bay (FR), h, bf, 4 ans, par Kayf Tara GB et Exolthir (Muhtathir GB), 66 k, John Studd (*J Ricou*), F Nicolle
- 1706 5 Nouma Jelois, f, bf, 4 ans, par Hannouma (IRE) et Estephanie (Saint Estephe), 66 k, Fouin (s) (A Gasnier), Y Fouin (s) 552 5 Balle Au Centre, f, 4 ans, (AQ), 67 k, Haras de Saint-Voir
- (D Cottin), G Cherel
- 1071 2 Polikaline, f, 4 ans, 66 k, Mme M Daugreilh (K Nabet), Y Fouin (s)
- **Prince Borsov**, h, 4 ans, 69 k, JP Raymond (*MA Billard*), J Bertran de Balanda (s) Nicknos, h, 4 ans, 67 k, Ecurie Zingaro (T Beaurain),
- JP Gallorini (s) 1708 ¹ Taillenterre, f, 4 ans, 66 k, Sarl Carion E.m.m. (A de Chitray), A Adeline de Boisbrunet

10 partants ; 26 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 1 053 €

2 long, 10 long, 3/4 long, 3/4 long, 3,5 long, 1/2 long.

43 200 € - 21 600 € - 12 600 € - 8 550 € - 4 050 €

Primes aux éleveurs :

6 480 \in Daniel Chassagneux, Mlle Clelia Chassagneux.

3 240 € Olivier Tricot.

1 890 € Mme Henri Devin

1 282 € John Studd, prime non attribuée. 607 € Michel Guillois, Roger Jean.

Temps total: 04'36"50

A l'issue de la course, après examen du film de contrôle et audition du jockey Marc-Antoine BILLARD, les Commissaires ont sanctionné ce dernier par une amende de 75 euros pour avoir été responsable de la reprise du départ par son indiscipline.

Par ailleurs après avoir entendu en ses explications le jockey Angelo GASNIER, les Commissaires l'ont sanctionné par une amende de 150 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (9 coups - 2ème infraction).

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire Michel DAUGREILH par une amende de 30 euros pour couleurs non conformes.

PRIX D'AMIENS 1887 354

(Haies. - Handicap divisé)

Première épreuve

105 000 € (47 250, 23 100, 13 650, 9 450, 5 250, 3 675, 2 625)

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, ayant couru depuis le 1er Janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère catégorie.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

Référence : + 7.

- **1629** ³ **Silver Du Brizais**, h, b, 4 ans, par Trempolino USA et Star Du Brizais [Nikos (GB)], 66 k, Haras de Magouet *(M Carroux)*, A Chaille-Chaille
- 166] 3 Ami Sol, h, b, 4 ans, par Solon GER et Amen GER (Dashing Blade GB), 63 k, Gold And Blue Ltd (CE Flannelly), Mlle I Gallorini
- 1789 1 Zahra Des Pictons, f, b, 4 ans, par Montmartre et Zayada (Kahyasi IRE), 68 k, Scea Marais des Pictons (K Nabet), Y Fouin (s)
- 1767 Tudor, h, b, 4 ans, par Anabaa Blue (GB) et Moortown IRE (Grand Lodge USA), 64 k, Philippe Lorain (J Nattiez), P Lenogue
- 1773 2 Klassical Risk, f, bb, 4 ans, par My Risk et Klassical Way Septieme Ciel (USA)], 63 k, Ecurie Zingaro (*L Philipperon*), Mlle l Gallorini
- 1702 ² Rennsenas, h, gr, 4 ans, par Montmartre et Cable Beach USA (Langfuhr, CAN), 65 k, Michel Delaunay (*M Delage*), P Quinton (s)
- Bete A Bon Dieu, f, gr, 4 ans, (AQ), par Saint Des Saints et 1632 Griffee (Royal Charter), 69 k, Haras de Saint-Voir (A Gasnier), A Lacombe
- 1719 ³ Jazz Poem, h, 4 ans, 67 k, Ecurie Club des Etoiles (*JL Beaunez*), Mme P Butel
- **Docteur Vigousse**, h, 4 ans, 66 k, \otimes , Mme J Shalam (A Acker), MARC Rolland 1708 10
- 1719 Elmono, h, 4 ans, 67 k, Mme SA Bramall (D Cottin), F Nicolle
- Energica, f, 4 ans, 67 k, Mlle AE Blateau (A Lecordier), 1071 D Windrif
- 1321 7 Prince Sumitas, h, 4 ans, 71 k, C Patfoort (J Reveley), G Macaire (s)
- Bonne Eleve, f, 4 ans, 66 k, Haras de Saint-Voir (A de Chitray), 1719 A Adeline de Boisbrunet
- 767 5 Bandolero Baie, h, 4 ans, 64 k, Y Fertillet (s) (R Bertin),
- 1706 2 Rollinginthedeep, h, 4 ans, 67 k, G Salussolia (T Cousseau),
- 1773 5 King Of War, h, 4 ans, 63 k, P Drioton (B Gelhay), P Vidotto 16 partants ; 66 eng. ; 16 part. déf. - Total des entrées : 2 160 € 2 long, 5 long, 1 long, 6 long, tête, 2 long, 1/2 long 3/4, 3 long, 4,5 long. 47 250 € - 23 100 € - 13 650 € - 9 450 € - 5 250 € - 3 675 € - 2 625 €

Primes aux éleveurs :

- 7 087 € Haras de Magouet.
- 3 465 € Jean-Louis Lucas, Mme Ursula Roder. 2 047 € Scea Marais des Pictons.
- 1 417 € J.b.s. Invest N.v.. 787 € Roland Monnier
- 551 € Haras du Quesnay
- 393 € Haras de Saint-Voir.

Temps total: 04'33"90

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Conor-Edward FLANNELLY, les Commissaires l'ont sanctionné par une amende de 150 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (11 coups - 1ère infraction).

PRIX DE LA VILLE DE SOISY SOUS 1888 356 MONTMORENCY (PRIX LOGGIA)

3.300 m

2

(Haies. - Femelles)

48 000 € (23 040, 11 520, 6 720, 4 560, 2 160)

Pour pouliches de 3 ans, n'ayant pas, en courses de haies, reçu 16.000 (victoires et places). Poids: 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 4.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

Un trophée sera remis par Monsieur Luc STREHAIANO, Maire, Vice-Président délégué du Conseil départemental, au propriétaire de la pouliche gagnante.

- 1523 ¹ Vokalise, f, b, 3 ans, par Poliglote (GB) et Darae (Robin Des Champs), 69 k, Ecurie Sagara (*J Ricou*), F Nicolle
- Perfect Impulse, f, bb, 3 ans, par Poliglote (GB) et Aubane (Cadoudal), 68 k, Richard Corveller (M Carroux), A Chaille-
- **1641** ⁴ **Kathy La Belle**, f, b, 3 ans, par Nickname et Tikisol (Solid Illusion USA), 69 k, Herve Le Gall *(D Cottin)*, N Caullery

- **Belle Du Bresil**, f, b, 3 ans, par Blue Bresil et Eolia (Lando GER), 69 k (67 k), Ecurie Zingaro *(CE Flannelly)*, Mlle I Gallorini
- Renania SPA, f, al, 3 ans, par Kissing You ARG et Teatrale SWE (Theatrician USA), 69 k (67 k), Teodoro Callejo-Solana (H Rodriguez Nunez), T Callejo-Solana
- Alix Pretty, f, 3 ans, 68 k, Haras du Hoguenet (A Lecordier), D Windrit
- Magic Coco, f, 3 ans, 66 k, S Hoffmeister (L Philipperon), 7
- 1709 2 Dwinabad, f, 3 ans, 69 k, Ecurie de la Verte Vallee (A Acker), S Foucher Estraline, f, 3 ans, 67 k (65 k), M Martinez (R Mayeur),
- FM Cottin (s) **Night In The Park**, f, 3 ans, 66 k (64 k), Ecurie Favori *(B Meme)*, Y Fouin (s) 10 1652
- Quincaline, f, 3 ans, 66 k, CH de Chaudenay (K Nabet),
- Y Fouin (s)
- 11 partants ; 41 eng. ; 11 part. déf. Total des entrées : 993 €
- 1 long 1/4, 15 long, encolure, 2 long, 3/4 long, 7 long, 6 long, 1 long 1/4, 2

23 040 € - 11 520 € - 6 720 € - 4 560 € - 2 160 €

Primes aux éleveurs

3.800 m

1

2

3

8

- 3 456 € Mlle Karine Belluteau, Francis Picoulet.
- 1 728 € Olivier Tricot.
- 1 008 € Mme Marie-France Bertella, Herve Le Gall.
- 684 € Olivier Martienne, Benoit Gardrat, Mme Nancy Martienne.
- 324 € Cuadra Nanina, prime non attribuée.

Temps total: 03'46"90

125.000 l'année dernière.

A l'issue de la course, après examen du film de contrôle et audition du jockey Hernan RODRIGUEZ NUNEZ, les Commissaires ont sanctionné ce dernier par une amende de 75 euros pour avoir été responsable de la reprise du départ par son indiscipline.

Par ailleurs, les Commissaires l'ont sanctionné par une amende de 150 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (9 coups - 2ème infraction).

GRAND STEEPLE-CHASE D'ENGHIEN 1889 361

5.000 m

2

3

7

5

(Steeple-Chase. - Groupe II)

240 000 € (108 000, 52 800, 31 200, 21 600, 12 000, 8 400, 6 000) Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus. Poids : 5 ans, 64 k. ; 6 ans et au-dessus, 66 k. Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 4 k. pour les 5 ans et de 6 k. pour les 6 ans et au-dessus, pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 52.000 cette année et par

Un souvenir sera offert au propriétaire, à l'entraîneur, au jockey et au cavalier d'entraînement du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

- $\begin{tabular}{ll} \begin{tabular}{ll} \be$
- 1705 ⁴ Alex De Larredya, h, b, 5 ans, (AQ), par Crillon et Kin D'Estruval (Panoramic GB), 64 k, Simon Munir (*J Ricou*), F Nicolle
- 1705 3 Miss De Champdoux, f, b, 6 ans, par Voix Du Nord et Timberland (Hawker's News IRE), 64 k (66 k), Ecurie Beaunee (D Cottin), PH Peltier
- 1705 ² Bacplus, h, b, 7 ans, par Bachir IRE et Galetinima (Galetto), 66 k, Mme Muriel Bietola Lasset (A Teissieux), M Pimbonnet 5
- Pythagore (GB), h, b, 10 ans, par Kahyasi IRE et Peony Girl (Phantom Breeze IRE), 67 k, Jean-Pierre Colombu (F de Giles), È Clayeux (s)
- 1705 7 Chiffre D'Affaires, h, b, 6 ans, par Kahyasi IRE et Affaire De Moeurs (Kaldounevees), 66 k, Mme Henri Devin (PA Carberry), Mme L Carberry
- 1705 ⁶ Mallorca, f, b, 5 ans, par Falco USA et Red Vixen IRE (Agnes World USA), 62 k, Hubert De Waele (*J Nattiez*), P Lenogue
- Rasique, h, 5 ans, 65 k, C Machado (E Chazelle), C Scandella
- 1645 2 Tiot Cas, h, 8 ans, (AQ), 66 k, Mme P Chemin (C Herpin), P Chemin
- 1705 5 Sadler'sflaure, h, 9 ans, (AQ), 66 k, Mme V Coirre (O Jouin), 10 D Sourdeau de Beauregard (s)
- 1714 3 Pet Gaz, f, 6 ans, 64 k, \otimes , M Blanchard-Jacquet (A Le Joncour), M Blanchard-Jacquet
- 1665 ² Lachlan Bridge (GER), h, 7 ans, 67 k, B Van Dalfsen (M Carroux), A Chaille-Chaille
- Un Seul Regard, h, 7 ans, (AQ), 66 k, P Leblanc (A Lecordier), 1705 arr

13 partants ; 17 eng. ; 13 part. déf. - Total des entrées : 840 €

2,5 long, encolure, 10 long, 6 long, 1 long 1/4, 2 long, 2 long, 1,5 long, 20

108 000 € - 52 800 € - 31 200 € - 21 600 € - 12 000 € - 8 400 € - 6 000 €

Primes aux éleveurs

- 16 200 € Jean-Claude Fleury, Mlle Claire Fleury, Mlle Laure Fleury, Baptiste Fleury.
- 7 920 € Mme Chantal Terrenegre-Laval, Jean-Luc Laval, Maurice Alexis Letchimy. 4 680 € Suc. Rene Beaunee.
- 3 240 € Raymond Bietola
- 1 800 € Jean-Pierre Colombu 1 260 € Mme Henri Devin.
- 900 € Scea Haras de Saint Pair, Mme Victoria Ann Ward.

Temps total: 05'57"30

6

7

3.900 m

1

2

3

5

arr

arr

A l'issue de la course, après avoir entendu en leurs explications les jockeys Jacques RICOU (10 coups - 1ère infraction) et Anthony TEISSIEUX (12 coups - 2ème infraction), les Commissaires les ont respectivement sanctionnés par une amende de 75 euros et par une interdiction de monter pour une durée d'un jour pour avoir fait un usage manifestement abusif de leur cravache.

1890 358 PRIX DE BESANCON

(Haies)

(L.)

85 000 € (40 800, 20 400, 11 900, 8 075, 3 825)

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus. Poids: 66 k. Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 6 k. pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 25.000 cette année et par 55.000 l'année dernière.

- **1662** ¹ **The Stomp**, h, b, 5 ans, par Layman USA et Version Originale [Poliglote (GB)], 68 k, Rouget (s) (*J Ricou*), F Nicolle
- 1788 Irouficar Has, h, b, 5 ans, par Dream Well et Irostare (Astarabad USA), 66 k, Scea Hamel Stud (A Gasnier), JP Gallorini (s)
- 1769 ¹ Victoire Des Borde, f, b, 6 ans, par Antarctique IRE et Miss Berry (Cadoudal), 64 k, Clement Machado *(PA Carberry)*, C Scandella
- 1787 Lamego, h, b, 8 ans, par Ski Chief USA et Bal De Foire (Always Fair USA), 67 k, Mme Patricia Butel (*JL Beaunez*), Mme P Butel
- 1707 ³ Prince Philippe, h, b, 5 ans, par Denham Red et Coquine D'Anjou (Saint Cyrien), 71 k, Mme Marie-France Besnard (M Carroux), P Bourgeais
- 1707 ¹ Un Roc Du Grandval, h, 7 ans, (AQ), 68 k, F Haentjens (*R Bertin*), Y Fertillet (s)
- 391 Democratie, f, 5 ans, 66 k, P Mulder (A de Chitray), Mlle ML Mortier
- 1634 ¹ Black Kit, h, 7 ans, 68 k, D Marion (D Cottin), JD Marion r.p

8 partants ; 18 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 561 €

Condition spéciale : Arch Duchess.

3,5 long, 1,5 long, 6 long, 4 long, 10 long, 15 long.

40 800 € - 20 400 € - 11 900 € - 8 075 € - 3 825 €

Primes aux éleveurs :

6 120 € Haras D'Haspel.

3 060 € Scea Hamel Stud.

- 1 785 € Gerard Hanquiez, Jacques Hanquiez, Benoit Hanquiez, Hubert Hanquiez.
- 1 211 € Mlle Camille Collet Vidal, Mlle Louise Collet Vidal.

573 € Philippe Bourgeais, Mme Marie-France Besnard.

Temps total: 04'37"60

La jument ARCH DUCHESS, ayant refusé de pénétrer dans l'aire de départ, a du être déclarée non partante.

Après avoir entendu en ses explications l'entraîneur Marcel ROLLAND, les Commissaires lui ont notifié que la jument devrait satisfaire à des essais de départ, en stalle, sous l'autorité d'un juge du départ avant toute nouvelle participation à une course régie par le Code des Courses au Galop.

Par ailleurs, après avoir entendu en ses explications l'entraîneur Jérôme-Didier MARION sur le comportement du hongre BLACK KIT, qui a refusé de s'élancer au lâcher des élastiques, les Commissaires lui ont notifié que le hongre devrait satisfaire à des essais de départ sous l'autorité d'un juge du départ avant toute nouvelle participation à une course.

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Angelo GASNIER, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée d'un jour pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (10 coups - 3ème infraction).

1891 357 PRIX DU TREPORT

(Haies. - Handicap divisé) Deuxième épreuve 3.800 m

1

3

4

3.800 m

1

2

3

4

5

50 000 € (24 000, 12 000, 7 000, 4 750, 2 250)

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, ayant couru depuis le 1er Janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère catégorie.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la cloture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 70 k.

Cette épreuve ne sera courue que si huit chevaux au moins ont été retenus partants après division.

Référence : +14,5.

- **La Meloine**, f, bf, 4 ans, par Deportivo GB et Douze Ans Deja [Marchand De Sable (USA)], 67^{1/2} k (63^{1/2} k), Bernard Barouch (S Bourgois), YM Porzier (s)
- 1719 Meissen, h, b, 4 ans, par Medecis (GB) et Rasinixa (Linamix), 70 k (66 k), Passion Racing Club (J Rey), D Windrif
- **Sunday Cerisy**, h, al, 4 ans, par Sunday Break JPN et Midalisy (Medaaly GB), 681/2 k, Fabrice Foucher *(O Jouin)*, F Foucher
- 1770 Irvana Has, f, b, 4 ans, par Martaline GB et Irostare (Astarabad USA), 661/2 k (621/2 k), Guy Bruneau (N Gauffenic), P Lenogue
- 1088 ⁴ Apeldornas, h, bf, 4 ans, par Davidoff GER et Dornas [Kaldou Star (GB)], 67^{1/2} k (64^{1/2} k), ⊗, Herve Billot (*JC Gagnon*), H Billot (s)

- **1789** ⁴ **Soldiers Fortune**, f, 4 ans, 65^{1/2} k, Mme B Ashbrooke (*PA Carberry*), Mme L Carberry
- **Dahlia Do Brasil**, f, 4 ans, 691/2 k (651/2 k), Y Fouin (s) (*B Meme*), Y Fouin (s)
- **1735** ² **Horse Saloon**, h, 4 ans, 65¹¹² k (62 k), ⊗, JF Vermand (*M Farcinade*), Y Fouin (s)
- 1715 Pourtoimarco, h, 4 ans, 691/2 k, M Chevalier (*J Morel*), P&F Monfort (s)
- **822 Anymore**, f, 4 ans, 681/2 k (641/2 k), JY Artu (s) (*D Ubeda*), **10** JY Artu (s)
- **Picasso Do Brasil**, h, 4 ans, 67¹/2 k (63¹/2 k), ⊗, Sarl Ecurie Azur Riviera (*J Giron*), P Chevillard
- 1767 Grand Gala, h, 4 ans, 641/2 k (62 k), SC Tibi (C Sagot), Mme E Siavy-Julien
- 1770 Django James (IRE), h, 4 ans, 691/2 k, T Neill (R Schmidlin), FM Cottin (s)
- **767** 4 **Pagomix**, h, 4 ans, 681/2 k (641/2 k), G Travers (*D Delalande*), urr Y Fertillet (s)

14 partants ; 14 eng. ; 14 part. déf. - Total des entrées : 0 €

1/2 long 3/4, 1/2 long, 1,5 long, 3 long, 1 long 1/4, encolure, 5 long, 6 long, 1 long.

24 000 € - 12 000 € - 7 000 € - 4 750 € - 2 250 €

Primes aux éleveurs

- 3 600 € Yann-Marie Porzier, Bernard Barouch.
- 1 800 € MIle Francoise Perree.
- 1 050 € Olivier Varin.
- 712 € Scea Hamel Stud.
- 337 € Franck Van Haaren.

Temps total: 04'41"80

Le jockey Edgar LABAISSE étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre PICASSO DO BRASIL par le jockey Jonathan GIRON.

NANTES

0137 297

Samedi 24 octobre 2015

Commissaires de courses : Olivier de MALHERBE -Bernard DERSOIR - Murielle PRIOUZEAU - Michel HUET

1892 4297 GRAND PRIX SYNERGIE - GRANDE COURSE DE HAIES D'AUTOMNE

(Haies)

30 000 € (14 400, 7 200, 4 200, 2 850, 1 350) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 15.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 4.000 cette année et par 9.000 l'année dernière.

- 1707 ⁵ Famisco De Codiere, h, bf, 5 ans, par Sagamix et Kyriel De Codiere (Village Star), 71 k, Christian Dupuis (R Julliot), C Dupuis
- 1285 ⁵ Taupin Rochelais, h, gr, 8 ans, par Al Namix et Katia Rochelaise (Panoramic GB), 70 k, Ecurie des Dunes (A Cisel), P Quinton (s)
- 1633 ⁵ Chop Shoot, h, al, 6 ans, par Soave GER et Harmony's Chope (Sin Kiang), 70 k, Alain Chopard (*Mlle N Desoutter*), F Nicolle
- 1461 ² Cletyvoli, h, b, 6 ans, par Clety et Cami Knickers [Lost World (IRE)], 68 k, Stephane Seignoux (*B Roldo*), Mme V Seignoux
- 1723 Van Gogh Du Granit, h, b, 6 ans, (AQ), par Saddler Maker (IRE) et Etnou (Le Pontet), 69 k, Pierre-Olivier Robert (C Babonneau), JD Marion
- 1769 ³ Umiss Tivoli, f, 7 ans, 68 k, S Seignoux (S Paillard), Mme V Seignoux
- 548 Sundown Kar, h, 6 ans, 70 k, Mme E Blaineau (A Poirier), J Boisnard (s)
- **1844 Got Sun**, h, 9 ans, 69 k, Haras de Magouet *(F Pamart)*, A Chaille-Chaille
- 1598 4 Trombone Jazz, h, 8 ans, 69 k, B Ecomard (T Viel), L Viel (s)
- 758 Uprince, h, 7 ans, (AQ), 67 k, F Crublet (J Leray), F Crublet Mellozo, h, 5 ans, 67 k, Mlle V Galabova (G Re), G Cherel

11 partants ; 27 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 345 $\ensuremath{\in}$

4 long, 2,5 long, 1 long, 5 long, 1 long, 15 long, 15 long.

14 400 € - 7 200 € - 4 200 € - 2 850 € - 1 350 €

Primes aux éleveurs :

- 2 160 € Mme Isabelle Jupin, Mme Fabienne Bernard.
- 1 080 € Mme Solange Esnouf.
- 630 € Alain Chopard.
- 427 € Mme Eugene Masson.
- 202 € Pierre-Olivier Robert.

Temps total: 04'34"75

1893 4298 GRAND STEEPLE-CHASE DE LOIRE-ATLANTIQUE (Steeple-Chase)

(L.)

46 000 € (22 080, 11 040, 6 440, 4 370, 2 070) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 18.000. Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) :1 k. par 6.000 cette année et par 12.000 l'année dernière

- **461** Nob Hill, h, b, 7 ans, par My Risk et Rouge Pivoine [Lost World (IRE)], 68 k, Geert Nemegheer (*F Neveu*), A Le Clerc (s)
- 528 ² Cafe De Paris, h, b, 10 ans, par Fly To The Stars GB et Saint Patricia (Assert IRE), 72 k, ⊗, Andre Bocquet (*J Charron*), S Foucher
- [77] ² Biloute De Houelle, h, b, 7 ans, par Roli Abi et Kassite (Courtroom), 68 k, Franck Leblanc (F Pamart), A Chaille-Chaille
- 1726 ³ Valligarro, h, b, 6 ans, (AQ), par Ballingarry IRE et Lynnka (Passing Sale), 70 k, Jean Uzel *(T Viel)*, L Viel (s)
- 1726 ² Uno Baie, h, b, 7 ans, (AQ), par Pistolero (IRE) et llari Du Missellot (Brezzo), 67 k, Fertillet (s) (*G Re*), Y Fertillet (s)
- 1758 ⁴ Baling Defender, h, 7 ans, 71 k, ⊗, Mme S Ringler (A Poirier),
- 1672 3 Ultranet, h, 7 ans, (AQ), 71 k, Suc. P Reille (A Brunetti), GIL Chaignon
- **1791** ¹ **Chamvirko**, h, 10 ans, 68 k, ⊗, D Marion (S Paillard), JD Marion
- **Glazig Du Graglan**, h, 10 ans, 71 k, GAB Leenders (M Gorieu), GAB Leenders
- $\textbf{Winged Fury IRE}, \textbf{f}, \textbf{6} \ ans, \textbf{69} \ \textbf{k}, \otimes, \textbf{D} \ \textbf{Mcmillan} \ \textit{(W Denuault)},$ 10 E&G Leenders (s)
- 1794 Dudevant, h, 5 ans, 71 k, Ecurie des Dunes (J Duchene), arr P Quinton (s)
- Steeple D'Or, h, 9 ans, (AQ), 70 k, \otimes , Vcte J d' Indy 1599 tbé (B Claudic), GIL Chaignon

12 partants ; 37 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 1 734 €

Eng. sup. : Glazia Du Graalan

3/4 long, 2,5 long, 1 long, courte tête, 8 long, encolure, 10 long, 4 long, 20

22 080 € - 11 040 € - 6 440 € - 4 370 € - 2 070 €

Primes aux éleveurs :

3 312 € Roland Monnier, Yannick Fouin.

1 656 € Michel Agelou.

966 € Franck Leblanc.

655 € Jean Uzel, Bernard-Louis Dutertre.

310 € Andre-Jean Belloir.

Temps total: 05'15"69

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Johnny CHARRON en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée d'un jour, pour avoir fait un usage abusif de sa cravache (2ème infraction - 11 coups)

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné l'entraîneur Serge FOUCHER par une amende de 75 euros, les mentions de vaccination portées sur le document d'identification du hongre CAFE DE PARIS n'étant pas

SAINT-GALMIER

0718 297

Samedi 24 octobre 2015

Commissaires de courses : Adrien PICHOT - Yves TROUILLEUX -Gérard MICHOT - Jean GREGORIS

1894 4637

PRIX ASSE HAIES

(Haies. - A réclamer)

3.700 m

2

3

9 000 € (4 320, 2 160, 1 260, 855, 405) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, mis à réclamer pour 7.000 avec prix de réclamation supérieurs de 1.000 en 1.000. Poids : 68 k. Surcharges accumulées pour les prix de réclamation supérieurs à 7.000 : 1 k. par 1.000. En outre, les poulains et pouliches, ayant, cette année, en courses de haies reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

- **1840** ⁴ **Capvern**, h, b, 3 ans, par Crossharbour GB et Rose Bombon (Cadoudal), 71 k (67 k), (10.000), Vincent Le Roy (*E Berthonnet*), A Adeline de Boisbrunet
- A Voce Rivolta, f, b, 3 ans, par Kentucky Dynamite USA et La Koubba (Noblequest), 66 k (62 k), (7.000), Henri Gelhay 1192 (G Boinard), H Gelhay
- **Cabale De Sivola**, f, b, 3 ans, (AQ), par Assessor IRE et Quellevic (Dark Moondancer GB), 66 k (62 k), (7.000), Mme Violaine Bayon de Noyer *(T Chevillard)*, A Adeline de Boisbrunet
- Cest Un Roman, h, b, 3 ans, par Buck's Boum et Thou My Blue (Agent Bleu), 71 k (67 k), (10.000), Gerard Doyen (D Jolibert), C Provot
- 902 ⁵ Rosa Work, f, al, 3 ans, par Network GER et Rosa Risk (Take Risks), 66 k (62 k), (7.000), Ecurie Couderc (*Y Fournand*), H Lageneste (s)
- Qualitad, f, 3 ans, 66 k (62 k), (7.000), J Giorgi (Q Rasse),

6 partants ; 14 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 65 € 2,5 long, 4,5 long.

4 320 € - 2 160 € - 1 260 € - 855 € - 405 €

Primes aux éleveurs :

648 € Jacques Cypres, Comte Antoine-Audoin Maggiar.

324 € Mme Yolande Fabra.

189 € Gilles Trapenard, Thomas Trapenard.

128 € Gerard Doven

2

3

4

7

8

60 € Patrick Joubert, Paul Couderc.

Le jockey Stevens MEDINA ne pouvant honorer son engagement de monte, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche CABALE DE SIVOLA par le jockey Théo CHEVILLARD.

Le jockey Kilian DUBOURG ne pouvant honorer son engagement de monte, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche ROSA WORK par le jockey Yannick FOURNAND.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le jockey Kylian DUBOURG par une amende de 100 euros pour ne pas avoir respecté son engagement de monte.

PRIX PROTECTION CIVILE DE SAINT-GALMIER -1895 4638 3.700 m PRIX J. BONON

(Haies)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant pas, cette année, en course de haies, reçu 5.000 (victoires et places). Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 1.000 cette année et par 2.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k

Casus D'Olivate, h, b, 3 ans, par Kingsalsa USA et Diwan [Northern Crystal (GB)], 67 k, Charles-Antoine Robinot (CE Cayeux), A Adeline de Boisbrunet

625 ⁵ Eurikas, f, bm, 3 ans, par Voix Du Nord et Euadne GER (Acatenango GER), 65 k (63 k), Ecurie Lafeu (*T Chevillard*), F Nicolle 2

Chuck A Luck, h, al, 3 ans, par Trempolino USA et Rouvraie (Anabaa USA), 67 k, Michel Deschanet *(H Tabet)*, C Dondi

- Kas Da Benn, f, al, 3 ans, par Balko et Kazeg Bihan (Cadoudal), 67 k (65 k), Malick Droueche (D Jolibert), MALI Droueche
- 1753 ⁵ All Again GER, f, gr, 3 ans, par Kandahar Run GB et All Time Great GB (Night Shift USA), 65 k, Erika Himmel/waldemar Himmel (JG Gueracague), W Himmel

Kounellis, h, 3 ans, 67 k (65 k), J Heloury (G Boinard),

6 partants ; 21 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 125 €

Condition spéciale : Cacao D'Olivate.

1 long, 1 long, 2,5 long.

5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

Primes aux éleveurs :

792 € Jean-Philippe Rivoire, Ludovic Daim.

396 € Edgar Van Haaren, Franck Van Haaren.

231 € François-Marie Cottin.

156 € Jean Lorvellec, Mlle Carmen Czarkowski, Patrick Rago.

74 € Gestut Ammerland, prime non attribuée.

Temps total: 04'25"70

Les Commissaires ont neutralisé la course à l'issue de la dérobade entraînant la chute du jockey Mathieu PITART (CACAO D'OLIVATE) à la première haie. La course a été recourue immédiatement.

Le poulain CACAO D'OLIVATE a été déclaré non-partant d'office.

Les Commissaires ont été saisis d'une réclamation du jockey Jean-Gilles GUERACAGUE (ALL AGAIN), arrivé 5ème, se plaignant d'avoir été gêné dans la ligne droite d'arrivée par la pouliche KAS DA BENN (Dominique JOLIBERT), arrivée 4ème.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys Jean-Gilles CUERACAGUE et Dominique JOLIBERT, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course, considérant que le mouvement de la pouliche KAS DA BENN vers l'extérieur n'avait pas empêché la pouliche ALL AGAIN d'obtenir un meilleur classement.

Pour ce motif, les Commissaires ont adressé des observations au jockey Dominique JOLIBERT pour ne pas avoir strictement conservé sa ligne dans la ligne droite d'arrivée.

PRIX VIOLON II 1896 4639

(Haies. - A réclamer)

3.700 m

3

5

10 000 € (4 800, 2 400, 1 400, 950, 450) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, mis à réclamer au minimum pour 7.000, avec prix de réclamation supérieurs de 1.000 en 1.000. Poids : 68 k. Surcharges accumulées : 1 k. par 1.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 7.000. En outre, les poulains et les pouliches, ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

- **Neuf Histoire**, h, bf, 4 ans, par Maresca Sorrento et Semterra [Charge D'Affaires (GB)], 70 k, (9.000), Patrice Denis (S Colas), R Le Gal
- **Sailor**, h, bf, 4 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Tiptonia USA (Kendor), 71 k (67 k), (10.000), Olivier Carli (*D Gallon*), F Nicolle

4.200 m

- 1670 Benevole, h, al, 4 ans, (AQ), par Full Of Gold et Magenta (Cadoudal), 72 k (68 k), (11.000), Charles-Antoine Robinot (E Berthonnet), A Adeline de Boisbrunet
- 1611 ² Eau Et Feu, h, bb, 4 ans, par Turgeon USA et Leaudeva (Valanour IRE), 68 k (64 k), (7.000), Mme Magalen Bryant (*G Boinard*), H Lageneste (s)
- 1711 4 Charlotte Fleur, f, al, 4 ans, par Ballingarry IRE et De Fleur En Fleur (Lesotho USA), 69 k (65 k), (8.000), Franck Foresi (D Jolibert), F Foresi
- Thank You Rico, h, 4 ans, 71 k (67 k), (10.000), Ecurie Lafeu T Chevillard), F Nicolle
- 1681 3 What A Great, h, 4 ans, 68 k (64 k), (7.000), ⊗, Y Betron Y Fournand), X Betron
- Iquest, f, 4 ans, 66 k (62 k), (7.000), S Culin (Q Rasse), S Culin 8
- Aniegre, h, 4 ans, 70 k (67 k), (9.000), E Sayet (S Medina), 1696

9 partants ; 22 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 107 €

1 long 1/4, encolure, 1 long 1/4, 1 long, 3,5 long, 4,5 long, 1/2 long, 3,5 long.

4 800 € - 2 400 € - 1 400 € - 950 € - 450 €

Primes aux éleveurs :

- 720 € Rodolphe Defontaine, Patrice Denis.
- 360 € Haras du Logis Saint Germain. 210 € Michel Parreau-Delhote.
- 142 € Earl Moulin
- 67 € Gerard Legoff, Mlle Charlotte Bouteiller.

Neuf Histoire, réclamé 9.877,00 € par son propriétaire.

Temps total: 04'03"70

Le jockey Kilian DUBOURG ne pouvant honorer son engagement de monte, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre EAU ET FEU par le jockey Giovanni BOINARD.

PRIX COMITE DES FETES (PRIX HURON) 1897 4640

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de $\bf 5$ ans et au-dessus, n'ayant pas reçu $\bf 5.000$ en courses de haies (victoires et places) cette année. Poids: $\bf 67$ k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 1.000 cette année et par 2.000 l'année dernière

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- **1714** ⁴ **Stardream**, h, b, 5 ans, par Dream Well et Starlin (Sleeping Car), 70 k, \otimes , Hans-Peter Sorg (*CE Cayeux*), M Pimbonnet Million, h, b, 6 ans, par Motivator GB et Miss Alabama (Anabaa USA), 73 k (71 k), Mlle Julia Rusu (D Gallon), H Lageneste (s)
- 1621 5 Star De Juilley, h, al, 6 ans, par Maille Pistol et Belle De Juilley (Dom Pasquini), 70 k, Alphonse Kleindienst (H Tabet), Mme R Philippon
- **1845** ⁵ **Le Fidele**, h, b, 11 ans, par Ecologist GB et La Soy (Befuto), 68 k (66 k), Alain Seguy (*Mlle M Jauilhac*), A Seguy
- **Une Des Sacart**, f, bb, 7 ans, (AQ), par Ungaro GER et Fasolasido (Balsamo), 66 k, Sylvain Maurer (*JG Gueracague*),
 - Anita Enchantee, f, 5 ans, (AQ), 65 k (63 k), JP Lopez (G Boinard), JP Lopez
 - Pop Up De Chazelle, f, 7 ans, 65 k (63 k), MALI Droueche (D Jolibert), MALI Droueche
- Urzilla D'Airy, f, 7 ans, (AQ), 65 k (63 k), J Paulen (Mlle D Barnier), J Paulen Windward, f, 6 ans, 65 k (63 k), JL Riffaud (L Sloup), JL Riffaud
- 9 partants ; 30 eng. ; 9 part. déf. Total des entrées : 181 €

1 long 1/4, 1,5 long, 1,5 long, 4 long, 1,5 long, 2,5 long, 20 long, 30 long.

5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

Primes aux éleveurs :

- 792 € Hans-Peter Sorg
- 396 € Haras du Quesnay
- 231 € Georges Trincot, Mlle Lucie Trincot.
- 156 € Ecurie Jules Ouaki, Sahm Bensaid.
- 74 € Vtsse Roger de Soultrait

Temps total: 04'07"30

Le jockey Kilian DUBOURG ne pouvant honorer son engagement de monte, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre MILLION par le jockey David GALLON.

Le jockey Mathieu PITART ne pouvant honorer son engagement de monte, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre STARDREAM par le jockey Charles-Edward CAYEUX.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire MIle Julia RUSU par une amende de 30 euros pour couleurs non conformes.

AGEN-LE PASSAGE

Dimanche 25 octobre 2015 0580 298

Commissaires de courses : Pascal SACHOT - Marcel DUFAUD -Jean-Luc LAMARQUE - Gérard DARQUAND

PRIX PAI ESTEI 1898 4379

3

4

5

6

7

3.700 m

1

2

3

4

5

7

8

(Steeple-Chase-Cross-Country. - Anglo-arabes)

16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 ans et au-dessus, angloarabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabes, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe. **Poids : 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 4.000 cette année et par 8.000 l'année dernière. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 2 k., 25 %, 4 k., 37,5 %,

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante

- **Thessaliotis**, h, al, 8 ans, (AA), par Sabrehill USA et Octavie De Foy (Dormane), 70 k, Mme Anne-Laure Guildoux *(F Barrao)*, 1 Mme Al Guildoux
- **421** 5 **Verlaine Malpic**, h, b, 6 ans, (AC), par Balko et Ashtar (Fast), 71 k, Marc Nicolau *(C Corduan)*, M Nicolau 2 **Sangaro**, h, gr, 9 ans, (AA), par Fantagaro et Lakme De Brejoux (Safir), 68 k (66 k), Fernand Minetti *(F Mouraret de Vita)*, F Minetti 3
- 293 ² Avatar D'Estivaux, h, b, 5 ans, (AA), par Carghese Des Landes et Oasis Du Galopin (Blue Boy), 63 k (61 k), ⊗, Jean-Luc Martron (B Fouchet), T de Lauriere
- **1687** ⁴ **Florhina**, f, al, 7 ans, (AC), par Sabrehill USA et Florance (Fast), 68 k, Francis Delord (*J Besnardiere*), F Lagarde 5
- 1809 3 Fantagara, f, 9 ans, (AA), 64 k, ⊗, C Dugast (V Chenet), C Dugast
- 1687 ¹ Un D'Ussel, h, 7 ans, (AC), 75 k (73 k), X Caumont (H Rodriguez Nunez), X Caumont
- 1509 4 Sabrisco, h, 9 ans, (AA), 67 k, F Tourade (D Ulinski), F Tourade
- 509 2 Palomba, f, 9 ans, (AA), 69 k, Y de Kersabiec (M Mingant), Y de

9 partants ; 17 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 116 €

6,5 long, 1 long 1/4, 2,5 long, 3,5 long, 1/2 long 3/4, 1 long, 1/2 long, 3,5 long. 7 680 € - 3 840 € - 2 240 € - 1 520 € - 720 €

Primes aux éleveurs :

- 1 152 € Didier Mouyssinat, Jean-Louis Moncany.
- 576 € Pierre Pasquet, Mlle Christelle Pradeau.
- 336 € Jacques Lafarge.
- 228 € Gfa Estivaux
- 108 € Suc. Marcel Delord.

Temps total: 05'33"39

PRIX JACQUES SERRA 1899 4380

(Steeple-Chase-Cross-Country)

4.200 m

1

2

7

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 6 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 8.000 (victoires et places). Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) :1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 1548 ⁵ Uthelio, h, b, 7 ans, (AQ), par Cachet Noir USA et Manche Du Manoir (Goldneyev USA), 70 k, MIle Sylviane Mestries (C Corduan), Mlle S Mestries
- Villa Imperia, f, ab, 6 ans, (AQ), par Limnos JPN et Imperia II (Beyssac), 67 k, Francis Delord (D Ulinski), F Lagarde
- Vazi Lulu, h, al, 6 ans, (AQ), par Voix Du Nord et Karella (Lute Antique), 71 k (69 k), \otimes , David Lumet (H Rodriguez Nunez), E Leray (s)
- **1810** ⁵ **Ubai D'Hilmont**, m, b, 7 ans, par No Danzig USA et Bella Causa (R B Chesne GB), 67 k, ⊗, Martial Grain (*V Chenet*), M Grain
- Violette Du Boulay, f, b, 6 ans, (AQ), par Until Sundown USA et Idole Du Boulay (Useful), 70 k, ⊗, Pascal Priollet (H Lucas),
- E Leray (s) 1686 4 Work Ten, h, 6 ans, 73 k (71 k), M Nicolau (M Hevin), M Nicolau
- **1809** 5 **Reve De Pregas**, h, 10 ans, (AC), 71 k (69 k), Mme AS Bernier (B Fouchet), D Bernier tbé
- 1686 5 Pilayan, h, 7 ans, 71 k, F Delord (J Besnardiere), F Delord
- Beauty Maria, f, 7 ans, 69 k (67 k), E Papon (F Mouraret de tbé Vita), E Papon

9 partants ; 18 eng. ; 2 eng. sup. - Total des entrées : 369 €

Eng. sup.: Villa Imperia. Pilavan

Certf. vétérinaire : Forcemur Champeix.

9,5 long, 3 long, nez, 5,5 long

5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €

Primes aux éleveurs :

864 € Mme Carole Bouchand, Hubert Guillaume.

432 € Francois-Marie Cottin. 252 € Suc. Rene Beaunee

171 € Jean-Paul Hilaire.

81 € Herve Poirier, Marcel Poirier.

Temps total: 05'41"56

Le hongre FORCEMUR CHAMPEIX a été déclaré non partant pour raisons vétérinaires

ARGENTAN

Dimanche 25 octobre 2015 0303 298

Commissaires de courses : Jean de PONCINS -Jean-Claude MONTHEAN - Didier JULIEN - Anne-Laure FLEURY

PRIX ANDRE THERON

(Haies. - Autres Que de Pur Sang. - Femelles)

3.600 m

1

2

3

4

4

15 000 € (7 200, 3 600, 2 100, 1 425, 675) - dotation France Galop.

Pour pouliches et juments de 4 et 5 ans, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en courses à obstacles, reçu 6.500 (victoires et places). Poids : 4 ans, 67 k.; 5 ans, 69 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.500.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k

1774 2 Banquise, f, gr, 4 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Diyala III (Quart De Vin), 69 k (67 k), Evan-Robert Hanbury (*T Chevillard*), F Nicolle

1742 ⁵ Bakera, f, b, 4 ans, (AQ), par Nickname et Puligny Montrachet (Robin Des Champs), 70 k, Philippe Peltier (*J Charron*), **PH Peltier**

1725 ⁵ Bella Mome, f, al, 4 ans, (AQ), par Marshall et Quamone (Nashamaa IRE), 67 k, Baptiste Letourneux (MO Belley), **B** Letourneux

Brise D'Allier, f, bf, 4 ans, (AQ), par Crossharbour GB et Peur Bleue (Agent Bleu), 69 k, Mme Guy Denuault (O Jouin), 1830 GUY Denuault

1725 ² Ballinsonn, f, bf, 4 ans, (AQ), par Ballingarry IRE et Kalypsonn (Panoramic GB), 70 k, Baptiste Letourneux (*J Morel*), **B** Letourneux

Bacara Du Repas, f, 4 ans, (AQ), 67 k, Mme P Chemin 1725 6 (C Herpin), P Chemir

Brise De Thaix, f, 4 ans, (AQ), 67 k (65 k), T Boivin arı (G Dumont), T Boivin Bienvenue De Vaux, f, 4 ans, (AQ), 67 k, G Boutry arr (A Lecordier), R Chotard

Astuce De Coeur, f, 5 ans, (AQ), 69 k, O Burlot (M Huet), T Boivin

9 partants ; 24 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 226 €

Sans motif: Berry Emery.

1 long, 1 long, 4 long, encolure, 3 long.

7 200 € - 3 600 € - 2 100 € - 1 425 € - 675 €

Primes aux éleveurs

1 080 € Mme Michele Juhen-Cypres, Laurent Juhen, Bertrand Juhen, Thibaut Juhen.

540 € Philippe Peltier

315 € Mme Bernadette Deschere, Alexandre-Rene Deschere.

213 € Mme Marie-Odile Laloi.

101 € Jean-Philippe Aubert.

Temps total: 04'19"70

PRIX FRANCE GALOP 1901 4435 (Haies)

4.200 m

15 000 € (7 200, 3 600, 2 100, 1 425, 675) - dotation France Galop Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, été classés 1er ou 2ème d'une course de haies d'une dotation totale de 15.000. Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

1737 1 Lord Lyphard, h, bf, 8 ans, par Pistolero (IRE) et Lady Lyphard (Goldneyev USA), 71 k, Serge Lefranc (R Bertin), Y Fertillet (s) Axelucatim (GER), h, gr, 5 ans, par Literato et Algoma GER (Monsun GER), 67 k, Michel Charleu (A Lecordier), C Aubert 2 Viking Des Ongrais, h, gr, 6 ans, par Until Sundown USA et Lola Des Ongrais (Myrakalu), 67 k, Mme Philippe Chemin (*C Herpin*), P Chemin 3

Super Bal, f, al, 5 ans, par Balko et Spinage (Village Star), 67 k (65 k), David Windrif (M Breand), D Windrif

Alary De L'Ecu, f, b, 5 ans, (AQ), par Network GER et Halory De L'Ecu [Garde Royale (IRE)], 65 k, Ecurie Centrale (THO Gillet), T Civel (s)

Shakraline, f, 5 ans, 70 k (68 k), Mme J Delalande (*D Delalande*), W Delalande 1322 6

Danokries, h, 8 ans, 67 k (65 k), Mme MA Donolo (J Tabary),

Beau Pretendant, h, 7 ans, 67 k, P Hetherington (D Mescam), G Elbaz

Gabriele De Ballon, f, 6 ans, 65 k, Mme R Gasche-Luc (PA Carberry), YM Porzier (s)

1736 2 Gaslight, m, 5 ans, 68 k, P Salvadori (O Auge), G Elbaz arr Vas Y Francki, h, 6 ans, 67 k (65 k), Mme P Chemin arr (J Lebrun), P Chemin

Nicea Bella, f, 7 ans, 65 k, A Gallo (J Morel), Y Fertillet (s) arr Flore Baie, f, 7 ans, 65 k, E Schuler (M Huet), E Schuler arr

13 partants ; 57 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 655 €

Eng. sup.: Beau Pretendant

10 long, 8 long, 3 long, 5 long, 2 long, loin, 2 long, loin.

7 200 € - 3 600 € - 2 100 € - 1 425 € - 675 €

Primes aux éleveurs :

1 080 € Serge Lefranc, Andre-Jean Belloir. 540 € Gestut Kussaburg. 315 € Marc Trincot, Mme Odile Trincot.

213 € Mme Nina Bonnaudet, Guillaume Macaire.

101 € Denis Legeard, Didier Leriche.

Temps total: 05'02"20

Le jockey Geoffrey RE étant absent de l'hippodrome, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument NICEA BELLA par le jockey Julien

PRIX MAURICE BERNARDET 1902 4432

(Haies)

3.600 m

3

4

5

7

8

arr

arr

thé

thé

15 000 € (7 200, 3 600, 2 100, 1 425, 675) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant pas, en course de haies, reçu 5.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k..

Ria Menina, f, b, 3 ans, par Air Eminem IRE et Honorable Sister (Highest Honor), 65 k, Baudron (s) (E Chazelle), L Baudron (s) 2

Shaama Grise, f, gr, 3 ans, par Montmartre et Shaama Rose (Verglas IRE), 65 k (66 k), Jean-Claude Norbert Bignon (A Gasnier), G Lassaussaye

Aviatorilor, h, b, 3 ans, par Anabaa Blue (GB) et Oppamattox (Munir GB), 67 k (65 k), Dominique Genet *(D Delalande)*, Y Fertillet (s)

Canitie, f, gr, 3 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Lola Lolita (Dom Alco), 65 k, Mme Guy Denuault *(R Bertin)*, GUY Denuault

Cripaujack, h, bf, 3 ans, par Great Journey JPN et Maido (French Glory IRE), 70 k, Jerry Planque (M Huet), J Planque Delyguo De Cimbre, h, 3 ans, 67 k, AA Ameline (T Beaurain), 1746

Pas Simple, m, 3 ans, 67 k (65 k), L Postic (V Delbe), L Postic 1582

Mayberry, f, 3 ans, 65 k, Ecurie Centrale (D Mescam), FM Cottin (s)

Bouba Loup, h, 3 ans, 67 k (65 k), Ecurie des Dunes *(C Hermaize)*, P Quinton (s) arr

Wild Wolf, h, 3 ans, 67 k, PH Peltier (J Charron), PH Peltier Odisse, f, 3 ans, 65 k (63 k), JP Himen (R Le Stang), XL Le

Coquine D'Ainay, f, 3 ans, (AQ), 65 k (63 k), S Milaveau (J Tabary), FM Cottin (s)

1733 ² Forez Eria, f, 3 ans, 68 k, ⊗, Ecurie Chassagneux (W Denuault), E&G Leenders (s)

Al Nami Ka, f, 3 ans, 65 k (63 k), C&Y Lerner (s) (*M Farcinade*), C&Y Lerner (s)

Fleur De Printemps (GB), f, 3 ans, 65 k, M Palussiere (B Benard), M Palussiere

15 partants ; 93 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 771 €

Chev. élim. : Sissi Du Rheu, Highburg

Chev. retir.: Curly Basc, Art De Vie, Hello Goodby.

5 long, 15 long, encolure, 1,5 long, 3/4 long, 15 long, 30 long, nez.

7 200 € - 3 600 € - 2 100 € - 1 425 € - 675 €

Primes aux éleveurs

Stang

1 080 € Bertrand Gouin, Mme Christine Chorin.

540 € Laurent Kling, Alain Dambrines. 315 € Charkassan Racing Stud.

213 € Jacques Lauriot.

101 € Jean-Paul Marchand, Christian Veillon, Jacky Bernard, Jean-Paul Terrien.

Temps total: 04'18"20

PRIX LEON ZITRONE 1903 4433

(Haies)

3.600 m

15 000 € (7 200, 3 600, 2 100, 1 425, 675) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en courses de haies, reçu une allocation de 5.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.000 cette année et par 2.500 l'année dernière

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante

Demon Blue, h, b, 4 ans, par Anabaa Blue (GB) et Bakila (Passing Sale), 67 k (65 k), Jean-Louis Chasserio (*D Delalande*),

Victor Harbor, h, al, 4 ans, par Green Tune USA et Verveine USA (Lear Fan USA), 67 k, Herve de la Brosse (R Bertin), Y Fertillet (s)

- 705 ⁵ Roi Austral, h, bf, 4 ans, par Fairly Ransom (USA) et Reine Des Loups (Loup Solitaire USA), 69 k, Viel (s) *(O Auge)*, L Viel (s)
- King Golden, h, b, 4 ans, par Kingsalsa USA et Golden Fun [Gold Away (IRE)], 67 k (65 k), Madamet (s) (T Viel), L Viel (s) 1843
- Black Tie Dancer IRE, h, gr, 4 ans, par Mastercraftsman IRE et Opera Star IRE (Sadler's Wells USA), 73 k (71 k), Mme Florence Nahon (*J Tabary*), B Duchemin (s)
- Fly To Traou Land, h, 4 ans, 68 k, H Monchaux (A Acker), 1734 6 YM Porzier (s) arı
 - Bulle Des Ongrais, f, 4 ans, 65 k (63 k), Mme P Chemin (J Lebrun), P Chemin
- 1703 Jenzat, f, 4 ans, 65 k (66 k), JP Gasnier (A Gasnier), JP Gasnier arı Quick Eleven, f, 4 ans, 65 k (63 k), C Guedj (M Lahlah), Mlle
- Free Dragon, h, 4 ans, 69 k (67 k), ⊗, R Brard (M Gorieu), 118 thé
- GAB Leenders Bec D'Andaine, h, 4 ans, (AQ), 67 k, Mme P Chemin (C 1725 tbé
- Herpin), P Chemin
- Silver The Sete, f, 4 ans, 65 k, P Coveliers (O Jouin), D Berra 1728

12 partants ; 69 eng. ; 14 part. déf. - Total des entrées : 697 €

Sans motif : Galion De Nice

code anomalie : CA : Soleil Divin.

1 long 1/4, courte encolure, 5,5 long, 13 long, 12 long.

7 200 € - 3 600 € - 2 100 € - 1 425 € - 675 €

Primes aux éleveurs :

- 1 080 € Jean-Louis Chasserio, Mme Jean-Louis Chasserio
- 540 € Dayton Investments Ltd.
- 315 € Mme Valerie Rouillere, Pierre-Hugues Henry, Mlle Jade Henry.
- 213 € Suc. Jean-Pierre Villey.
- 101 € Urs Schwarzenbach, prime non attribuée.

Temps total: 04'20"60

Selon les dispositions de l'article 172 du Code des Courses au Galop, les Commissaires ont neutralisé la course et ont décidé, en accord avec les professionnels avant un partant dans l'épreuve de recourir celle-ci après la dernière course du programme.

Le hongre SOLEIL DIVIN a été déclaré non-partant, l'entraîneur dudit hongre n'ayant pas voulu reprendre part à l'épreuve.

PRIX JEAN ET RENE COUETIL 1904 4436

(Steeple-Chase, - A réclamer)

4.250 m

1

3

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, mis à réclamer pour 6.000, 8.000 ou 10.000. **Poids: 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 8.000 porteront 2 k., pour 10.000, 4 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en steeple-chases, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

- 636 ¹ Robstyle, f, b, 4 ans, par Desert Style IRE et Robsart IRE (Robellino USA), 70 k (66 k), (8.000), Ecurie de la Verte Vallee J Rev). S Foucher
- 1852 ¹ First Moon, f, gr, 4 ans, par Nombre Premier (GB) et October Moon (Octagonal NZ), 70 k (66 k), (10.000), M.I. Bloodstock Ltd (S Aabal), G Cherel
- Florickname D'Ete, h, al, 4 ans, par Nickname et Florilla GER (Big Shuffle USA), 68 k (64 k), (6.000), Dominique Thomine (M Govaerts), A Lacombe
- 1797 3 Pas Cousquet, f, b, 4 ans, par Cadoubel et Pic Saint Loup (Kaid Pous), 72 k (68 k), (10.000), Jean-Paul Wattelle (K Dubourg), G Macaire (s)
- 1798 4 Polytiger, h, al, 4 ans, par Hold That Tiger USA et Polynevees [Poliglote (GB)], 70 k, (6.000), \otimes , Andre Le Solliec (O Jouin), D Berra
- Bingo Jo, h, 4 ans, 68 k (64 k), (6.000), XL Le Stang (R Le Stang), XL Le Stang
- Dragon King, h, 4 ans, 70 k (66 k), (8.000), M Luno (A Le 7 Joncour). A Mesnil
- **1699** ⁵ **Le Chanceux**, h, 4 ans, 70 k (66 k), (6.000), E Thepot (*D Delalande*), W Menuet (s) 8
- Bonus Des Bieffes, h, 4 ans, 70 k (66 k), (8.000), ⊗, Mme M 1314 Gozlan (T Blainville), P Leblanc Kitri De La Pree, h, 4 ans, 72 k (68 k), (10.000), T Windrif 10 1774
- (M Breand), D Windrif 1847 Planete Rose, f, 4 ans, 70 k (66 k), (10.000), Ecurie Centrale
- (J Tabary), T Civel (s) Fouline, h, 4 ans, 68 k (64 k), (6.000), D Lassaussaye (M Gorieu), G Lassaussaye
- 12 partants ; 24 eng. ; 13 part. déf. Total des entrées : 134 €

Sans jockey: Balkaline.

2 long.

5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

Primes aux éleveurs :

1

2

3

5

792 € Haras des Etoiles S.a.

396 € Mlle Christine Cheyrou.

231 € Dominique Thomine. 156 € Mme Marie-Laurence Oget, Gilles Defontaine.

74 € Daniel Cherdo.

Robstyle, réclamée 9.800,00 € par son propriétaire.

Pas Cousquet, réclamée 10.280,00 € par son propriétaire.

Temps total: 04'55"90

La jument BALKALINE a été déclarée non-partante, le jockey Bastien BENARD s'étant accidenté dans le Prix MAURICE BERNARDET, les Commissaires n'ayant pu pourvoir à son remplacement.

1905 4438 **PRIX LUCIEN ROGOS**

(Steeple-Chase)

4.250 m

5

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant, cette année, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 7.000, ni été classés 2ème ou 3ème d'une course de dotation totale de 21.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k

- 1738 ² Antioches, f, gr, 5 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Oudette (Apple Tree), 67 k, Mlle Marie-Laetitia Mortier (*R Bertin*), Mlle ML Mortier
- 1790 4 Fornebello, h, b, 5 ans, par Tiger Groom GB et La Pecardiere [Balleroy (USA)], 69 k (67 k), Xavier-Louis Le Stang (R Le Stang), XL Le Stang
- **Avecpassion**, h, b, 5 ans, par Satri IRE et Full Passion [Poliglote (GB)], 67 k (65 k), Ecurie Mirande (*M Camus*), Mme l Pacault
- 1738 ⁴ Audace D'Ainay, f, b, 5 ans, (AQ), par Antarctique IRE et Perle Du Bocage (Agent Bleu), 66 k (64 k), Xavier Kepa (*J Tabary*), FM Cottin (s)
- **Deux De Croixnoire**, h, b, 5 ans, par Muhaymin USA et Chande Sisi (Neverneyev USA), 68 k (66 k), Mlle Veronique Crozetiere-Roulet (*A Le Joncour*), A Mesnil
- Lirico, m, 5 ans, 67 k, P Nataf (D Mescam), T Civel (s)
- **Arold Des Ongrais**, h, 5 ans, (AQ), 73 k, Mme P Chemin (*C Herpin*), P Chemin arr
- 1743 2 Irish Fever, h, 5 ans, 69 k, Mme A Commeau (T Beaurain), arr P Journiac
- 1776 2 Anouk Des Ongrais, f, 5 ans, 73 k (71 k), Mme P Chemin (J Lebrun), P Chemin
- 1738 ¹ Polar De Baune, h, 5 ans, 70 k, Scea Ecurie Domaine de Baune (E Chazelle), P Cottin
- Delice De Sidi, h, 5 ans, 67 k, D Lassaussaye (A Gasnier), G Lassaussaye

11 partants ; 38 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 375 €

Sans motif: Jemy Well.

6,5 long, 1 long, 6 long, loin, 15 long.

6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 € - 630 €

Primes aux éleveurs

- 1 008 € Suc. Yves D' Armaille.
 - 504 € Erwan de Kerpezdron, Eric de Kerpezdron.
- 294 € Scea Haras de Mirande, Mme Isabelle Pacault, Mlle Anne-Sophie Pacault, Mme Magali Girot-Pacault.
- 199 € Stephane Milaveau.
- 94 € Jean-Luc Danguilhen.

Temps total: 04'56"70

A l'issue de la course, les Commissaires ont ouvert une enquête afin de déterminer les raisons de la chute du hongre DELICE DE SIDI (Angelo GASNIER) survenue sur le plat, au deuxième passage du tournant des tribunes

Après examen du film de contrôle et audition du jockey Angelo GASNIER, les Commissaires ont maintenu le résultat, considérant que la chute dudit hongre n'était pas du à l'irrégularité de l'un quelconque des concurrents

PRIX GASTRICALM (PRIX OUEST FRANCE) 1906 4437 4.250 m (Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)

15 000 € (7 200, 3 600, 2 100, 1 425, 675) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant, en steeple-chase, ni reçu 10.000 (victoires et places), ni reçu une allocation de 7.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) :1 k. par 2.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k..

- 1847 1 Baouri, h, al, 4 ans, (AQ), par Protektor GER et La Cyrienne (Saint Cyrien), 70 k (68 k), Gilbert Lenzi (M Camus), G Cherel 2
- Butsala, h, b, 4 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Nautica (Subotica), 69 k, Jacques Detre (E Chazelle), P Cottin **Bella Sun**, f, b, 4 ans, (AQ), par Califet et Quetsche Bleue (Dear Doctor), 69 k, Mme Annie Commeau (*T Beaurain*), P Journiac 3
- 1798 ⁵ Bijou De Codiere, h, b, 4 ans, (AQ), par Nidor et Kyriel De Codiere (Village Star), 71 k (69 k), Christian Dupuis

(D Delalande), C Dupuis

Bijoux Javilex, h, bf, 4 ans, (AQ), par Kapgarde et Peps Jarzeene (Ungaro GER), 67 k, Jerry Planque (M Huet), 5 J Planque

1827 Baccarat Du Sage, h, 4 ans, (AQ), 67 k (65 k), ⊗, F Emo (A Le Joncour), P Bigot

Best Du Potier, h, 4 ans, (AQ), 71 k (69 k), Ecurie Centrale (*J Tabary*), FM Cottin (s) dist

1804 3 Blue Straight, h, 4 ans, (AQ), 68 k (66 k), T Poche (S Dauve), thé

Black Hardy, h, 4 ans, (AQ), 67 k (65 k), \otimes , P Pautier (*T Blainville*), C Pautier thé

9 partants ; 22 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 135 €

4,5 long, nez, 11 long, 4,5 long

7 200 € - 3 600 € - 2 100 € - 1 425 € - 675 €

Primes aux éleveurs :

1 080 € Francois-Benoit Dasque, Mme Jocelyne Ventrou.

540 € Mme Michele Juhen-Cypres

315 € Francois-Xavier Journiac, Luc Journiac.

213 € Mme Isabelle Jupin

101 € Scea Ecurie Jc. Laisis

Temps total: 04'55"70

A l'issue de la course, les Commissaires ont distancé le hongre BEST DU POTIER de la 5ème place, celui-ci ne s'étant présenté au contrôle d'après-course à l'emplacement désigné à cet effet.

Pour ce motif, les Commissaires ont sanctionné l'entraîneur François-Marie COTTIN par une amende de 75 euros.

PRIX D'ENGHIEN 1907 4439

4.250 m (Steeple-Chase)

16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chases, reçu une allocation de 6.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) :1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante

1761 ⁵ Yoneti, h, b, 6 ans, par Irish Wells et Aulne River (River Mist USA), 67 k (65 k), Mme Etienne Leenders (*M Gorieu*), GAB Leenders

1806 ⁵ **Bendidon**, h, b, 5 ans, par Enrique (GB) et Crystal Clara [Northern Crystal (GB)], 72 k (70 k), ⊗, Pierre Bigot (A Le Joncour), P Bigot

1850 5 Jazz De Briandais, f, b, 6 ans, par Laveron GB et Amina Flora [Balleroy (USA)], 70 k (68 k), Ecurie de la Verte Vallee (J Rey), S Foucher

1739 2 Di Nascoto, h, b, 7 ans, par Panoramic GB et Fatimas Fate (Galetto), 70 k, Daniel Lassaussaye (E Chazelle), G Lassaussaye

Rose Eternel, f, gr, 7 ans, par Lion Noir (GB) et Saaria (Sarhoob USA), 69 k (67 k), Xavier-Louis Le Stang (R Le Stang), XL Le Stang

1850 2 Flame Des Cotieres, f, 9 ans, 67 k, M Basset (O Jouin), W Menuet (s)

1740 3 Uranice, f, 7 ans, (AQ), 68 k, P Journiac (T Beaurain),

7 partants ; 36 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 320 €

Sans jockey: Voisin D'Un Soir.

1 long, 1,5 long, 7 long, 2,5 long, loin.

7 680 € - 3 840 € - 2 240 € - 1 520 € - 720 €

Primes aux éleveurs :

1 152 € Haras D'Etreham.

576 € Scea Neuville.

336 € Jean-Claude Philippot, Mlle Stephanie C. Roux.

228 € Xavier Romet, Mme Sylvie Biget. 108 € Mme Anelly Le Toux, Mile Camille Le Pann, Ewen Gayton.

Temps total: 04'53"00

Le hongre VOISIN D'UN SOIR a été déclaré non-partant, le jockey Thomas BLAINVILLE s'étant accidenté dans le Prix OUEST FRANCE, les Commissaires n'ayant pu pourvoir à son remplacement.

MAURE-DE-BRETAGNE

Dimanche 25 octobre 2015 0133 298

Commissaires de courses : Claude SIMON - Christian MARCHAND - Gwenael MOUTIEZ - Chantal de JACQUELIN

PRIX OUEST FRANCE 1908 4643

(Steeple-Chase. - Femelles)

3.800 m

2

3

4

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop.

Pour pouliches et juments de 4 et 5 ans, n'ayant pas reçu 8.000 en steeple-chase (victoires et places). Poids : 4 ans, $66\ k$. ; 5 ans, $68\ k$. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante

Abstention, f, b, 5 ans, (AQ), par Network GER et Pleasant Filly (Vaguely Pleasant), 69 k, Scea des Collines (S Paillard), S Foucher

Herleva, f, b, 4 ans, par Oratorio IRE et Jane Eria (IRE) (King's Best USA), 66 k (64 k), Mme Etienne Leenders (W Lajon), E&G Leenders (s)

1830 ² Kalilas, f, b, 5 ans, par Davidoff GER et Sayuri GER (Acatenango GER), 68 k, Stephane Ruel (*C Dubourg*), C Dubourg

1646 5 **Brakina**, f, bf, 5 ans, par Early March GB et Capuccina (Lavirco GER), 68 k, Patrick Bidon *(D Cottin)*, PH Peltier

Viva Gloria, f, b, 5 ans, par Konig Shuffle GER et La Viva (Chamberlin), 72 k, Guy Desille (L Solignac), A Lacombe

Avenue Foch, f, 4 ans, 66 k (64 k), C Fouchet (C Leonis), 1847

Balnamix, f, 4 ans, (AQ), 66 k (64 k), J Follain (A Baudoin-1751 Boin), J Follain

Nanoka, f, 5 ans, 68 k (66 k), Y Hosatte (P Petit), Y Hosatte arr

1513 Astarelle, f, 4 ans, 66 k, R Danloux (M Delage), JL Guillochon arr

Birmanie, f, 4 ans, (AQ), 69 k, H Paysan (P Paysan), H Paysan

10 partants ; 35 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 266 €

2,5 long, 1,5 long, 1/2 long, 8 long, 3,5 long, 30 long.

6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 € - 630 €

Primes aux éleveurs

1 008 € Jacques Cherel.

504 € Snig Elevage. 294 € Edgar Van Haaren.

199 € Gunnar Nordqvist, Pierre Bonnier, Mme Brema Drohan.

94 € Guv Desille.

Temps total: 04'34"24

PRIX DE CAMPEL 1909 4641

(Steeple-Chase)

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches 3 ans,n'ayant, en steeple-chase, ni couru trois fois ni reçu 2.000 (victoires et places). Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) :1 k. par 1.500.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k..

1807 ² **Tipsy**, f, b, 3 ans, par Kentucky Dynamite USA et Teatime (Loup Solitaire USA), 65 k, Didier Marion *(S Paillard)*, JD Marion

1674 3 Onyx GER, h, al, 3 ans, par Sholokhov IRE et Ordina GER (Zampano GÉR), 68 k (66 k), Ecurie de la Verte Vallee (K Deniel), S Foucher

Spilinga, f, al, 3 ans, par Konig Turf GER et Shamaliyah [Majorien (GB)], 65 k (67 k), Ecurie Etoile N.v. (D Cottin), 1817 G Cherel

Soverato, h, al, 3 ans, par Protektor GER et Shaskalina (Trempolino USA), 67 k, Guy Cherel (*A Saliot*), G Cherel

Cesar De Grez, h, b, 3 ans, (AQ), par Khalkevi IRE et Kim Du Mathan (Cyborg), 67 k (65 k), Marc de Montfort (N.W O'Driscoll), M de Montfort

American Ou Pas (IRE), h, 3 ans, 67 k (65 k), T Cailleteau (J Leray), T Cailleteau

Centon D'Oudairies, h, 3 ans, (AQ), 67 k (65 k), Comte M de Gigou (A Baudoin-Boin), J Follain 1747 5 Rudy De La Vis, h, 3 ans, 67 k (65 k), D Le Gal (G Clouet),

B Lefevre

1756 5 Markaline D'Or, f, 3 ans, 65 k (63 k), F Murphy (A Gouard), F Murphy

9 partants ; 29 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 422 €

Eng. sup. : Markaline D'Or

code anomalie : CP : Flashname D'Ete.

7 long, 10 long, tête, 13 long.

6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 € - 630 €

Primes aux éleveurs :

1 008 € S.c.e.a. Haras de Manneville.

504 € Mme Sibylle Missmahl, prime non attribuée.

294 € Cyril Capocasale. 199 € Mme Agnes Capocasale.

94 € Henri Janet, Mme Henri Janet.

Le jockey Jonathan PAY s'étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le poulain AMERICAN OU PAS par le jockey Jonathan

Le poulain FLASHNAME D'ETE a été déclaré non partant pour raisons vétérinaires.

PRIX D'ENGHIEN 1910 4642

3.800 m

3.800 m

2

3

5

(Steeple-Chase)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans, de Pur Sang, n'ayant, en steeple-chase, ni couru trois fois ni reçu deux allocations. Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 1.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

540 ⁴ **Pasatiempo GER**, h, al, 4 ans, par Lateral GB et Pasaquina GER (Acatenango GER), 69 k, Mme Magalen Bryant (*D Cottin*), G Cherel

N'Ash, h, b, 4 ans, par Sakhee's Secret GB et Blacksweet (Kutub IRE), 67 k, Eric Troadec (G Olivier), L Cadot

- Beryl De Kerza, h, bb, 4 ans, par Axxos GER et Rangi (Dear Doctor), 67 k, Claude Prigent (M Delage), J Zuliani
- 1790 Berzing Precieux, h, b, 4 ans, par Ungaro GER et Kalikrates (Cyborg), 67 k, Mme Mireille Desvaux (*L Solignac*), Mme M Desvaux
- **Lockydor**, h, b, 4 ans, par Ballingarry IRE et Khazana (Saumarez GB), 67 k, Scea des Collines (S Paillard), S Foucher 1588
- Maj D'Autan, h, 4 ans, 67 k (65 k), C Fouchet (C Leonis), 6 1748 P Brossiei
- **1774** ¹ Kapistan, h, 4 ans, 67 k (65 k), Mme C Coiffier (G Denuault),
- Kalvi, h, 4 ans, 67 k (65 k), M Rallu (B Huchede), M Rallu 1442 arı
- Monsieur Chichi, h, 4 ans, 68 k (66 k), J Follain (A Baudoin-1778 Boin), J Follain
 - Bargain, h, 4 ans, 67 k (65 k), M Postic (s) (G Dumont), tbé
- 1757 3 Primarisk, h, 4 ans, 67 k, Mme S Rousselle (P Paysan), thé
- Bali Girl, f, 4 ans, 65 k (64 k), D Delorme (F Neveu), D Delorme 1757 ⁵ Full In Have, f, 4 ans, 65 k (63 k), GIL Baratoux (B Chalain), thé J Planque
- 13 partants ; 33 eng. ; 13 part. déf. Total des entrées : 188 €
- 3,5 long, 6 long, encolure, 1/2 long, 4 long.
- 6 240 € 3 120 € 1 820 € 1 235 € 585 €

Primes aux éleveurs :

- 936 € Gestut Fahrhof, prime non attribuée
- 468 € Fric Troadec
- 273 € Mme Bernadette Prigent.
- 185 € Mme Mireille Desvaux.
- 87 € MIle Brigitte Poulve.

Temps total: 04'32"51

GRAND PRIX DE MAURE DE BRETAGNE 1911 4644

4.200 m (Steeple-Chase)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) :1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

- **Tout Rouge**, h, gr, 8 ans, (AQ), par Dom Alco et Loi Du Plus Fort (Snurge IRE), 70 k, Simon Munir (*D Cottin*), PH Peltier
- 1761 4 Priodise Du Frene, h, b, 7 ans, par Priolo USA et Paradise De Brion (Dress Parade IRE), 69 k, Alain Pigeon (S Paillard), C Lecrivain
- 179] ³ Tania D'Oudairies, f, b, 8 ans, (AQ), par Malinas GER et Danseus Rouge (Le Pontet), 66 k, Le Clerc (s) (*L Solignac*), A Le Clerc (s)
- 1616 ² Duo Cubar, h, al, 10 ans, par Poplar Bluff GB et Soiree De Martine (Seurat IRE), 70 k, Patrick Le Corre (*Y Michaux*), C Le Galliard (s)
- 1738 5 Milesime Ducormier, h, gr, 5 ans, par Vendangeur (IRE) et Loana Davis (Kaldounevees), 69 k, Mme Guy Denuault (W Lajon), GUY Denuault
 - Siam De La Roque, h, 9 ans, (AQ), 68 k, J Zuliani (M Delage), J Zuliani
- 1622 4 Miss Kap, f, 7 ans, 67 k, Mme C Coiffier (G Denuault), G Elbaz 7 arr
- Dellanita, f, 6 ans, 68 k, REMY Nerbonne (C Couillaud), 1806 **REMY Nerbonne**
- Gentil Mario, h, 6 ans, 70 k, A Le Clerc (s) (F Neveu), A Le Clerc (s)
 - Clamarento, h, 9 ans, 68 k, Mme MA Levesque (J Leray), Mme MA Levesque
 - Tresor D'Athon, h, 8 ans, (AQ), 67 k, A Ramet (C Chevillard), A Ramet
- 11 partants ; 42 eng. ; 11 part. déf. Total des entrées : 428 €
- 2,5 long, 4 long, 5 long, 2 long, 1,5 long, 15 long.
- 8 640 € 4 320 € 2 520 € 1 710 € 810 €

Primes aux éleveurs :

- 1 296 € Haras de Saint-Voir.
- 648 € Alain Pigeon. 378 € Comte Michel de Gigou.
- 121 € Jean-Luc Letort, Mme Dominique Letort.

Temps total: 05'13"21

Le jockey Richard LE STANG étant absent de l'hippodrome, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre MILESIME DUCORMIER par le jockey Wilfried LAJON.

NANCY

Dimanche 25 octobre 2015 0903 298

Commissaires de courses : Edith VOGIN -Jean-Paul MANGEONJEAN - Jean-Louis HUMBERT

PRIX DE LA PLACE STANISLAS 1912 4377

(Steeple-Chase)

2

3

4

5

arı

1

3

4

5

3.400 m

1

2

3

1

2

3

7

arr

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant pas, reçu 9.500 en steeple-chase (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par

- 1747 ¹ Callia D'Oudairies, f, b, 3 ans, (AQ), par Saint Des Saints et Quecy De Chadzeau (Network GER), 68 k, Comte Michel de Gigou (K Nabet), G Macaire (s)
- Cadence D'Estruval, f, b, 3 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Question D'Estruval (Phantom Breeze IRE), 65 k, Mme Bernard Le Gentil (L Conan), G Macaire (s)
- 1717 ² **Ugolina Jabal**, f, bf, 3 ans, par Full Of Gold et Athenae (Verglas IRE), 67 k, Mlle Anne-Sophie Pacault (*J Nattiez*), Mlle AS Pacault
- 1775 ⁴ Sky Clear, f, b, 3 ans, par Califet et Free Sky (Ungaro GER), 65 k, Fouin (s) (*H Tabet*), Y Fouin (s) 5
- Cassius D'Alene, h, gr, 3 ans, (AQ), par Gris De Gris (IRE) et Opaline Du Noyer (Ragmar), 67 k, Arnaud Rasquier (D Übeda), A Adeline de Boisbrunet

5 partants ; 24 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 433 €

Eng. sup. : Cassius D'Alene

2,5 long, 4 long, 10 long, 15 long.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

- 1 296 € Comte Michel de Gigou, Guillaume Macaire.
 - 648 € Mme Bernard Le Gentil.
 - 378 € Cyril Rouchy.
- 256 € Jean-Paul Deshayes, Mme Marie-Odile Deshayes.
- 121 € Louis Couteaudier.

Temps total: 04'03"26

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné l'entraîneur Augustin-Adeline de BOISBRUNET par une amende de 75 euros, les mentions de vaccination portées sur le document d'identification du poulain CASSIUS D'ALENE n'étant pas conformes.

PRIX DU HARAS DE ROZIERES-AUX-SALINES 1913 4378 3.800 m (Steeple-Chase)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'avant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 8.000. Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) :1 k. par 2.000 cette année et par 5.000 l'année dernière

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 1722 ¹ **Dreamabad**, h, no, 5 ans, par Astarabad USA et Premonitary Dream (Exit To Nowhere USA), 67 k (65 k), Fabrice Coleman (S Bourgois), YM Porzier (s)
- **Volare**, h, b, 6 ans, par Enrique (GB) et Belle Attente (Cadoudal), 70 k (68 k), Marcel Rolland (*D Ubeda*), MARC Rolland
- **Sierra Morena**, f, al, 6 ans, par Goldneyev USA et Lairna (Beaudelaire USA), 67 k, Mme Jean-Pierre Roussel *(H Tabet)*, Ý Fouin (s)
- Petite Duchesse, f, bf, 6 ans, par Anzillero GER et Duchesse Touloise [Stepneyev (IRE)], 69 k (67 k), Alexandre Hamel (A Cardine), F Matzinger
- Latyle, f, al, 5 ans, par Balko et Calamity (Exactly Sharp USA), 76 k, Gildas Blain (J Nattiez), A Adeline de Boisbrunet
- 1744 4 Vino Tinto Marsal, h, 6 ans, (AQ), 69 k (67 k), Mlle S Trentani (A Masson), Mlle S Trentani
- Garocomte, h, 8 ans, 67 k (65 k), A Roussel (S Dolan), A Roussel
- Pevelois, h, 5 ans, 68 k (66 k), D Jehl (G Fabre), D Jehl

8 partants ; 29 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 284 €

4 long, 1 long, 2,5 long, 3 long, 15 long, 8 long.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

- 1 296 € Faysal Abu Khadra, Jean-Paul Bou Antoun.
- 648 € Frederic Bianco.
- 378 € Jean-Pierre Roussel, Mme Jean-Pierre Roussel.
- 256 € Suc. François Butin.
- 121 € Gildas Blain.

Temps total: 04'18"58

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Anthony CARDINE en ses explications, lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant son bras au-dessus de la ligne des épaules (1ère infraction).

Le jockey Frankie LEROY ne pouvant honorer son engagement de monte, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre GAROCOMTE par le jockey Stephen DOLAN.

PARAY-LE-MONIAL

0717 298

Dimanche 25 octobre 2015

Commissaires de courses : Philibert NEYRAND -Stanislas de VILLETTE - Philippe BEAUCHAMP - René MOREAU

PRIX TELEPHONE STORE (PRIX UCELLO II) **1914** 4612

4.500 m

1

5

(Steeple-Chase-Cross-Country)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, les 4 ans, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 7.000 ; les 5 ans, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 6.000. **Poids : 4 ans, 67 k**. 5 ans, 69 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeplechases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 1673 ¹ Baratin De Sivola, h, b, 4 ans, par Special Kaldoun (IRE) et Alingha (Comte Du Bourg), 72 k, Hubert Despont (S Colas), H Despont
- 1797 ² Bestwork D'Olivate, f, bf, 4 ans, (AQ), par Network GER et Komunion (Luchiroverte IRE), 74 k, Patrice Detre (A de Chitray), 2 A Adeline de Boisbrunet
- **Bourbon Jaq**, h, b, 4 ans, par Le Fou (IRE) et Quant A Love (Muhtathir GB), 70 k, Gerard Doyen *(A Mercurol)*, C Provot 3
- 1685 ⁴ Floraissor Du Mont, h, b, 4 ans, par Assessor IRE et Betty Moon (Moon Madness GB), 70 k (68 k), Francis Delord (*P Dibatista*), F Lagarde
- 1745 ⁵ Amande Rose, f, bm, 5 ans, (AQ), par Dom Alco et lle Rose (Le Riverain), 74 k (72 k), Patrick Joubert (*E Berthonnet*), È Clayeux (s)
- Billantete, f, 4 ans, (AQ), 65 k (63 k), M de Montfort (S Cossart), 750 M de Montfort
- **1801** ² **Alix De Kerser**, f, 5 ans, 69 k (67 k), Ecurie des Dunes (*B Roldo*), P Quinton (s)
- 1675 3 Avril Des Marais, h, 5 ans, (AQ), 76 k (74 k), F Delord (Mlle C Crouzet), F Lagarde
- 1792 4 Breizh, h, 4 ans, 74 k, \otimes , M Maussion (J Duchene), P Quinton (s)
- Alix De Guye, f, 5 ans, (AQ), 69 k (67 k), Mlle S Sourd (*J Zerourou*), Mlle S Sourd thé
- 1247 5 Laconda GER, f, 5 ans, 68 k, Stall Heidekraut (JG Gueracague), W Himmel

11 partants ; 19 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 219 €

Eng. sup. : Laconda GER

3,5 long, 2,5 long, 10 long, 8 long, 8 long, 10 long.

6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :

936 € Gilles Trapenard.

468 € Jean-Philippe Rivoire.

273 € Jean-Andre Quesny.

185 € Pierre Taguet.

87 € Scea La Chaussee.

Temps total: 05'46"20

PRIX DU VAL D'OR (PX. JASMIN II) 1915 4611

(Steeple-Chase)

4.000 m

3

5

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, reçu 7.000 en steeple-chase (victoires et places). Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 2.500 l'année dernière

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 1812 ⁵ Septime Severe, h, bb, 7 ans, par Chichicastenango et Highness Royale [Garde Royale (IRE)], 68 k, Mme Florence Tourissaud (A de Chitray), A Adeline de Boisbrunet
- Abbaye, f, b, 5 ans, (AQ), par Alberto Giacometti IRE et Nanny (Ragmar), 65 k (63 k), Patrice Rabineau (E Berthonnet), 2 1849 E Clayeux (s)
- **Vicky De Touzaine**, f, gr, 6 ans, (AQ), par Dom Alco et Isapi Du Moulin (Royal Charter), 67 k, Stephane Eveno (*JG Gueracague*), S Eveno
- Verysabre, h, b, 6 ans, par Sabrehill USA et Fleur D'Akarad 1795 [Akarad (FR)], 68 k, Mlle Annabelle Freby (A Mercurol), Mlle A Freby
- **Ultra Des Obeaux**, h, gr, 7 ans, (AQ), par Nononito et Alpaga (Le Pontet), 67 k, Mme Micheline Potier Karnos (*S Zuliani*), M de
- 1813 Vougeot, f, 6 ans, (AQ), 65 k (66 k), Mlle S Sourd (F Helary), Mlle S Sourd

```
Trevoloise, f, 8 ans, (AQ), 65 k (63 k), T Bruit-Bonsergent (S Cossart), M de Montfort
```

- 1750 3 Vikera D'Engilbert, h, 6 ans, (AQ), 70 k (68 k), A Dupont (Mlle C Crouzet), A Dupont
- Valet De Ciergues, h, 6 ans, (AQ), 70 k, ⊗, H Despont (S Colas), H Despont
- Volidee, f, 6 ans, (AQ), 69 k (67 k), ME Perret (J Zerourou), 10 H Despont

10 partants ; 33 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 392 €

Eng. sup.: Trevoloise

3,5 long, 3 long, courte tête, 1 long, 1/2 long, 1,5 long, 8 long, 1/2 long, 12

6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 € - 630 €

Primes aux éleveurs :

1 008 € Mme Jean-Pierre Reverseau.

504 € Jacques Cypres. 294 € Mme Andree Jandard, Daniel Jandard.

199 € Earl Haras du Chateau D'Ygrande, Jean-Michel Olivart.

94 € Mme Nicolas Devilder, Thibault Devilder.

Temps total: 04'58"10

Le jockey Mathieu PITART étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument VICKY DE TOUZAINE par le jockey Jean-Gilles GUERACAGUE.

SAUMUR

0238 298

Dimanche 25 octobre 2015

Commissaires de courses : Stéphanie DABURON -Christophe RIOM - Alain OUVRY - Isabelle PANTAIS

PRIX D'INDY 1916 4645

4.000 m

2

3

(Steeple-Chase)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas reçu une allocation de 8.000, en steeple-chases. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) :1 k. par 2.000.

(On ne passe pas la ligne des fences)

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k

- 1798 ² Cro Easy USA, h, gr, 4 ans, par Rock Hard Ten USA et Pahlmuhree USA (Gone West USA), 71 k, Andre Bocquet (R Julliot), A Bocquet
- **L'Explorateur**, h, ab, 4 ans, par Passing Sale et Lally Turk (Baby Turk IRE), 72 k, MIle Aline Masselin *(S Carrere)*, G Macaire (s)
- **Brasilia**, f, b, 4 ans, (AQ), par Enrique (GB) et Page D'Histoire (Video Rock), 73 k (71 k), \otimes , Philippe Cottin (*P Lucas*), P Cottin
- 1808 ³ Elle Dit, f, bf, 4 ans, par Early March GB et Callipyge (Great Palm USA), 66 k (64 k), Haras de Magouet (*A Champenois*), A Chaille-Chaille
- Kap D'Amour, h, gr, 4 ans, par Kapgarde et Libre Amour [Lost World (IRE)], 67 k, Philippe Lefevre (A Guillet), N Paysan
- 1484 ⁵ Boss Des Chambres, h, 4 ans, (AQ), 74 k (72 k), Ecurie des Dunes (*R Morgan Murphy*), P Quinton (s)
- **1804** ² **Bulle De Sivola**, f, 4 ans, (AQ), 72 k, ⊗, Mme V Bayon de Noyer (*CE Cayeux*), A Adeline de Boisbrunet
- Version Soft, h, 4 ans, 70 k, A Le Clerc (s) (A Cisel), A Le Clerc (s)

8 partants ; 18 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 124 €

2,5 long, 3/4 long, 10 long, 2 long.

6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :

936 € Ronald Rauscher, Peter Berglar, prime non attribuée.

468 € Mlle Aline Masselin, Mme Jean-Pierre Masselin, Jean-Pierre Masselin.

273 € Haras du Hoguenet.

185 € Roger-Yves Šimon, Nicolas Simon, Patrick Lemarie.

(Steeple-Chase. - Handicap de catégorie)

87 € Alain Jollivet, Philippe Lefevre.

PRIX RENE BIZARD 1917 4646

4.000 m

1

2

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 7.000.

Seront qualifiés dans ce handicap, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 57 k.

(On ne passe pas la ligne des fences)

Référence: +17.

1791 ⁴ Cletie De Teillee, f, b, 7 ans, par Clety et Belle De Turgeon (Turgeon USA), 72 k, Brosseau Et Fils *(A Poirier)*, J Boisnard (s)

Ugo Clementais, h, al, 7 ans, (AQ), par Nidor et Duchesse Pouezenne (Cyborg), 71 k, Alain Guerin (*R Julliot*), S Foucher

3

174] ¹ Vagabond Du Doubs, h, b, 6 ans, (AQ), par Prince Kirk (FR) et Julia D'Ex (Kadalko), 72 k, ⊗, Guy-Jean Hamon (A Cisel), PH Pettier

1802 ² **Ulysse De L'Aunay**, h, bf, 7 ans, par Roli Abi et Lady Rosekadrou (Kadrou), 681/2 k, \otimes , Viel (s) (A Lotout), L Viel (s)

Mariane D'Anjou, f, bf, 5 ans, par Network GER et Marquise D'Anjou (Freedom Cry GB), 69 k, ⊗, Xavier Kepa (*M Danglades*), E Lecoiffier

143 Christanau, h, 5 ans, 67 k (69 k), S Dory (*S Dory*), S Dory

1736 Lucky Bay, h, 5 ans, 68 k, S David (MA Dragon), A Dupont

1750 4 Vivre A Redoue, h, 6 ans, (AQ), 68 k, J Gendry (Mr A Orain), the

8 partants ; 30 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 449 €

Sans motif: Apax Nouba.

courte tête, 6 long, 6 long, loin, 20 long.

6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 € - 630 €

Primes aux éleveurs :

1 008 € Brosseau Et Fils, Suc. Claude Brosseau.

504 € Alain Guerin.

294 € Earl Detouillon Raphael Frederique.

199 € Pascal Reaute.

94 € Gildas Vaillant.

1918 4647 PRIX PATRICE LAIR

(Steeple-Chase-Cross-Country) 5.100 m

44 000 € (21 120, 10 560, 6 160, 4 180, 1 980) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus. Poids : 66 k. Surcharges accumulées et limitées à 7 k. pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 8.000 cette année et par 18.000 l'année dernière. (On passe la ligne des Fences)

1781 Qualazan, h, bf, 11 ans, (SF), par Robin Des Pres et Hazane Du Clos (Useful), 69 k, Pascal Journiac (*R Julliot*), P Journiac

1338 ¹ Hades Des Mottes, h, b, 10 ans, par Rifapour IRE et Hell Des Mottes (Hellios USA), 70 k, Ecurie Bred To Win Sc (*J Blandamour*), P Quinton (s)

1793 Sergent Collins, h, bf, 9 ans, (AQ), par Colonel Collins USA et Mylaine (Legend Of France USA), 70 k, Gilles Chaignon (A Brunetti), GIL Chaignon

1805 ² Racoleur, h, gr, 10 ans, (SF), par Fragrant Mix (IRE) et Gracieuse D'Aron (Video Rock), 68 k, Dominique Delorme (*D Delorme*), D Delorme

1658 ¹ Ulysse De Mai, h, b, 7 ans, (CS), par Nidor et Princesse Clainaly (Badolato USA), 69 k, Serge Remoue (P Lucas), P Cottin

1805 Tripolo, h, 8 ans, (AQ), 70 k, JC Chaussee (MA Dragon), E Leray (s)

1793 ⁴ Hurricanne Dancer, h, 10 ans, 68 k, Y Lemonnier (*Mr J Delaunay*), Y Lemonnier

1585 2 Ray Of Light, h, 10 ans, (SF), 68 k, J Bigot (A Cisel), J Bigot

761 Don Padre, h, 6 ans, 67 k, F Boucey (M Danglades), E Lecoiffier

1607 ¹ Saphir De Kerza, h, 9 ans, (AQ), 68 k, C Prigent (A Poirier), GAB Leenders

10 partants ; 25 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 554 $\mathbin{\ensuremath{\in}}$

4 long, 3 long, encolure, 3/4 long, 1,5 long, 20 long, 5 long, 5 long.

21 120 € - 10 560 € - 6 160 € - 4 180 € - 1 980 €

Primes aux éleveurs :

3 168 € Mlle Martine Glais, Mme Anne-Marie Glais.

1 584 € Mme Joel Poirier.

924 € Gilles Chaignon.

627 € Mme Karine Perreau

297 € Philippe Riou, Serge Remoue.

Après examen du film de contrôle et audition du jockey Paul LUCAS (ULYSSE DE MAI), les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 4 jours, pour avoir penché fortement sur la gauche et gêné le hongre TRIPOLO (Marc-Antoine DRAGON), arrivé 6ème, sans que cela n'ai de conséquence sur l'arrivée de la course.

1919 4648 PRIX LIEUTENANT COLONEL BERNARD MARLIN

(Steeple-Chase-Cross-Country. - Cavalières et Gentlemen-riders)

4.300 m

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, en steeple-chases, reçu une allocation de 6.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 4.500 l'année dernière

(On ne passe pas la ligne des fences)

Pour Gentlemen-riders et Cavalière, ceux n'ayant pas gagné dix courses recevront 2 k.

1763 ⁴ **Kahya Ville**, f, b, 9 ans, par Kahyasi IRE et Steel Ville (Shining Steel GB), 65 k (63 k), ⊗, Yves Lemonnier (*Mr J Delaunay*), Y Lemonnier

1837 ⁵ **Quartz Ball**, h, al, 11 ans, (SF), par Esteem Ball et Ytreza (Beyssac), 71 k (69 k), ⊗, Serge Hamon (*Mr A Orain*), S Hamon

1857 ³ Maverik D'Artagnan, h, b, 10 ans, par Varese et Faena D'Artagnan (Marignan USA), 69 k (67 k), Hubert Gouabau (*Mr J Foucher*), H Gouabau

1810 ³ Grand D'Orian, h, bf, 7 ans, par Grand Seigneur et Fill Oriane (Fill My Hopes), 69 k, Cadot (s) (Mr C Coste), D Cadot (s)

1779 Anthemius IRE, h, 7 ans, 73 k, Ecurie des Dunes (*Mr F Tett*), thé
P Quinton (s)

1803 1 Le Limougeau h 6 ans (AA) 72 k ⊗ F Leray (s) (*Mr.* thé

1803 ¹ **Le Limougeau**, h, 6 ans, (AA), 72 k, ⊗, E Leray (s) (*Mr* thé *B Caron*), E Leray (s) **1810** ⁴ **Pokera**, h, 7 ans, 68 k (66 k), ⊗, S Gouyette (*Mr X Le Quere*), thé

S Gouyette 7 partants ; 24 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 301 €

Eng. sup. : Maverik D'Artagnan

6 long, 3/4 long, loin.

5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 €

Primes aux éleveurs :

864 € Serge Boucheron. 432 € Serge Hamon.

252 € Mme Virginie Bru

171 € Bernard Beucher, Mme Bernard Beucher.

AUTEUIL

0006 300

3

4

5

arr

2

3

4

6

Mardi 27 octobre 2015

Terrain très souple

Commissaires de courses : Jean-Pierre COLOMBU -Ange CORVELLER - Louis GISCARD d'ESTAING -Bernard GOURDAIN

1920 363 PRIX EMILIUS

(Haies. - Mâles et Hongres) Peloton A 3.600 m

2

3

4

5

7

8

arr

55 000 € (26 400, 13 200, 7 700, 5 225, 2 475)

Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, n'ayant pas couru. **Poids : 68 k.** Les poulains n'ayant pas couru cinq fois, en courses au Galop, recevront 2 k.

Class Conti, h, b, 3 ans, (AQ), par Poliglote (GB) et Gazelle Lulu (Altayan IRE), 66 k, Patrick Joubert (*J Reveley*), G Macaire (s)

Divin Singer, h, b, 3 ans, par Great Pretender IRE et Comedie Divine (Lesotho USA), 66 k, Collet (s) (*L Philipperon*), ROB Collet (s)

The Best Saulaie, h, bb, 3 ans, par Konig Turf GER et Fati (Epervier Bleu GB), 66 k (67 k), Mme Magalen Bryant (*D Cottin*), G Cherel

Commis D'Office, h, bf, 3 ans, (AQ), par Califet et Pas De Bal (Le Balafre), 66 k, Ecurie Mirande (*S Paillard*), Mme I Pacault

Messire Des Obeaux, h, b, 3 ans, par Saddler Maker (IRE) et Madame Lys (Sheyrann IRE), 66 k, Mme Nicolas Devilder (R Julliot), N Devilder

Konig Drive, h, 3 ans, 66 k, M.I. Bloodstock Ltd *(M Camus)*, G Cherel

Concini, h, 3 ans, (AQ), 66 k, Mme P Papot (*T Beaurain*), G Macaire (s)

Vert Azur, h, 3 ans, 68 k, S Bacci (E Chazelle), G Bietolini Champi De Bersy, h, 3 ans, 66 k, E Lecoiffier (JC Gagnon),

Bleu Azur, h, 3 ans, 68 k, E Sauren (K Nabet), G Macaire (s)

Annphil, h, 3 ans, 66 k, M.I. Bloodstock Ltd *(G Re)*, G Cherel 11 partants ; 24 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 627 €

12 long, 3,5 long, tête, 3/4 long, 5 long, 2,5 long, 3 long, 2 long. 26 400 € - 13 200 € - 7 700 € - 5 225 € - 2 475 €

Primes aux éleveurs :

3 960 € Patrick Joubert.

1 980 € Mile Camille Collet Vidal, Mile Louise Collet Vidal.

1 155 € Christian Renouf.

783 € Scea Haras de Mirande

371 \in Mme Nicolas Devilder, Fernand Sellier.

23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035)

Temps total : 04'27"10

1921 366 PRIX LYONNAIS

(Steeple-Chase. - A réclamer)

3.500 m

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, tout poulain ou pouliche ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 10.000 portera 2 k. ; plusieurs allocations de 10.000,4 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k

1653 ⁵ Tiara Man, h, b, 4 ans, par Muhtathir GB et Royal Tiara UAE (Machiavellian USA), 72 k (68 k), (17.000), Equus Caroli (S Bourgois), J Michal

BO 2015/22 - obstacle **15**

1

Simolensko, h, b, 4 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Electricity (GB) (Elusive City USA), 69 k, (11.000), Olivier Carli (*D Cottin*), YM Porzier (s) 2

Sacred Heart, h, b, 4 ans, par My Risk et Sacred Music USA (Brahms USA), 72 k (68 k), (17.000), Mlle Alexandrine Berger (S Pechaire), JP Gallorini (s)

Layman De L'Aube, h, al, 4 ans, par Layman USA et Northern Honor [Northern Crystal (GB)], 71 k (67 k), (15.000), Loic Edon (J Giron), E Lecoiffier

Neverno De Houelle, h, bf, 4 ans, par Laveron GB et Inconciente (Kapgarde), 72 k (68 k), (17.000), Franck Leblanc (A Champenois), A Chaille-Chaille

1842 5 Manolo GER, h, 4 ans, 68 k (64 k), (9.000), C Machado (M arr Farcinade), C Scandella

1872 5 La Foret, f, 4 ans, 71 k (67 k), (19.000), FM Cottin (J Tabary), FM Cottin (s)

Beaugency, h, 4 ans, (AQ), 70 k (66 k), (13.000), D Baer $(JC\ Gagnon)$, Y Fouin (s)

8 partants ; 27 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 322 €

Certf. vétérinaire : Bushido.

1,5 long, 15 long, 4 long, loin.

11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €

Primes aux éleveurs

1 656 € Mlle Louise Collet Vidal, Mlle Camille Collet Vidal.

828 € Haras du Logis Saint Germain. 483 € Mlle Alexandrine Berger.

327 € Thierry Boumier

155 € Franck Leblanc.

Simolensko, réclamé 14.777,00 € par COLLET (S).

Tiara Man, réclamé 19.600,00 € par son propriétaire.

Temps total: 04'42"20

Le hongre BUSHIDO a été déclaré non partant pour raisons vétérinaires.

PRIX EMILIUS **1977** 10363

(Haies. - Mâles et Hongres) Peloton B

3.600 m

2

7

tbé

3

55 000 € (26 400, 13 200, 7 700, 5 225, 2 475)

Pour poulains entiers et hongres de 3 ans, n'ayant pas couru. Poids : 68 k. Les poulains n'ayant pas couru cinq fois, en courses au Galop, recevront 2 k.

Ramdam, h, b, 3 ans, par Turtle Bowl (IRE) et Ahdaaf USA (Bahri USA), 68 k, Jean-Pierre Corbel (MA Billard), J Bertran de Balanda (s)

Courvite, h, b, 3 ans, (AQ), par Linda's Lad (GB) et Haldiana [Garde Royale (IRE)], 66 k, Baron de Bourgoing (A de Chitray),

Crack De Reve, h, gr, 3 ans, (AQ), par Loxias et Kyrielle De Reve (Dom Alco), 66 k (67 k), Simon Munir (D Cottin), G Cherel

Crystal Beach, h, b, 3 ans, (AQ), par Network GER et Hatilade (Royal Charter), 66 k, Jdg Bloodstock Services (M Carroux), N Bertran de Balanda (s)

Romeo De Teillee, h, b, 3 ans, par Poliglote (GB) et Daylina GB (Daylami IRE), 66 k, M.I. Bloodstock Ltd (A Lecordier), G Cherel

Calif D'Oudairies, h, 3 ans, (AQ), 66 k, M.I. Bloodstock Ltd (G Re), G Cherel

Cri D'Amour, h, 3 ans, (AQ), 66 k, F Deliberos (A Gasnier), N Bertran de Balanda (s)

Cristal De Roses, h, 3 ans, (AQ), 66 k, P Joubert (J Reveley), arr G Macaire (s)

Rio Do Brasil, h. 3 ans. 66 k. G Cherel (S Aabal), G Cherel 9 partants ; 11 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 242 €

Certf. vétérinaire : Calipso Collonges, Pink River.

7 long, 1,5 long, 4,5 long, 15 long, 4,5 long, 12 long.

26 400 € - 13 200 € - 7 700 € - 5 225 € - 2 475 €

Primes aux éleveurs :

3 960 € Sca La Perrigne

1 980 € Baron de Bourgoing.

1 155 € Jean-Paul Gronfier. 783 € Scea Terres Noires.

371 € Brosseau Et Fils, Suc. Claude Brosseau

Temps total: 04'26"22

les hongres PINK RIVER et CALIPSO COLLONGES ont été déclarés non partants pour raisons vétérinaires

PRIX CEREALISTE 1923 365

(Haies. - Handicap)

3.600 m

95 000 € (42 750, 20 900, 12 350, 8 550, 4 750, 3 325, 2 375)

Pour tous chevaux de 5 ans, ayant couru depuis le 1er Janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère catégorie.

La référence applicable dans ce handicap sera de + 8.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par France Galop.

1

2

4.300 m

2

arr

Référence: + 8.

1640 ² Kap Call, f, b, 5 ans, par Kapgarde et Call Me Blue (Pistolet Bleu IRE), 62 k, Ecurie Audoy Christian (Mlle N Desoutter), F Nicolle

Aba De Touzaine, h, b, 5 ans, (AQ), par Lavirco GER et Domitia (El Badr IRE), 67 k, Mme Patrick Papot (*J Reveley*), Mme

1671 ¹ Rouge Et Sage, h, b, 5 ans, par Sageburg (IRE) et Rouge Amour (Cadoudal), 70 k, Simon Munir (*D Cottin*), PH Peltier 3

1784 ³ Aristo Des Mottes, h, b, 5 ans, (AQ), par Maresca Sorrento et Kitch Des Mottes (Myrakalu), 64 k, Douglas Mcmillan (W Denuault), E&G Leenders (s)

1823 ⁴ Malak El Hawa, h, b, 5 ans, par Meshaheer USA et Lune Du Rheu (Epistolaire IRE), 66 k, Andre Incurvaja (*J Nattiez*), P Lenogue

Mister Emily, h, b, 5 ans, par Mister Conway et Petite Emilie (Mtoto GB), 671/2 k, Mme Frances Samuelson (D Brassil), FM Cottin (s)

1665 ⁵ Astaragood, h, b, 5 ans, par Astarabad USA et Kophinou (Mansonnien), 65 k (651/2 k), Serge Dubois (*M Carroux*), 7 L Viel (s)

Briaree (IRE), h, 5 ans, 62 k, T Neill (R Schmidlin), FM Cottin (s)

Babbo Natale, h, 5 ans, 62 k (621/2 k), A Lamotte D'Argy (M Delage), A Lamotte D'Argy

1710 2 Royal Piper, f, 5 ans, 62 k, \otimes , Mme A Grue (D Ubeda), M Seror 10

1828 4 Rodion Raskolnikov, h, 5 ans, 63 k, C&Y Lerner (s) (M Farcinade), C&Y Lerner (s)

1823 3 Adagio Des Bordes, h, 5 ans, 65 k, Mlle B Regele (D Mescam), FM Cottin (s)

Cross In Hand, h, 5 ans, 72 k, Mme C Dichamp (JL Beaunez), Mme P Butel

 $\boldsymbol{Craon}, \ h, \ 5 \ ans, \ 65 \ k, \ Mme \ GUY \ Denuault \ (\textit{R Bertin}), \ GUY \ Denuault$

1769 ⁵ Aguicheuse, f, 5 ans, (AQ), 66 k, Lord Daresbury (*J Ricou*), F Nicolle arr

Roli Talisker, h, 5 ans, 65 k, \otimes , A Ameline (A Gasnier), 1784 arr

16 partants ; 38 eng. ; 16 part. déf. - Total des entrées : 1 624 €

5 long, 2,5 long, 1 long 1/4, courte tête, 1 long 1/4, 2,5 long, 2,5 long, 3 long, 3/4 long.

42 750 € - 20 900 € - 12 350 € - 8 550 € - 4 750 € - 3 325 € - 2 375 €

Primes aux éleveurs :

6 412 € Ecurie Audoy Christian.

3 135 € Daniel Jandard, Mme Andree Jandard. 1 852 € Ecurie D, Michel Montbroussous. 1 282 € Earl Ecurie des Mottes.

712 € Mme Marie-Laurence Oget.

498 € Jean-Louis Berger, Mme Jean-Louis Berger. 356 € Serge Dubois.

Temps total: 04'19"85

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Wilfrid DENUAULT, les Commissaires l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (10 coups, 1ère infraction).

PRIX TRIQUERVILLE 1924 367

(Steeple-Chase)

(L.)

90 000 € (43 200, 21 600, 12 600, 8 550, 4 050)

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, cette année, reçu 50.000 en steeple-chase (victoires et places). Poids: 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) :1 k. par 14.000 cette année et par 32.000 l'année dernière.

1770 ¹ Bipolaire, h, gr, 4 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Kenna (Epervier Bleu GB), 67 k, Jacques Detre (A de Chitray), F Nicolle

Brin De Cotte, h, al, 4 ans, par Nickname et Surprise De Cotte (Agent Bleu), 68 k, Ecurie Jean-Michel Carrie (*J Charron*), PH Peltier

1720 ³ Baxter, h, b, 4 ans, (AQ), par Boris De Deauville (IRE) et Deauville (Quart De Vin), 68 k, Mme Magalen Bryant (*J Ricou*), PH Peltier 3

1720 ⁴ Tiesto D'Authie, h, b, 4 ans, par Cachet Noir USA et Tikibreeze (Phantom Breeze IRE), 68 k, Ecurie Jean-Michel

Carrie (D Cottin), G Cherel

1770 2 Valaynna, f, 4 ans, 65 k, B Beaufils (M Regairaz), D Bressou

5 partants ; 16 eng. ; 5 part. déf. - Total des entrées : 1 107 € 2 long, courte encolure, 30 long.

43 200 € - 21 600 € - 12 600 € - 8 550 €

Primes aux éleveurs :

6 480 € Thierry Cypres, Jacques Cypres.

3 240 € Georges Richardot, Mme Agnes Geoffroy. 1 890 € Jacques Cypres, Laurent Couetil.

1 282 € Yann Rougegrez, Jean-Luc Henry

Temps total: 05'45"08

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Johnny CHARRON, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (14 coups, 3ème infraction).

1925 362 PRIX PRE CATELAN

(Haies. - Femelles)

3.500 m

2

3

4

7

8

9

10

arr

48 000 € (23 040, 11 520, 6 720, 4 560, 2 160)

Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant, en courses à obstacles, ni couru trois fois, ni reçu deux allocations. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 7.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k

Femme En Or, f, b, 3 ans, par Astarabad USA et Belle Yepa (Mansonnien), 66 k, ⊗, Mme Patrick Papot (*F de Giles*), JP Gallorini (s)

- 1721 Lucky Flower, f, b, 3 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Fleur Des Villes (Villez USA), 66 k, Ballantines Racing Stud Ltd (L Philipperon), ROB Collet (s)
- 1764 ² Bella Donna Borget, f, b, 3 ans, par Early March GB et Jasmine Des Bordes (Epervier Bleu GB), 67 k, Joel D'Ersu (MA Billard), J Bertran de Balanda (s)
- 1764 ⁴ Jaune Et Bleue, f, gr, 3 ans, par Al Namix et Jaune De Beaufai (Ultimately Lucky IRE), 66 k, Guy Cherel (A Lecordier), G Cherel
- 1721 Txamantxoia, f, b, 3 ans, par Sinndar IRE et Margerie (Le Balafre), 66 k (64 k), Louis Fagalde (S Pechaire), JP Gallorini (s)

 So Cute, f, 3 ans, 66 k, Mme P Papot (M Regairaz), D Bressou
- **1652** Formula Speed, f, 3 ans, 66 k (64 k), T Aimard (*D Ubeda*), M Seror
- 1652 4 Hors La Noire, f, 3 ans, 66 k, P Jabot (A Acker), J Michal
- 1746 ¹ Calamity Smart, f, 3 ans, 67 k, Ecurie Smart (*T Beaurain*), D Sourdeau de Beauregard (s)

Constante, f, 3 ans, (AQ), 66 k, Ecurie Centrale (R Schmidlin), FM Cottin (s)

C'Est Reparti, f, 3 ans, (AQ), 66 k, S Milaveau (D Mescam), FM Cottin (s)

- 1688 Martila, f, 3 ans, 66 k, RA Green (J Reveley), G Macaire (s)
- 1764 Happy Nowhere, f, 3 ans, 66 k (65 k), E Lecoiffier (*J Giron*), and E Lecoiffier

13 partants ; 33 eng. ; 14 part. déf. - Total des entrées : 801 € Certf. vétérinaire : *Silafee*.

1/2 long, courte encolure, 1,5 long, 4 long, 3,5 long, 12 long, 15 long, 2 long, 3 long.

23 040 € - 11 520 € - 6 720 € - 4 560 € - 2 160 €

Primes aux éleveurs :

3 456 € Earl Haras de la Croix Sonnet, Mlle Sandra Hosselet, Hubert Hosselet.

1 728 € Mlle Louise Collet Vidal, Mlle Camille Collet Vidal.

1 008 € Mme Olivia Goupil.

684 € Guy Cherel, Mme Isabelle Pacault.

324 € Louis Fagalde.

Temps total: 04'26"75

Le jockey Olivier Jouin étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche CALAMITY SMART par le jockey Thomas BEAURAIN.

Le jockey Jean-Christopher GAGNON s'étant accidenté lors du Prix Lyonnais, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche HAPPY NOWHERE par le jockey Jonathan GIRON.

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Steven PECHAIRE, les Commissaires l'ont sanctionné par une amende de 150 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (9 coups, 2ème infraction).

1926 368 PRIX FERDINAND RIANT

(Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)

4.300 m

2

4

55 000 € (26 400, 13 200, 7 700, 5 225, 2 475)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 17.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 5.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- **1823** 6 **A Pleines Dents**, h, b, 5 ans, (AQ), par Scorpion IRE et Patte De Velour (Mansonnien), 75 k, ⊗, Haras de Saint-Voir (*D Cottin*), G Cherel
- 1723 ³ Alpha Tiep, h, b, 5 ans, (AQ), par Anzillero GER et Jaltiepy (Monjal), 70 k, Mme Patrick Papot (*F de Giles*), E Clayeux (s)
- 1723 ² Alize Du Seuil, h, b, 5 ans, (AQ), par Network GER et Fleur Du Tennis (Video Rock), 73 k, Mme Patrick Papot *(T Beaurain)*, P Quinton (s)
- 1723 Alinbarbotin, h, b, 5 ans, (AQ), par Assessor IRE et Kosette (Passing Sale), 74 k (72 k), Bruno Lebrec (D Gallon), F Nicolle
- 1723 Amitabha, f, 5 ans, (AQ), 71 k (69 k), Ecurie Mirande the (T Dragon), Mme I Pacault
- 1727 ⁴ Auteuil Dore, h, 5 ans, (AQ), 69 k, W Travers-Durand the (K Nabet), W Menuet (s)
- 1665 Ave Cesare, h, 5 ans, (AQ), 67 k (65 k), JP Gallorini (s) the (S Pechaire), JP Gallorini (s)

7 partants ; 11 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 335 €

encolure, courte encolure, loin.

26 400 € - 13 200 € - 7 700 € - 5 225 €

Primes aux éleveurs :

3 960 € Haras de Saint-Voir

1 980 € Michel Contignon, Mme Nelly Contignon.

1 155 € Mme Marc Boudot.

783 € Remi Juvin, Rene Ricous, Mme Rene Ricous.

Temps total: 05'45"60

A l'issue de la course, après examen du film de contrôle et audition du jockey Felix de GILES, les Commissaires lui ont adressé des observations pour avoir laissé pencher le hongre ALPHA TIEP après le saut de la dernière haie.

1927 364 PRIX DE PORNIC

(Haies. - A réclamer)

3.600 m

3

5

28 000 € (13 440, 6 720, 3 920, 2 660, 1 260)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer au minimum pour 9.000 avec prix de réclamations supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamations supérieurs à 9.000. En outre, les poulains et les pouliches ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 10.000 porteront 2 k. ; plusieurs allocations de 10.000, 4 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k

- 1770 ⁵ Auenwirbel GER, m, b, 4 ans, par Sholokhov IRE et Auentime GER (Dashing Blade GB), 75 k (71 k), (15.000), Passion Racing Club (*K Dubourg*), G Macaire (s)
- 1778 ² Live Your Life, h, b, 4 ans, par Le Havre (IRE) et Like It Is (Kendor), 71 k (67 k), (11.000), Mme Geraldine Villedey (S Bourgois), Mme P Butel
- **Blue Mambo**, h, bf, 4 ans, par Blue Bresil et Flashstar [Enrique (GB)], 69 k (65 k), (11.000), Fouin (s) (*B Meme*), Y Fouin (s)
- 1767 ⁴ Bling Bling Bad, h, b, 4 ans, par Astarabad USA et Onde De Sivola (Philanthrop), 68 k, (9.000), ⊗, Mlle Helene Dichamp (M Delage), H Billot (s)
- **1872** ² **All For Life GER**, f, b, 4 ans, par Martillo GER et All An Star GB (Galileo IRE), 67 k, (11.000), ⊗, Christian Trecco (*T Cousseau*), D Windrif
- 1773 Digital Spy, h, 4 ans, 71 k (67 k), (15.000), JM Bonnin (*M Hevin*), JM Bonnin
- **1696** ² **Tosca La Diva**, f, 4 ans, 70 k (66 k), (17.000), Mlle L Kneip (*J Tabary*), FM Cottin (s)
- 1832 ¹ Bogota Des Mottes, f, 4 ans, 70 k (66 k), (17.000), JM Lapoujade (*T Chevillard*), F Nicolle
- **1706 Flavin**, h, 4 ans, 73 k (69 k), (19.000), D Beaunez (*J Giron*), **thé** Mme P Butel
- 1117 Le Prelat, h, 4 ans, 73 k (69 k), (15.000), P Lorain (N Gauffenic), P Lenogue

10 partants ; 28 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 431 €

 $1,5 \log, 1,5 \log, 8 \log, 1/2 \log 3/4$, courte encolure, $4 \log, 3/4 \log$.

13 440 € - 6 720 € - 3 920 € - 2 660 € - 1 260 €

Primes aux éleveurs :

2 016 € Gestut Auenquelle, prime non attribuée.

1 008 € Mme Elisabeth Vidal, Cesare Sirletti.

588 € Ecurie Favori.

399 € François-Marie Cottin.

189 € Gestut Hony-Hof, prime non attribuée.

Blue Mambo, réclamé 12.777,00 € par son propriétaire.

Live Your Life, réclamé 13.777,00 € par son propriétaire.

Flavin, réclamé 19.700,00 € par son propriétaire.

Auenwirbel GER, réclamé 21.106,00 € par TOBIAS JONES.

Temps total : 04'26"81

Le jockey Jean-Christopher GAGNON s'étant accidenté lors du Prix Lyonnais, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre LIVE YOUR LIFE par le jockey Stevan BOURGOIS.

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Teddy COUSSEAU, les Commissaires l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (9 coups, 1ère infraction).

1928 369 PRIX UCELLO II

(Steeple-Chase)

3.700 m

55 000 € (26 400, 13 200, 7 700, 5 225, 2 475)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant, cette année, en steeplechase, ni couru trois fois, ni reçu deux allocations. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 4.000 cette année et par 10.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k

- 1784 ⁷ Tito Dela Barriere, h, b, 8 ans, par April Night et Road Movie (Exit To Nowhere USA), 68 k, Eric Lecoiffier (A Acker), E Lecoiffier
- 1485 ² Un Joyeux, h, b, 7 ans, (AQ), par Nidor et Belle Mome (Grand Tresor), 70 k (68 k), Mme Celine Leduc (*T Viel*), L Viel (s)
- 1633 ² Defi D'Anjou, h, bf, 7 ans, par Saint Des Saints et Rosane (Sheyrann IRE), 71 k, Alain Vandenhove (*A Duchene*), L Viel (s)

Allez Roland, h, b, 6 ans, par Ballingarry IRE et Badawiya USA (Miswaki USA), 67 k, Bruno Deniel *(S Zuliani)*, B Deniel 4 Hawk The Talk IRE, h, al, 7 ans, par Hawk Wing USA et 5 Musardiere GB [Montjeu (IRE)], 67 k, Xavier Kepa (R Schmidlin), FM Cottin (s) Los Banderos, h, 6 ans, 68 k, K Huybers (A de Chitray), 6 FX Chevigny (s) 1722 2 Poliblue, h, 7 ans, 67 k (65 k), Ecurie Sagara (T Chevillard), 7 F Nicolle Grandouet, h, 8 ans, 67 k, S Munir (J Reveley), G Macaire (s) 1662 8 Galant Du Tertre, h, 7 ans, 67 k, J Bigot (R Julliot), J Bigot 1655 **Urka De Thaix**, h, 7 ans, (AQ), 68 k, Mme P Chemin (*C Herpin*), P Chemin 1633 10 partants ; 36 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 1 100 € 2 long, 4 long, 2,5 long, 1/2 long 3/4, 12 long, 15 long, 1/2 long 3/4, tête. 26 400 € - 13 200 € - 7 700 € - 5 225 € - 2 475 € Primes aux éleveurs : 3 960 € Serge Duchene 1 980 € Mme Bernadette Deschere, Alexandre-Rene Deschere. 1 155 € Gildas Vaillant, Alain Vandenhove. 783 € MIle Laure Godet. 371 € Mike Jones, prime non attribuée.

371 € Mike Jones, prime Temps total : 04'40"56

TOULOUSE

0545 301 Mercredi 28 octobre 2015

Commissaires de courses : Alain GREFEUILLE - Philippe LIEUX - Michel EMPEYTAZ

1929 4323 PRIX DE GAILLAC (Haies)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, reçu une allocation de 10.000. **Poids**: **67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 2.500.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 1654 ³ Ludovico Du Mathan, h, b, 3 ans, par Ballingarry IRE et Jeapano (Panoramic GB), 69 k, Arnaud Chaille-Chaille (M Carroux), A Chaille-Chaille
- 1755 ² Contre Tous, h, b, 3 ans, (AQ), par Forestier et Orphee De Vonnas (Jimble), 69 k (67 k), Haras du Hoguenet (*K Dubourg*), G Macaire (s)
- 1772 ² Castletown, h, gr, 3 ans, (AQ), par Poliglote (GB) et Message Personnel (Mansonnien), 70 k, Raymond-Anderson Green (*J Reveley*), G Macaire (s)
- 926 Rosalind, f, b, 3 ans, par Amadeus Wolf GB et Sahara Sonnet USA (Stravinsky USA), 68 k, ⊗, Endre Rosjoe (Mile N Desoutter), D Guillemin (s)
- 1772 Speed Fire, h, gr, 3 ans, par Spirit One et Monette Bere (Zieten USA), 67 k, Gilles Lorenzi (G Olivier), JP Daireaux
- 1638 Kathoa, h, 3 ans, 67 k, G Bouthors (D Lesot), J Ortet (s)
 Post Scriptum, f, 3 ans, 65 k (63 k), Vcte J d' Indy (N Terrassin), P Corsi

7 partants ; 42 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 556 €

1,5 long, 2,5 long, 2 long, 4,5 long, loin, loin.

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :

1 512 € Jean-Marie Baradeau.

756 € Haras du Hoguenet.

441 € Raymond-Anderson Green.

299 € Ecurie Skymarc Farm.

141 € Mme Monique Boillin, Christophe Boillin, Nicolas Boillin, Mlle Adeline Boillin.

Temps total: 04'17"40

1930 4324 PRIX DE LA RAMEE

(Steeple-Chase)

3.500 m

3.500 m

3

5

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 10.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

- 1818 ¹ Calin De M'Elodie, h, b, 3 ans, par Martaline GB et Jakaline (Kadrou), 67 k, Emmanuel-Julien Leclerc (*M Carroux*), A Chaille-Chaille
- 1613 ³ Etoile Des As, f, b, 3 ans, par Voix Du Nord et Desiree Des As [Kaldou Star (GB)], 65 k (65^{1/2} k), Ortet (s) (*D Lesot*), J Ortet (s)

 1691 ¹ Curieux, h, b, 3 ans, par Nickname et Rouge Folie (Agent Bleu).

 3
- 1691 Curieux, h, b, 3 ans, par Nickname et Rouge Folie (Agent Bleu), 71 k, Stephane Szwarc (*J Reveley*), G Macaire (s)
- 1834 Christmas In Usa, h, b, 3 ans, par Shaanmer (IRE) et Diamond Of Diana (Kapgarde), 67 k, Gerald Laroche (A Renard), G Macaire (s)
- **Rue Palatine**, f, b, 3 ans, par Mount Nelson GB et Victoria Page (Anabaa USA), 65 k, Jacques Beres (Mlle N Desoutter), D Guillemin (s)

5 partants ; 21 eng. ; 5 part. déf. - Total des entrées : 195 €

8 long, 5 long, loin, 9 long.

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :

1 512 € Pierre Chetritt, Ecurie Aurmath, Stephane Tonero.

756 € Edgar Van Haaren.

441 € Dominique Le Baron Dutacq, Mme Antoinette Le Baron.

299 € Suc. Paul Ouvry, Benoit Grosfils. 141 € Elevage Haras de Bourgeauville.

Temps total: 04'14"79

ENGHIEN-SOISY

0009 302

Jeudi 29 octobre 2015

Terrain très souple

Commissaires de courses : Nicole BRAEM -Emmanuel CHEVALIER du FAU - Patrick de LA HORIE - Christophe RIOM

1931 374 PRIX KERLOR

(Steeple-Chase. - A réclamer)

3.400 m

1

3

5

23 000 € (11 040. 5 520. 3 220. 2 185. 1 035)

Pour tous poulains et pouliches **de 3 ans**, mis à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, tout poulain ou pouliche ayant,cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 10.000 portera 2 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

- 1782 Bertie, h, b, 3 ans, par Nickname et Ama (Cadoudal), 73 k (69 k), (15.000), Ecurie Club des Etoiles (D Gallon), Mme P Butel
- 1859 A Bullrider, h, b, 3 ans, par Dream Well et Themis Eria (Signe Divin USA), 73 k (69 k), (19.000), Pierpaolo Cavagnola (*J Tabary*), FM Cottin (s)
- 1775 ² Carlota Roque, f, bf, 3 ans, par Nickname et La Valliere (Anabaa USA), 71 k (67 k), (19.000), Mme Patrick Papot (R Morgan Murphy), P Quinton (s)
- **Menthe Poivree**, f, b, 3 ans, par Buck's Boum et Jolie Menthe (Bateau Rouge IRE), 69 k (65 k), (15.000), Ecurie Centrale (*R Mayeur*), FM Cottin (s)
- **Carrotcake**, f, no, 3 ans, par Laveron GB et Gaelika (IRE) (Pistolet Bleu IRE), 67 k, (11.000), Bertran de Balanda (s) (*MA Billard*), J Bertran de Balanda (s)
- 1709 Callista Nera, f, 3 ans, 67 k (63 k), (11.000), P Lenogue (S Bigot), P Lenogue
- 1909 ² Onyx GER, h, 3 ans, 68 k (64 k), (9.000), Ecurie de la Verte Vallee (*K Deniel*), S Foucher
- **Sesame Basc**, f, 3 ans, 71 k (67 k), (19.000), M Houta (A Cardine), JP Bernhardt (s)

8 partants ; 23 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 324 €

3/4 long, 1 long 1/4, 1/2 long 3/4, 3 long, 4 long, 12 long, 2,5 long.

11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €

Primes aux éleveurs :

1 656 € Hubert Lepee.

828 € Regis Reveillere, Mme Victoria Teillard.

483 € Mme Robert Mongin.

327 € Francois-Marie Cottin.

155 € Bertran de Balanda (s), Michel Denisot.

Menthe Poivree, réclamée 16.252,00 € par son propriétaire.

Bertie, réclamé 17.700,00 € par son propriétaire.

Bullrider, réclamé 21.244,00 € par son propriétaire.

Temps total: 04'21"10

1932 371 PRIX LA TURBIE

3.500 m

1

(Haies. - A réclamer. - Mâles et Hongres)

23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035)

Pour poulains entiers et hongres de 3 ans, mis à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. Poids : 67 k.

9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 67 k**. Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, tout poulain ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 10.000 portera 2 k. ; plusieurs allocations de 10.000, 4 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

- **1704** ² **Redfamily**, h, b, 3 ans, par Mr Sidney USA et Rizierella [Bering (GB)], 73 k (69 k), (21.000), ⊗, Fouin (s) (*JC Gagnon*), Y Fouin (s)
- 1877 ⁵ **Duke Is Back**, h, al, 3 ans, par Redback GB et Royale Aube [Garde Royale (IRE)], 70 k (66 k), (15.000), Hubert De Waele (S Bourgois), J Van Handenhove
- 1785 Over The Stars, h, gr, 3 ans, par Kentucky Dynamite USA et Mahelia (Baroud D'Honneur), 71 k (67 k), (17.000), Daniel Beaunez (A Masson), Mme P Butel

Lucky Island, h, b, 3 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Isle (Cadoudal), 69 k, (13.000), Ballantines Racing Stud Ltd (L Philipperon), ROB Collet (s)

1818 ⁵ **Slamypper**, h, b, 3 ans, par Whipper USA et Slamy USA (Grand Slam USA), 71 k (67 k), (17.000), ⊗, Michel Pehu (C Couillaud), O Sauvaget

Kabanos, h, 3 ans, 68 k (64 k), (11.000), P Adda (s) (P Lucas), 1877 P Adda (s)

Cottin Madrik, h, 3 ans, 71 k (67 k), (17.000), R Cottin 1858 (R Mayeur), FM Cottin (s) 8

Colpo, m, 3 ans, (AQ), 70 k (66 k), (15.000), S Jeddari (M Lefebvre), S Jeddari

Mick Salsa, h, 3 ans, 68 k (64 k), (11.000), ⊗, P Leblanc (S Garcia). P Leblanc **Celtic Valley**, h, 3 ans, 70 k (66 k), (15.000), E Leray (s) (J arr

Rev). E Leray (s) 1704 5 Unique Du Moulin, h, 3 ans, 69 k (65 k), (13.000), P Lenogue thé (N Gauffenic), P Lenogue

Cachemire Bellevue, h, 3 ans, 68 k (64 k), (11.000), JP 1853 tbé Bichon (T Blainville), P Leblanc

Prince De La Barre, h, 3 ans, 67 k (63 k), (9.000), C Plisson 1756 (T Stromboni), C Plisson

13 partants ; 19 eng. ; 2 eng. sup. - Total des entrées : 604 €

Eng. sup. : Slamypper, Colpo

 $9\ long,\,2,5\ long,\,encolure,\,20\ long,\,3\ long,\,30\ long,\,3/4\ long,\,18\ long.$

11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €

Primes aux éleveurs

1 656 € Haras du Quesnay.

828 € Mme Laure de Premont, Herve de Watrigant, Guy Harari.

483 € Richard Temam.

327 € Mlle Louise Collet Vidal, Mlle Camille Collet Vidal

155 € Michel Pehu, Mme Gwenaelle Paillet, Matthieu Pehu.

Redfamily, réclamé 22.009,00 € par son propriétaire.

Temps total: 04'24"10

STEEPLE-CHASE NATIONAL DES ANGLO ARABES 4.500 m 1933 377 (Steeple-Chase. - Anglo-arabes)

50 000 € (24 000, 12 000, 7 000, 4 750, 2 250)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 ans et au-dessus, angloarabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabe, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe. Poids : 70 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 12.000 cette année et par 25.000 l'année dernière. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 2 k.; 25 %, 4 k.; 37,5%, 7 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante

1664 ¹ Zara Blue, f, b, 7 ans, (AC), par Dom Alco et Honey Blue (Saint Cyrien), 69 k, Ecurie Sagara (Mlle N Desoutter), F Nicolle 1 **Le Brujassou**, h, b, 8 ans, (AA), par Blue Boy et L'Aubertie (Mister Mat), 67 k, Jean-Michel Reillier (*J Ricou*), F Nicolle 2

1509 ² Coelho, h, al, 7 ans, (AC), par Kapgarde et Exela (L'Escalator), 73 k, Mlle Patricia Le Tellier (J Reveley), G Macaire (s)

1664 5 Titan Delro, h, bf, 10 ans, (AA), par Iris De La Brunie et Galante De Salers (Fill My Hopes), 67 k, Philippe-Louis Robert (W Denuault), PL Robert

Ritz De La Rue, h, gr, 6 ans, (AC), par Ilbarritz et Caline Des Combes (Mont Basile), 72 k, Mme Anne-Laure Guildoux 1723 (T Beaurain), Mme AL Guildoux

1664 4 Uobama D'Ayza, h, 7 ans, (AC), 70 k, ⊗, Mme M Prunet-Foch 6 (D Ulinski), Mme M Prunet-Foch 7

1664 ² **Vino De Bellevue**, h, 6 ans, (AA), 67 k (65 k), ⊗, JL Dubord (*H Rodriquez Nunez*), JL Dubord 811 1 Black De Minuit, h, 7 ans, (AC), 71 k (69 k), Mme PIER Nicolle arr

(D Gallon), F Nicolle 1664 3 Trophe De Sourniac, h, 8 ans, (AA), 68 k, D Massias arr

(G Olivier), F Lagarde 9 partants ; 11 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 45 €

3 long, 2 long, 10 long, 1 long 1/4, 20 long, 3/4 long.

24 000 € - 12 000 € - 7 000 € - 4 750 € - 2 250 €

Primes aux éleveurs :

3 600 € Mme Laure Giethlen Cadierques.

1 800 € Jean-Michel Reillier, Frederic Reillier, Antoine Reillier.

1 050 € Mme Philippe Le Tellier, Mlle Patricia Le Tellier. 712 € Marc Delbos, Philippe-Louis Robert.

337 € Jean-Pierre Brauge.

Temps total: 05'41"20

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné l'entraîneur Mme Anne-Laure GUILDOUX par une amende de 75 euros, les mentions de vaccination portées sur le document d'identification du hongre RITZ DE LA RUE n'étant pas conformes.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné l'entraîneur Jean-Laurent DUBORD par une amende de 75 euros, les mentions de vaccination portées sur le document d'identification du hongre VINO DE BELLEVUE n'étant pas

PRIX BUCHEUR 1934 372

4

5

6

(Haies)

3.800 m

1

4

65 000 € (31 200, 15 600, 9 100, 6 175, 2 925)

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans. Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 13.000.

Onsaijamais, h, bf, 4 ans, par Kap Rock et Romantique Cotte (Robin Des Champs), 70 k, Terry Amos (K Nabet), G Macaire (s) 1773 1

Comas Sola, f, gr, 4 ans, par Lord Du Sud et Moon Glow (Solar One), 66 k, Mme Henri Devin (F de Giles), JP Gallorini (s)

Benie Des Dieux, f, b, 4 ans, par Great Pretender IRE et Cana 3 (Robin Des Champs), 68 k, Écurie Zingaro (D Cottin), Mlle I Gallorini

1815 ² Bestarabad, h, b, 4 ans, (AQ), par Astarabad USA et Keep Me (Kadalko), 67 k, Jean-Francois Colas (*A Acker*), MARC Rolland

Rollinginthedeep, h, b, 4 ans, par Walk In The Park IRE et The Race (Mansonnien), 70 k, Gerome Salussolia (*T Cousseau*), D Windrif

L'Espiguette, f, 4 ans, 69 k, C Lalloum *(E Chazelle)*, C Scandella

1647 Lux De La Barre, h, 4 ans, 68 k, A Vandenhove (T Viel), 7 L Viel (s) 8

1825 7 Saint Call, h, 4 ans, 69 k, Ecurie Sagara (A Gasnier), JP Gallorini (s)

18] 3 Flight Zero, h, 4 ans, 67 k, Ecurie de la Verte Vallee (J Rey),

Ahzana, f, 4 ans, 66 k, L Viel (s) (J Ricou), L Viel (s) 10

Thea GER, f, 4 ans, 66 k, FAM Mussat (M Carroux), N Bertran 1719 arr de Balanda (s)

11 partants ; 31 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 1 677 €

Eng. sup.: L'Espiquette

1/2 long 3/4, 1 long, 4 long, 1 long 1/4, 10 long, 2,5 long, 3 long, encolure,

31 200 € - 15 600 € - 9 100 € - 6 175 € - 2 925 €

Primes aux éleveurs

4 680 € Terry Amos, Guillaume Macaire.

2 340 € Paul Nataf.

1 365 € Gerard Doyen

926 € Scea Terres Noires.

438 € Sarl Haras D'Auteuil, Teddy Windrif, Mme Laure de Premont.

Temps total: 04'44"10

PRIX COLONEL D'ENGLESQUEVILLE 1935 376

3.500 m

1

3

(Steeple-Chase. - Handicap limité. - Cavalières et Gentlemen-riders

53 000 € (25 440, 12 720, 7 420, 5 035, 2 385)

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 12.000.

Le poids minimum de ce handicap sera de 64 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k

Pour Gentlemen-riders et Cavalières.

Référence: +13

4

5

1726 ⁴ Big Nitwit IRE, f, b, 5 ans, par Indian Haven GB et Nadira (Green Desert USA), 67 k, Ecurie de la Verte Vallee (Mr P Moreau), S Foucher

Kingston GER, h, bf, 6 ans, par Dylan Thomas IRE et Katy Carr GB (Machiavellian USA), 71 k, ⊗, Gerard Augustin-Normand (*Mr R Boisnard*), D Windrif

Solo Des Brieres, h, b, 6 ans, par Ski Chief USA et Solador (Solicitor), 67 k, Thierry Poche (*Mr A Orain*), T Poche

731 2 Utah De La Coquais, h, b, 7 ans, (AQ), par Nidor et Noblevie (Noblequest), 68 k, Joel Chaineau (Mr B Caron), E Leray (s) 5

Task Force Sivola, h, b, 8 ans, (AQ), par Assessor IRE et Kerrana (Cadoudal), 70 k, Jean-Philippe Fleurisson (MIIe B Guenet). G Macaire (s)

Fumseck, h, 6 ans, 68 k, ⊗, G Mollier (Mr T Windrif), D Windrif

Groove Du Mathan, f, 5 ans, 72 k, A Chaille-Chaille (Mr O d' Andigne), A Chaille-Chaille

Athinea, f, 6 ans, 66 k, A Poulopoulos (Mr J Foucher), P I ebland

Vivamar, h, 6 ans, (AQ), 68 k, ⊗, CE Walsh de Serrant (Mr G Viel), E Leray (s) 10

1761 2 Summer Creek, h, 6 ans, 66 k, Y Lemonnier (Mr J Delaunay), Y Lemonniei Danceur Bresilien, h, 6 ans, 71 k, B Sivadier (Mr G Cottreau),

Y Fouin (s) 1796 ² Unechtimix, f, 7 ans, (AQ), 66 k, SAM Couvreur (Mr F Tett), SAM Couvreu

12 partants ; 46 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 1 378 €

1/2 long, 4 long, 2 long, 1,5 long, encolure, 3 long, 30 long, 3/4 long, 7 long. 25 440 € - 12 720 € - 7 420 € - 5 035 € - 2 385 €

Primes aux éleveurs :

3 816 € Paul Nataf, Enrico Ciampi, prime non attribuée.

908 € Gestut Brummerhof, prime non attribuée.

1 113 € Eric Sailly, Classic Breeding Sarl. 755 € Herve Tison, Mlle Pauline Tison.

357 € Gilles Trapenard.

Temps total: 04'23"70

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le gentleman-rider M. Romain BOISNARD, arrivé 2ème, en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 15 jours pour avoir, en cessant de solliciter le hongre KINGSTON avant le poteau d'arrivée, perdu une meilleure allocation

PRIX DE SAINT-RAPHAEL 1936 370

3.500 m

2

3

4

5

6

(Haies. - A réclamer. - Femelles)

23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035) Pour pouliches de 3 ans, mises à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, toute pouliche ayant, cette année, en courses de haies, reçu une

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

1709 3 Lunaya, f, b, 3 ans, par Voix Du Nord et Lamaya (Azamour IRE), 72 k (68 k), (15.000), Nicolas Guarino (JC Gagnon), Y Fouin (s)

allocation de 10.000 portera 2 k.; plusieurs allocations de 10.000, 4 k

1756 ³ Semaine Sainte, f, bb, 3 ans, par Saint Des Saints et Royale Rockeuse (Laveron GB), 68 k (64 k), (11.000), Michel-Andre Tessier (A Merienne), G Macaire (s)

Tengara, f, b, 3 ans, par Laveron GB et Prodiga [Poliglote (GB)], 69 k (65 k), (9.000), Pierre Goral (S Pechaire), JP Gallorini (s) 1885

Magic Coco, f, b, 3 ans, par Youmzain IRE et True Heroine USA (Sea Hero USA), 70 k (66 k), (15.000), Stephan Hoffmeister (J Giron), M Seror

Borntoloveyou, f, b, 3 ans, par Poliglote (GB) et Konigin Von Saba IRE (Ela Mana Mou IRE), 67 k, (9.000), Erick Bec de la Motte (D Mescam), FM Cottin (s)

1780 2 Quinte Flush, f, 3 ans, 69 k (65 k), (13.000), $\otimes,\ \mathsf{F}$ Cheyer (M Camus), F Chever

Be Mine, f, 3 ans, 68 k (64 k), (11.000), S Jeddari (M Lefebvre), 1860

Meshavita, f, 3 ans, 74 k (70 k), (19.000), P Goutmann 1785 (D Ubeda), MARC Rolland

Komtess Ka, f, 3 ans, 68 k (64 k), (11.000), JC Bertin (P Petit), 1780

 $\begin{tabular}{lll} \textbf{Adana Blue}, f, 3 ans, 69 k (65 k), (13.000), P Lenogue \\ (N Gauffenic), P Lenogue \\ \end{tabular}$ 1860 10

Tartarina, f, 3 ans, 72 k (68 k), (19.000), Ballantines Racing Stud Ltd (S Bourgois), ROB Collet (s) 1860

La Philosophe, f, 3 ans, 68 k (64 k), (11.000), M Drean (*J Rey*), 1780 E Leray (s) Nusa Tengarra, f, 3 ans, 68 k, (11.000), S Hoffmeister 1877 arı

(A Gasnier), M Seror Art De Vie, f, 3 ans, 67 k (63 k), (9.000), Ecurie Centrale arı

(J Tabary), FM Cottin (s) 14 partants ; 28 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 554 €

Eng. sup. : Tengara

JC Bertin

3,5 long, 3 long, 7 long, 15 long, 10 long, 1 long 1/4, 5 long, courte encolure, 8 long

11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €

Primes aux éleveurs

1 656 € Mlle Alexandrine Berger.

828 € Philippe Mehat.

483 € Pierre Goral, Bertran de Balanda (s), Haras du Hoguenet.

327 € Ecurie Haras de Quetieville. 155 € Julian Roisaju-Lopez.

Tengara, réclamée 10.500,00 € par PHILIPPE LORAIN.

Semaine Sainte, réclamée 13.733,00 € par NOEL BOUDRAA.

Borntoloveyou, réclamée 16.665,00 € par Comte ERIC DE SAINT PIERRE.

Temps total: 04'23"60

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Steven PECHAIRE, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée d'un jour, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (9 coups - 3ème infraction).

PRIX ELISA 1937 375

3.800 m

(Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang. - Femelles)

55 000 € (26 400, 13 200, 7 700, 5 225, 2 475)

Pour pouliches et juments de 4 et 5 ans. n'étant pas de race Pur Sang. n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 17.000. Poids : 4 ans, 66 k.; 5 ans, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 8.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

175] 1 Bise De Mer, f, b, 4 ans, (AQ), par Vendangeur (IRE) et Padie (Arnaqueur USA), 66 k, Soaig Guerin (A Gasnier), A Lacombe

Belmix De Joy, f, b, 4 ans, (AQ), par Al Namix et Ophelie De Joy (Esteem Ball), 66 k, Quinton (s) (*T Beaurain*), P Quinton (s)

1574 ⁵ Beyrouth, f, b, 4 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Raya [Shaanmer (IRE)], 67 k (65 k), Herve d' Armaille (*E Berthonnet*), E Clayeux (s)

1578 Bagatelle De Thaix, f, gr, 4 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Mange De Thaix (Mont Basile), 68 k, Maurice Bertin (*J Ricou*), 4

1648 ⁴ Brin De Fille, f, gr, 4 ans, (AQ), par Al Namix et Moskoville (Kadalko), 66 k, Mme Jacques Cypres (*W Denuault*), E&G Leenders (s)

Amazone Du Lemo, f, 5 ans, (AQ), 71 k, M Le Floch (A Cisel), A Le Clerc (s)

Boheme, f, 4 ans, (AQ), 66 k, Comte JR de Fraguier (F de 7 1838 Giles), E Clayeux (s)

Black Pearl Tavel, f, 4 ans, (AQ), 70 k (68 k), JL Pignet 1827 arr (M Camus), G Cherel

Beaujeu Allen, f, 4 ans, (AQ), 68 k, J Detre (A de Chitray), arr PH Peltie

1612 2 Bassika D'Airy, f, 4 ans, (AQ), 66 k, G Moya (K Nabet), J Ortet (s)

10 partants ; 22 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 764 €

courte encolure, 2.5 long, 4 long, 3 long, 15 long, 18 long,

26 400 € - 13 200 € - 7 700 € - 5 225 € - 2 475 €

3 960 € Mme Michele Juhen-Cypres, Bernard Cypres, Mme Jacqueline Gamet.

1 980 € Michel Cahu, Mme Michel Cahu.

1 155 € Louis D' Armaille, Herve D' Armaille.

783 € Michel Bourgneuf

371 € Jacques Cypres.

Temps total: 04'46"70

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Angelo GASNIER, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (10 coups - 4ème infraction).

PRIX PAIUTE 1938 373

3.800 m

2

3

arr

3

(Haies)

48 000 € (23 040, 11 520, 6 720, 4 560, 2 160)

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 12.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 4.000 cette année et par 10.000 l'année dernière

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

Ceasar's Palace, h, b, 8 ans, par Voix Du Nord et Cardounika [Nikos (GB)], 67 k (65 k), Gallorini (s) (T Messina), JP Gallorini (s)

Sistadenn, f, b, 7 ans, par Apsis GB et Nijadenn [Northern Crystal (GB)], 69 k, Gil Richard (*Y Lecourt*), J Merienne

1784 ⁴ Team Red, h, al, 6 ans, par Denham Red et Tiana (Saint Cyrien), 69 k, Hubert Mauillon (*M Carroux*), A Chaille-Chaille

Why Not Law, h, b, 6 ans, par Classic Law GB et Wind Of Grace (Exit To Nowhere USA), 73 k (71 k), Mme Michel Rovel (A Cardine), F Matzinger

Sun Zephir, h, b, 6 ans, par Daliapour IRE et Zephira Crown (True Brave USA), 67 k, David Dahan (K Nabet), R Le Gal 5

1819 3 Karlak, h, 7 ans, 69 k (67 k), JP Djian (D Ubeda), MARC Rolland

The Reader, h, 6 ans, 67 k (65 k), P Goral (S Pechaire), JP Gallorini (s)

L'Argens, h, 7 ans, 68 k, Mme C Nattiez (J Nattiez), Mme C Nattiez 1718 Dongarry, h, 8 ans, 69 k, HP Payllier (A Lecordier), 1710

B Jollivet (s) Chicago Du Berlais, h, 7 ans, 68 k (66 k), Mlle S Duchesnay

(R Morgan Murphy), Mlle S Duchesnay **Bijou Plage**, f, 5 ans, 65 k (63 k), Mme JP Roussel (B Meme), Y Fouin (s)

11 partants ; 34 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 1 368 €

Eng. sup.: Why Not Law

Certf. vétérinaire : Mon Bonbon.

1 long 1/4, 1 long 1/4, 2 long, 10 long, 4 long, 5 long, 2,5 long.

23 040 € - 11 520 € - 6 720 € - 4 560 € - 2 160 €

Primes aux éleveurs

3 456 € Jean-Paul Gallorini

1 728 € Haras Villeneuve Saint Nouay.

1 008 € Arnaud Chaille-Chaille.

684 € Claude Thiriet.

324 € Mme Joelle Ventre, Didier Louis.

Temps total: 04'46"20

Le hongre MON BONBON a été déclaré non partant pour raisons

NANTES

Samedi 31 octobre 2015 0137 304

Commissaires de courses : Gilles TARTOUE - Claude BURGAUD -Louis AULNETTE - Bernard DERSOIR

PRIX LA CLARTIERE 1939 4299

19 000 € (9 120, 4 560, 2 660, 1 805, 855) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en courses de haies, reçu 15.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- **1612 Newdame**, f, al, 4 ans, par Nickname et Eladame (Snurge IRE), 67 k, Richard Corveller (*V Roisnard*), A Chaille-Chaille
- 1728 ⁴ Bois Sans Soif, h, bb, 4 ans, par Anabaa Blue (GB) et Rose Indienne (Epervier Bleu GB), 67 k, Comte Antoine-Audoin 2 Maggiar (À Poirier), A Couetil (s)
- Miss Protektor, f, gr, 4 ans, par Protektor GER et Ruyu River [Nikos (GB)], 65 k, \otimes , Baptiste Letourneux (MO Belley), B Letourneux
- 1105 ⁵ Faucon Rouge, h, gr, 4 ans, par Al Namix et Kyanite (Ultimately Lucky IRE), 68 k, Gildas Martin (*L Solignac*), T Boivin
- Torrijos, h, b, 4 ans, par Crillon et Hatahulpa (Akhdari USA), 1647 70 k, Ecurie des Vives Terres (A Gasnier), B Grosfils
- 1734 4 Hindou, h, 4 ans, 69 k, \otimes , M Marchal (W Denuault), E&G Leenders (s)
- 1835 3 Jolila, f, 4 ans, 67 k, JCN Bignon (R Bonnet), G Lassaussaye
- Bouly De La Roque, h, 4 ans, 67 k, J Merienne (Y Lecourt), 1647
- Orus De Teillee, h, 4 ans, 67 k, ⊗, Mme C Lumet (O Auge), 1394
- Easyglotte, h, 4 ans, 67 k (65 k), JL Chasserio (C Couillaud), 1843 arr JL Chasseric
- Buck De Saflo, h, 4 ans, (AQ), 67 k (65 k), Mlle S Fournier (G Dumont). Mlle S Fournier Love Strike (IRE), h, 4 ans, 67 k, B Letourneux (S Paillard), B Letourneux
- 1728 2 Downhill Only (GB), h, 4 ans, 70 k, G Heald (D Cottin),
- Nocier D'Humour, h, 4 ans, 67 k (65 k), Ecurie Christian tbé Lecrivain (N.W O'Driscoll), C Lecrivain

14 partants ; 54 eng. ; 14 part. déf. - Total des entrées : 577 €

2,5 long, 3 long, 1 long, 6 long, 2,5 long, loin, 1/2 long, 15 long.

9 120 € - 4 560 € - 2 660 € - 1 805 € - 855 €

Primes aux éleveurs :

- 1 368 € Richard Corveller, Ange Corveller, Mme Ange Corveller.
- 684 € Comte Antoine-Audoin Maggiar. 399 € Laurent Huau, Patrice Huau, Mme Josiane Huau.
- 270 € Frederic Duvivier.
- 128 € Benoit Grosfils, Mme Christine Pontus, Michel Meigne, Suc. Paul Ouvry.

Temps total: 04'44"19

1940 4301 PRIX LA LOMBARDERIE

(Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)

3.800 m

2

3.900 m

1

3

4

5

8

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 ans, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant, cette année, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 8.000 ni été classés 2ème ou 3ème d'une course de dotation totale de 18.000. Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) :1 k. par 1.500 cette année par 2.500 l'année

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante

- **1689** ³ **Apero Bleu**, h, bb, 5 ans, (AQ), par Network GER et Glycine Bleue (Le Nain Jaune), 72 k (70 k), MIle Sarah Audoy 1 (E Labaisse), MIle S Audov
- **Apax Nouba**, h, al, 5 ans, (AQ), par Malinas GER et Nasthazya (Rochesson), 67 k, Arnaud Chaille-Chaille (*F Pamart*), A Chaille-
- Alifet Mome, h, b, 5 ans, (AQ), par Califet et Grande Mome 1882 (Bright Dick), 67 k, ⊗, Baptiste Letourneux (MO Belley), **B** Letourneux
- 1750 ² Amiral Daudaie, h, b, 5 ans, (AQ), par Kotky Bleu et Lys'ka Du Moulin (Kadalko), 69 k (67 k), Thibault (s) (G Denuault),
- **1618** ² **Avec La Foi**, h, b, 5 ans, (AQ), par Denham Red et Groseille (Un Numide), 72 k, Yves Hedan (*L Solignac*), Y Hedan
- 1839 5 Ange Des Fontaines, h, 5 ans, (AQ), 67 k (65 k), P Joubert (T Chevillard), F Nicolle
- **Auteuil Dore**, h, 5 ans, (AQ), 71 k (69 k), \otimes , W Travers-Durand (D Delalande), W Menuet (s)

7 partants ; 15 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 124 €

code anomalie : CP : Asti Du Domaine.

5 long, 3 long, tête, 6 long, 5 long.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs

1 296 € Alain Peltier, Mme Delphine Juste, Jerome Houdin.

648 € Pascal Noue, Jean-Marie Baradeau

378 € , Alexandre-Rene Deschere. 256 € Mlle Sarah Fournier, Mathieu Coutin.

121 € Haras de la Rousseliere Scea.

Temps total: 04'34"66

PRIX ARCHY BALD 1941 4300

3.800 m

2

8

1

4

5

(Steeple-Chase)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 9.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) :1 k. par 2.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 1855 ² Babylone Allen, f, bb, 4 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Ismaelle II (Video Rock), 69 k, Philippe Peltier *(D Cottin)*, PH Peltier
- **Bienvenuadenuo**, h, bf, 4 ans, (AQ), par Saddler Maker (IRE) et Nuit De Grugy (Nononito), 70 k, Mme Guy Denuault (*R Bertin*), **GUY** Denuault
- 1790 ³ Namali, h, b, 4 ans, par Nickname et Alicar (Sleeping Car), 68 k (66 k), Guillaume Mousnier (*B Claudic*), G Mousnier 3
- Boss Des Chambres, h, b, 4 ans, (AQ), par Al Namix et Hermes Rochelaise (Boston Two Step USA), 74 k (72 k), Ecurie des Dunes (R Morgan Murphy), P Quinton (s)

Azastar, h, b, 4 ans, par Walk In The Park IRE et Malrose (Apeldoorn), 67 k (65 k), Mathieu Gad (M Gorieu), GAB Leenders

- 1502 5 Zisun, h, 4 ans, 67 k, Y Hedan (L Solignac), Y Hedan
- 1790 2 Eagle De L'Aube, h, 4 ans, 69 k, E Lecoiffier (M Danglades),
- Ambition D'Or, h, 4 ans, 67 k, JP Gasnier (A Gasnier),
- 118 1 Joe De Clermont IRE, h, 4 ans, 67 k, Elevage de Clermont (PA Carberry), Mme L Carberry
 Vicomte D'Anjou, h, 4 ans, 71 k (69 k), ⊗, A Vandenhove
- (T Viel), L Viel (s)

10 partants ; 37 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 417 €

Certf. vétérinaire : Sagafor, Elle Dit.

15 long, 1,5 long, 2,5 long, courte encolure, courte encolure, loin, 5 long, 8 long

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

- 1 296 € Bruno Vagne, Andre Vagne.
- 648 € Guy Denuault.
- 378 € Ambroise Dupont
- 256 € Christophe Desvaux.
- 121 € Pierre Millet.

Temps total: 04'39"01

PRIX RADIO COTE D'AMOUR (PRIX DE BRIORD) 1942 4302

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant, cette année, en steeplechase, ni couru trois fois ni reçu 5.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 1794 4 Surname, h, gr, 5 ans, par Nickname et Turbotiere (Turgeon USA), 68 k, Bruno Sigrist (W Denuault), E&G Leenders (s)
- **Salam Bombay**, h, b, 6 ans, par Sulamani (IRE) et Same To You (Mujtahid USA), 68 k, \otimes , Gerard Samama (*J Charron*), J Boisnard (s)
- Princesse Delile, f, b, 6 ans, par Vic Toto et Apolietta (The Wonder), 68 k, Mme Catherine Coiffier (S Paillard), G Elbaz 3
- 1777 ⁴ Braedale Goldwyn, h, gr, 7 ans, par Star Horse et Narita (Take Risks), 71 k (69 k), Jean-Francois Lelievre (*K Deniel*), JF Lelievre
 - Robin De Norval, h, b, 7 ans, par Robin Des Pres et Victor's Car (Sleeping Car), 69 k, Mme Anne-Sophie Bernier (R Julliot), D Bernie
- Safhir D'Arzembouy, h, 9 ans, (AQ), 70 k (68 k), H Paysan (N Paysan), H Paysan
- Simson, h, 9 ans, (AQ), 68 k, ⊗, T Boivin (L Solignac), T Boivin 7 Rikita Du Manoir, f, 10 ans, (SF), 65 k, D Lenfant (Mr E Fouquet), D Lenfant 8
- Mister Rode, h, 10 ans, 67 k (65 k), J Follain (M Frayssinhes), arr J Follain 1607 5 Turgeon Superstar. h. 8 ans. 67 k. N Girot (ANT Thierry). arr
- Duc D'Ogenne, h, 7 ans, 67 k (65 k), JP Nicolas (C Couillaud), arr

Vletcher, h, 6 ans, (AQ), 67 k (65 k), JP Paillette (G Dumont), arr

Laisse Les Dires, h, 6 ans, 67 k (65 k), S Verda (S Cossart), S Verda

1700 5 Praizdel De Juigne, f, 7 ans, 65 k (66 k), B Chevet r.p (C Gabard), B Cheve

Salut L'Ami, h, 9 ans, (AQ), 67 k (65 k), GAB Leenders (M Gorieu), GAB Leenders

15 partants ; 48 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 633 €

Eng. sup. : Laisse Les Dires Chev. retir.: Ulysse De L'Aunay.

1,5 long, 8 long, 1 long, 2,5 long, loin, 6 long, loin.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs

1 296 € Suc. S. Couturie. 648 € Gerard Samama

378 € Mme Pierre Grolleau.

256 € Mme Christian Baron, Mlle Cecile Baron

121 € Gilles Chaignon. Temps total: 05'11"64

DURTAL

Dimanche 1er novembre 2015 0213 305

Commissaires de courses : Emilie ADRION - Frédéric GUILLON -Jean-Paul BERRUE - Maurice FOUCHER

PRIX GRIP 1943 4653

(Steeple-Chase-Cross-Country)

4.250 m

1

2

3

5

6

8

arr

16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 4 et 5 ans, n'ayant pas, cette année, reçu 9.000 en steeple-chases (victoires et places). Poids : 4 ans, 67 k. ; 5 ans, 69 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

1762 ⁴ New Starter, h, b, 5 ans, par Maximum Security (IRE) et Pralyse (Highest Honor), 74 k, Adet (s) (Y Plumas), S Adet (s)

Pourquoi Pas Elle, f, gr, 5 ans, par Martaline GB et Chin'ba (Take Risks), 69 k, Mme Philippe Cottin (*D Cottin*), P Cottin Forsocks D'Ycy, h, b, 5 ans, par Hurricane Cat USA et Sagane Des Mottes (Abdonski), 72 k, Joel Juillet (T Beaurain), W Menuet (s)

Baguette D'Or, f, b, 4 ans, (OC), par Nidor et Arche's Manor (Wagon Master), 65 k (63 k), Gabriel Leenders (W Lajon), 1762 **GAB** Leenders

Aure Antique, f, bb, 5 ans, (AQ), par Network GER et Joie De Cotte (Lute Antique), 73 k, Le Clerc (s) (*J Morel*), A Le Clerc (s)

Jejekarad, h, 5 ans, 74 k (72 k), ⊗, F Chopin (C Couillaud), **REMY Nerbonne**

Kapfolie, h, 4 ans, 69 k, O Brasme (A Desvaux), J Follain 1792

Simba De Teillee, h, 4 ans, 71 k, \otimes , D Mcmillan (W Denuault), **1852** ² E&G Leenders (s)

Retentive Borget, f, 5 ans, 68 k, ⊗, JC Mellerio (A Gasnier), A Lacombe

1917 Christanau, h, 5 ans, 69 k (67 k), S Dory (S Thepaut), S Dory 10 Alinka D'Alex, f, 5 ans, (AQ), 70 k, S Dory (S Dory), S Dory 1762

tbé 1803 Alabama Lounai, h, 5 ans, (AQ), 76 k (74 k), ⊗, D Cadot (s) (A Lotout), D Cadot (s)

Les Affres, h, 5 ans, 73 k, MA Billard (R Julliot), PH Peltier 1848 1680 2 Atory De La Vire, h, 5 ans, (AQ), 71 k, D Bernier (S Zuliani), tbé

14 partants ; 27 eng. ; 14 part. déf. - Total des entrées : 150 €

1/2 long, 3/4 long, 1,5 long, 4,5 long, 1,5 long, 14 long, 1/2 long 3/4, 14 long,

7 680 € - 3 840 € - 2 240 € - 1 520 € - 720 €

Primes aux éleveurs :

1 152 € Jean-Francois Pironneau, Mme Pascale Pironneau-Jaworski, Mme Frederique Pironneau.

576 € Haras du Hoguenet, Philip Prevost Baratte.

336 € Jean-Joseph Pedron, Andre Berty.

228 € Francois-Denis Rolland.

108 € Gilles Le Bihan. Temps total: 05'19"34

PRIX HOCCO II 1944 4654

(Steeple-Chase-Cross-Country)

4.550 m

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, reçu 10.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.500 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante

```
1695 <sup>5</sup> Terreur, h, ab, 8 ans, (AQ), par Raintrap GB et Jiva II (Useful), 69 k, Artu (s) (R Julliot), W Menuet (s)
```

Cotica De Baune, f, b, 8 ans, par Nononito et Myster De Baune (En Calcat), 70 k, Alain Bidon (Y Plumas), A Bidon

Pink Lady Royale, f, al, 6 ans, par Limnos JPN et Royale Punta Cana (Verbier), 70 k, ⊗, Ecurie des Dunes (*J Duchene*), P Quinton (s)

Belanour, h, al, 10 ans, par Valanour IRE et Stella Bella (Groom Dancer USA), 72 k (70 k), Pierrick Le Geay (*M Brethous*), P Le 4

Tiger De La Roque, h, bf, 8 ans, par Cut Quartz et La Orotava (Mendez), 67 k, \otimes , Philippe Vichot (*A Gasnier*), JL Guillochon

Jorquine Du Ternois, f, 11 ans, 65 k, JP Carnel (Mr J Foucher). JP Carnel Louping De Teillee, h, 7 ans, 72 k (70 k), ⊗, Brosseau Et Fils

7 (M Gorieu). J Boisnard (s) Sacro Conti, h, 9 ans, 68 k, ⊗, N Lefebvre (Mr A Orain), 1857

N Lefebyre Vedy De La Thinte, f, 6 ans, (AQ), 67 k, D Cadot (s) 1837 arr

(C Gabard), D Cadot (s) Union Precieuse, f, 7 ans, (AQ), 68 k, Mme M Desvaux

(A Desvaux), Mme M Desvaux 10 partants ; 40 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 880 €

Sans motif: Kahva Ville.

9,5 long, 9,5 long, 5,5 long, 7,5 long, 5,5 long, tête, 1/2 long.

8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :

1 224 € Artu (s), Mlle Marie Artu, Damien Artu.

612 € Scea Ecurie Domaine de Baune, Mme Bernard Hallope.

357 € Mme Gilbert Gallot.

242 € Andre Lestorte, Claude Marcellin.

114 € Mme Robert Mongin.

Temps total: 06'25"10

PRIX HOCCO II 1945 14654

4.550 m

1

3

5

2

3

(Steeple-Chase-Cross-Country) Peloton B

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus,** n'ayant pas, cette année, reçu 10.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 4.500 l'année dernière

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

Uroquois, h, b, 7 ans, (AQ), par Passing Sale et Iroquoise II (Dom Pasquini), 72 k, Mme Magalen Bryant (*D Cottin*), P Cottin

Major Du Lemo, h, b, 6 ans, par Louveteau USA et Tavera (Ti King), 67 k (65 k), Maurice Le Floch (C Couillaud), A Le Clerc (s)

Santiag, h, bf, 9 ans, par Diableneyev USA et Idria Des Bois (Saint Estephe), 71 k (69 k), Gerard Lecomte (*B Fouchet*), GER Lecomte

Tuticolle, h, af, 8 ans, (AQ), par East Of Heaven IRE et Galaxie De Larue (Quitte Et Passe), 70 k, \otimes , Sylvain Dory (*S Dory*), 1802 3 S Dory

Hight Groom, f, b, 7 ans, par Tiger Groom GB et High Receleuse (Glaieul USA), 68 k, Pierre-Yves Merienne (Y Lecourt), J Merienne

Jetset DEN, h, 7 ans, 70 k (68 k), \otimes , W Menuet (s) (B Huchede), W Menuet (s) arr

1803 3 Aix Du Gravier, h, 6 ans, 69 k, D Bernier (R Julliot), D Bernier

1763 5 Muguette Des Bois, f, 6 ans, 68 k (66 k), T Bedon (W Lajon), Mlle S Jaffrelot

1781 3 Corbellino, h, 8 ans, 68 k, V Langenais (T Beaurain), arr P Quinton (s) arr

1803 4 Daralkevi, f, 6 ans, 65 k, S Jouin (J Morel), S Jouin

1857 4 Shebana Girl, f, 7 ans, 66 k (64 k), P Dubois (S Thepaut),

11 partants ; 11 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 0 €

7,5 long, courte tête, 3,5 long, 14 long, 30 long.

8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :

1 224 € Mme Magalen Bryant, Mme Philippe Cottin.

612 € Maurice Le Floch

357 € Gerard Claisse, Mlle Paulette Claisse 242 € Sylvain Dory

114 € Goulven Berthouloux. Temps total: 06'10"82

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu les jockeys Baptiste FOUCHET et Sylvain DORY en leurs explications, les ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif

LYON PARILLY

Dimanche 1er novembre 2015 0712 305

Commissaires de courses : Christian DESVIGNE -Michel CONDAMIN - Pierre-André JAY - Stanislas de VILLETTE

PRIX DU MONT VENTOUX 1946 4266

(Haies)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

3.800 m

1

2

3

5

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en course de haies, reçu 15.000 (victoires et places). Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- **Beau De Ballon**, h, al, 6 ans, par Discover D'Auteuil et Lady Apatry (Turgeon USA), 67 k (65 k), Mme Robert Gasche-Luc (*S Bourgois*), YM Porzier (s) 1710
- Une Lapin Rouge IRE, f, al, 5 ans, par Martaline GB et Rosy De Cyborg (Cyborg), 70 k (68 k), Walter B. Connors (E Berthonnet), E Clayeux (s) 1812
- 1819 2 Urgent De Forme, h, b, 7 ans, par Assessor IRE et Bea De Forme (Sleeping Car), 68 k, Jean-Pierre Bourdin (CE Cayeux), JP Bourdin
- 1754 ³ Malenfeld, h, b, 10 ans, par Antarctique IRE et Masthelie (Mistigri IRE), 69 k (67 k), Albert Ketterer (Mlle D Barnier), À Ketterer
 - $\boldsymbol{Lord~In~Black},$ h, al, 7 ans, par Black Sam Bellamy IRE et Lady Lualain IRE (Desert Story IRE), 67 k (65 k), Alois Meier (*P Dibatista*), E Clayeux (s)
- 1595 2 Jee Pee And Jeremy, h, 5 ans, 71 k, JP Vanden Heede (H Tabet), C Dondi
- 1148 5 A Cuerpo Limpio GER, h, 6 ans, 72 k, JP Vanden Heede arr (J Reveley), C Dondi
- 1760 2 Ash Cloud, f, 6 ans, 66 k (64 k), P Azzopardi (C Billardello), P Azzopard
 - Konigsrose, f, 5 ans, 65 k (63 k), F Meckes (D Brassil), F dist
- **Unroi De Touzaine**, h, 7 ans, (AQ), 75 k (73 k), Mme A Jandard (*G Boinard*), S Eveno 1879 2 Apple's Maelys, f, 6 ans, 69 k, P Coveliers (F de Giles), thé
- E Clayeux (s) 1595 Paldoun, f, 5 ans, 65 k, PH Latour (JG Gueracague), C Dondi tbé
- 12 partants ; 37 eng. ; 12 part. déf. Total des entrées : 322 €

2,5 long, 4,5 long, 1 long 1/4, 12 long, 14 long.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs

- 1 296 € Robert Gasche-Luc, Suc. Michel Boulay.
- 648 € Walter B. Connors, prime non attribuée.
- 378 € Patrice Metenier.
- 256 € Albert Ketterer. Mme Valerie Maier.
- 121 € Alois Meier

Temps total: 04'43"20

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire M. Jean-Pierre VANDEN HEEDE par une amende de 30 euros pour couleurs

A l'issue de la course, les Commissaires ont, après enquête, distancé le cheval UNROI DE TOUZAINE de la 7ème place, son jockey ne s'étant pas présenté à la pesée après la course dans les délais fixés.

Ils ont, pour ce motif, sanctionné le jockey Giovanni BOINARD par une amende de 75 euros.

PRIX DU CERCLE DE L'ETRIER 1947 4267

(Steeple-Chase-Cross-Country)

5.200 m

3

19 000 € (9 120, 4 560, 2 660, 1 805, 855) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, reçu 35.000 en steeple-chases (victoires et places). Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.500 cette année et par 8.000 l'année dernière.

- 1869 ¹ Avirco Du Mou, h, b, 5 ans, (AQ), par Lavirco GER et Kaline Du Mou (Lights Out), 72 k, Augustin Adeline de Boisbrunet (J Reveley), A Adeline de Boisbrunet
- 1814 ² Ulla Banba, f, gr, 7 ans, (AQ), par Great Pretender IRE et Giverdey (Royal Charter), 70 k, Ecurie Couderc (*F de Giles*), 2 E Clayeux (s)
- **1850** ³ **Templiere**, f, gr, 8 ans, par Protektor GER et Temple Queen GER (Local Suitor USA), 66 k, Mlle Severine Sourd (*D Ulinski*), Mlle S Sourd
- Roc Des Salines, h, b, 10 ans, (AC), par Cadoudal et Fausta 1781 Des Salines (Mistigri IRE), 69 k, Loic Marguet (ANT Thierry), J Follain
- $\begin{tabular}{ll} \textbf{Volidee}, f, b, 6 ans, (AQ), par Special Kaldoun (IRE) et Loridee (Ragmar), 66 k (661/2 k), <math>\otimes$, Marcel Elie Perret (*J Zerourou*),
- 1822 Vicody, h, 6 ans, (AQ), 71 k, Ecurie Couderc (E Berthonnet), E Clayeux (s)

1811 ³ Triagoz, h, 8 ans, (AQ), 69 k, T Cypres (CE Cayeux), H Despont thé

7 partants ; 22 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 271 €

Certf. vétérinaire : Tombe Du Lit. 6,5 long, 2,5 long, 1 long 1/4, 10 long.

9 120 € - 4 560 € - 2 660 € - 1 805 € - 855 €

Primes aux éleveurs :

1 368 € E.a.r.I. Domaine du Mou. 684 € Earl Detouillon Raphael Frederique, Jacky Rauch. 399 € Mile Clarence Signol, M.I. Bloodstock Ltd.

270 € Paul Guerlin, Loic Marguet.

128 € Thierry Cypres.

Temps total: 07'21"90

NIMES

Dimanche 1er novembre 2015 0614 305

Commissaires de courses : Bernard MONTAILLER - Pierre SIGAUD - Georges FRAIT - Alexandre ISKANDAR

PRIX AL CAPONE II 1948 4655

(Steeple-Chase)

3.400 m

1

3

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 9.000 ni reçu 12.000 (victoires et places). Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k

- 1659 ⁵ Superburg, h, b, 3 ans, par Sageburg (IRE) et Super Anna (Anabaa USA), 67 k, Ecurie des Mouettes (*A Mercurol*), Mme J Laurent-Jove
- **Myster Alex**, h, gr, 3 ans, par Alex The Winner USA et Mysterious Lina (Linamix), 67 k, Ecurie des Mouettes (*E Chazelle*), Mme J Laurent-Joye 2
- Petite Morgane, f, b, 3 ans, par Great Journey JPN et Princess Morgane USA (Judge T C USA), 65 k (63 k), \otimes , Mme Francoise Gimmi Pellegrino (D Jolibert), Mme F Gimmi Pellegrino
- 1817 ⁵ Netcam, f, bf, 3 ans, par Network GER et Orlana (Robin Des Champs), 65 k, Dominique Clayeux (P Lucas), E Clayeux (s)
- 1841 4 Hound And Craft, h, b, 3 ans, par Sageburg (IRE) et Galaxie Salsa (Kingsalsa USA), 67 k, Ecurie des Mouettes (*B Gelhay*), S Culin
- Cher Alex USA, h, 3 ans, 67 k, Ecurie des Mouettes (J Nattiez), Mme J Laurent-Joye
- 1535 ⁴ Content D'Etre La, h, 3 ans, 67 k (65 k), Mme F Gimmi Pellegrino (*F Mouraret de Vita*), Mme F Gimmi Pellegrino
- 1759 5 Mylee's, f, 3 ans, 65 k (66 k), A Soriano (P Blot), Mme F Gimmi Pellegrino

8 partants ; 35 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 468 €

20 long, 2,5 long, 2,5 long, 6 long, 2 long, dead-heat, loin.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

- 1 296 € Dream With Me Stable Inc.
- 648 € Dream With Me Stable Inc. 378 € Bertrand Gouin, Mme Patricia Butel.

(Steeple-Chase. - Handicap)

- 256 € Dominique Clayeux.
- 121 € Mme Marie Ortolan.

Temps total: 04'14"42

PRIX MANIEBAT 1949 4656

3.800 m

3

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 10.000.

Référence: +12.

- 1847 2 Fyrmyin, h, b, 4 ans, par Nickname et Fly To Sky (Loup Solitaire 1 USA), 65 k, Jacques Ravier (P Lucas), E Clayeux (s)
- Loicia, f, b, 4 ans, par Early March GB et Kan Ah Loar (Secret Singer), 63 k (64 k), Herve Devillairs (G Olivier), T Lemer
- 1847 ³ Bain De Soleil, h, bf, 4 ans, par Coastal Path GB et Place Au Soleil (Trempolino USA), 64 k, Aymar de Seroux (*J Nattiez*), A Adeline de Boisbrunet
- **Tout En Cardoun**, f, b, 4 ans, par Layman USA et Bairgaine (Cardoun), 65 k, Daniel Beaunez (A Mercurol), MALI Droueche 4
- Manolo GER, h, bf, 4 ans, par Peppershot GER et Meishi GER [Goofalik (USA)], 63 k (64 k), ⊗, Clement Machado (E Chazelle), C Scandella
- Admires The Star, h, 4 ans, 67 k, ⊗, L Bermond (D Jolibert), C Scandella
- Principe De Vega, h, 4 ans, 62 k, P Lhoste (E Labaisse), J 1808 7 Ortet (s)
- King Of War, h, 4 ans, 69 k, P Drioton (F Mouraret de Vita), P Vidotto 1887
 - Chacha, f, 4 ans, 66 k, P Coutereel (M Carroux), A Chaillearr

1842 ³ Astaisien, h, 4 ans, 63 k, Mme H Comelli Pauget (B Gelhay), S

1842 4 Gigilmatto IRE, h, 4 ans, 64 k (65 k), Il Gelso Srl (C Santerne), Mme L Grizzetti

11 partants ; 46 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 574 €

3 long, 5 long, 5 long, 1 long, 1 long, loin, loin.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs

1 296 € Bloodstock Agency Ltd.

648 € Patrice Perennec

378 € Haras de Saint-Voir

256 € Antoine Segura, Michel Segura. 121 € M. Kostrewa, prime non attribuée.

Temps total: 04'29"93

PRIX ANTOINE BARAZA-PRIX CYBORG 1950 4657

3.800 m

1

2

3

4

5

7

(Steeple-Chase. - Handicap de catégorie)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 10.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 57 k.

Référence: +17.

1771 ⁴ Panjakent, h, al, 9 ans, par Valanour IRE et Personna Non Grata (Dom Pasquini), 72 k, Didier Clos (*G Olivier*), JP Daireaux

Oeil De Cadou, h, b, 6 ans, par Cadoubel et Oeillade De Sivola (Discover D'Auteuil), 68 k, \otimes , Alain Baudequin (*E Chazelle*),

1820 Sky Run, f, b, 5 ans, par Astarabad USA et Sky Dance (Sky Lawyer), 64 k, Martial Grain (V Chenet), M Grain

1777 2 Atoutdesuite, f, b, 5 ans, (AQ), par Dom Alco et Idylle D'Oudry (Lights Out), 69 k, Mme Patricia Butel (B Gelhay), Mme P Butel

A Dormir Debout, f, b, 5 ans, (AQ), par Alberto Giacometti IRE et L'Ame Soeur (Saint Preuil), 71 k, Aymar de Seroux (J Nattiez), A Adeline de Boisbrunet

1079 3 Krocoleon, h, 5 ans, 70 k, P Coveliers (P Lucas), E Clayeux (s) Private Joke, h, 8 ans, 65 k, P Drioton (F Mouraret de Vita),

Vidotto $\textbf{Ulifa D'Airy}, \, f, \, 7 \, \, ans, \, (AQ), \, 71 \, \, k, \, \otimes, \, J \, \, Ortet \, \, (s) \, \, \textit{(E Labaisse)},$ 1867 arr

J Ortet (s) 1794 3 Bluword, h, 6 ans, 71 k, C Lartiguelongue (M Carroux), tbé

A Chaille-Chaille 1915 ³ Vicky De Touzaine, f, 6 ans, (AQ), 65 k, S Eveno (A Mercurol), S Eveno tbé

10 partants ; 36 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 306 €

Sans jockey: Le Sang Et Or.

3 long, 5 long, 1 long, tête, 15 long, 2 long.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Didier Clos, Olivier de la Garoullaye. 648 € Joel Eniona. Mme Marie-Laurence Oget. Daniel Pichon.

378 € Jean-Paul Deshayes, Mme Marie-Odile Deshayes.

256 € Mme Marie Pallot.

121 € Haras de Saint-Voir, Trapenard (s), Gilles Trapenard.

Temps total: 04'29"14

PONTCHATEAU

Dimanche 1er novembre 2015 0145 305

Commissaires de courses : Philippe SOUCHAUD -Bernard BOURON - Jérome DALIBERT - Anthony BRIAND

PRIX FRANCIS GASCOIN 1951 4649

(Steeple-Chase. - A réclamer)

3.400 m

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, mis à réclamer au minimum pour 6.000 avec prix de réclamation supérieurs de 1.000 en 1.000. Poids : 68 k. Surcharges accumulées 1 k. par 1.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 6.000. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000, porteront 2 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

1676 4 Biskoazh, f, b, 4 ans, par Trempolino USA et First Elorn (Funny Baby), 66 k, (6.000), Jean-Luc Guillerm (MO Belley), B Lefevre

1904 ² First Moon, f, gr, 4 ans, par Nombre Premier (GB) et October Moon (Octagonal NZ), 71 k (67 k), (11.000), M.I. Bloodstock Ltd (M Camus), G Cherel 2

1798 ³ Nanjing Saulaie, f, b, 4 ans, par Racinger et Fati (Epervier Bleu GB), 68 k (64 k), (6.000), Rene Tabart (*S Cossart*), 3 W Menuet (s)

4

1847 ⁴ Minorque, f, al, 4 ans, par Doctor Dino et Star Model (Alluvia), 66 k (62 k), (6.000), ⊗, David Berra (*D Delalande*), D Berra

1778 Beautiful King's, h, b, 4 ans, par King's Best USA et Beautiful Note USA (Red Ransom USA), 68 k (64 k), (6.000), Taupin (s) (A Moriceau), G Taupin (s)

Version Soft, h, 4 ans, 70 k, (8.000), A Le Clerc (s) (A Cisel), A Le Clerc (s)

Lord Glaz, h, 4 ans, 72 k (68 k), (10.000), Ecurie Grand'Ouest dist 1863 (Y Michaux), J Planque

1798 ¹ Secret Des Bois, h, 4 ans, 73 k (69 k), (9.000), L Viel (s) tbé (T Viel), L Viel (s

891 2 Balaca De Thaix, h, 4 ans, (AQ), 72 k (68 k), (8.000), ⊗, D Marion (C Babonneau), JD Marion

Princesse D'Olympe, f, 4 ans, 70 k (66 k), (10.000), Ecurie des Dunes (R Morgan Murphy), P Quinton (s)

10 partants ; 37 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 280 €

1,5 long, 5 long, 6 long, 1 long.

5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

792 € Jean-Luc Guillerm

396 € Mlle Christine Cheyrou.

231 € Christian Renouf, Mme Martine Renouf.

156 € Maurice Aubry, Bertrand Gouin, Anthony Maillet.

74 € Haras D'Haspel.

Secret Des Bois, réclamé 9.150,00 € par BERNARD LE REGENT.

First Moon, réclamée 12.777,00 € par ECURIE OUEST RACING.

Temps total: 03'52"63

A l'issue de la course, les Commissaires ont, après enquête, distancé le cheval LORD GLAZ de la 5ème place, son jockey ne s'étant pas présenté à la pesée après la course dans les délais fixés.

Ils ont, pour ce motif, sanctionné le jockey Yoann MICHAUX par une amende de 75 euros.

PRIX GO INTERIM 1952 4650

(Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)

3.400 m

1

3

5

arr

arr

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant, en steeple-chase, ni couru trois fois ni reçu deux allocations. Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

Balki Win, h, bb, 4 ans, (AQ), par Balko et Lina Star (Panoramic GB), 67 k, Patrice Jamain (M Danglades), E Lecoiffie

Balisha, f, al, 4 ans, (AQ), par Honolulu IRE et Fetuque Du Moulin (Royal Charter), 66 k, Scea des Collines (S Paillard), S Foucher

1815 ⁴ Belle Apple's, f, b, 4 ans, (AQ), par Crossharbour GB et Olidee (Robin Des Champs), 65 k, Pierre Coveliers (*J Charron*), **PH Peltier**

Beaujo Du Clos, h, b, 4 ans, (AQ), par High Rock (IRE) et Osmazome (Ungaro GER), 67 k, Didier Marion (*H Lucas*), JD Marion

Barbie Turix, f, bf, 4 ans, (AQ), par Al Namix et First Union (Shafoun), 65 k (64 k), Didier Faivre (A Brunetti), GIL Chaignon Bien Aller Aulmes, h, 4 ans, (AQ), 67 k (65 k), E Bodard (G Denuault), E&G Leenders (s)

Belavenirdutabert, h, 4 ans, (AQ), 67 k, A Le Clerc (s) 7 (A Cisel), A Le Clerc (s) 8

Butterfly Du Mou, h, 4 ans, (AQ), 67 k (65 k), Mlle MF Suberville (D Delalande), P Journiac Babylone Du Noyer, f, 4 ans, (AQ), 65 k, Mme GUY Denuault

(R Bertin), GUY Denuault Bellamix Esqua, f, 4 ans, (AQ), 65 k, D Cadot (s) (Mr C Coste), arr D Cadot (s)

Bine Des Salines, f, 4 ans, (AQ), 65 k (63 k), L Marguet (M Frayssinhes), J Follain

Borev De Foj, f, 4 ans, (AQ), 65 k (63 k), JC Obellianne (G Dumont), JC Obellianne

Brillant D'Helline, h, 4 ans, (AQ), 67 k (65 k), Scea des Collines (K Deniel), S Foucher

Bella Bourgeoise, f, 4 ans, (AQ), 65 k (63 k), D Marion (C Babonneau), JD Marion

14 partants ; 30 eng. ; 2 eng. sup. - Total des entrées : 417 €

Eng. sup.: Balisha, Brillant D'Helline

Chev. élim. : Bia Dadi

Chev. retir.: Bella Mome. Blason D'Or.

3/4 long, 1,5 long, 8 long, 4 long, 15 long, 5 long, 20 long, 3 long.

6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs

936 € Mme Virginie Bru.

468 € Yvon Madiot.

273 € Thierry Cypres. 185 € Alain Jollivet, Claude Lecomte.

87 € Gilles Chaignon

Temps total: 03'54"51

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire M. Loic MARGUET par une amende de 30 euros pour couleurs non conformes.

3

4

5

7

arr

4.050 m

1

PRIX DE PRINTEMPS II 1953 4651

(Steeple-Chase. - A réclamer)

3.400 m

2

3

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, gagné un steeple-chase (à réclamer excepté) et mis à réclamer pour 8.000 ou 10.000. **Poids : 68 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 10.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant reçu cette année une allocation de 5.000 en steeple-chase, porteront 2 k.

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

- Cash Des Aigles, h, gr, 7 ans, par Enrique (GB) et Passion Des Aigles (IRE) (Vettori IRE), 70 k (66 k), (10.000), \otimes , Joel Lepenant (G Dumont), J Lepenant
- Mahyar Glaz, h, b, 5 ans, par Desert Style IRE et Mahyara 1828 (Lomitas GB), 68 k, (8.000), Nicolas Godefroy (S Paillard), JD Marion
- **1876** ⁴ **Tout Est La**, h, b, 8 ans, par Poligiote (GB) et Sea Jewel (Diamond Shoal GB), 70 k, (10.000), ⊗, Jean-Louis Bertin (R Bertin), JL Bertin
- **Tenor D'Anjou**, h, b, 5 ans, par Khalkevi IRE et Imperiale D'Anjou (Ungaro GER), 72 k (68 k), (10.000), Didier Marion (C Babonneau), JD Marion
- **1682** ² **Rocky Cath**, h, b, 5 ans, par Roman Saddle (IRE) et Houka Pitch (Bright Dick), 68 k (64 k), (8.000), ⊗, Stephane Seignoux (B Roldo), Mme V Seignoux
 - Kitkalino, h, 5 ans, 68 k (64 k), (8.000), A Bocquet (J Rey),
- Petite Lulu, f, 5 ans, 66 k (62 k), (8.000), JP Himen (R Le 7 Stang), XL Le Stang **Akor Parfait**, h, 5 ans, (AQ), 70 k (66 k), (10.000), Scea des Collines (M Govaerts), S Foucher 8
- Volage De Ballon, f, 6 ans, 66 k (63 k), (8.000), Mme R Gasche-Luc (N.W O'Driscoll), Mme L Carberry 1861
- **1861** 3 **Rhum Sprite**, h, 8 ans, 70 k (66 k), (8.000), ⊗, JP Vanden arr Heede (K Deniel), S Foucher
- Anville, h, 5 ans, (AQ), 68 k, (8.000), A Le Clerc (s) (A Cisel), 1810 arr A Le Clerc (s)
- **Therefore**, h, 9 ans, 68 k, (8.000), ⊗, Y Lemonnier (*J Charron*), 1482 arı Y Lemonnier
- La Lande Du Fray, f, 9 ans, 66 k (62 k), (8.000), C Fouchet r.p (Y Michaux), P Brossie
- **Ti Charm**, h, 6 ans, 68 k (64 k), (8.000), F Crublet (*E Rongere*), F Crublet

14 partants ; 33 eng. ; 14 part. déf. - Total des entrées : 139 €

Chev. élim. : Rockstar Mail.

Chev. retir. : Duo Cubar.

5 long, 5 long, 10 long, tête, 15 long, 8 long, 3/4 long, 1,5 long.

5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

Primes aux éleveurs :

792 € Suc. Yvon Lelimouzin.

396 € Thierry Grandsir

231 € Haras de Saint-Voir.

156 € Gildas Vaillant 74 € Yannick Cathelineau, Jacques-Olivier Cathelineau.

Temps total: 03'56"64

PRIX SYNDICAT DES ELEVEURS 1954 4652

(Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)

4 300 m

1

2

3

4

5

6

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 6 ans et au-dessus, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, reçu 12.000 en steeple-chases (victoires et places) depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné guarante courses recevront 2 k

- 1911 ³ Tania D'Oudairies, f, b, 8 ans, (AQ), par Malinas GER et Danseuse Rouge (Le Pontet), 67 k, Le Clerc (s) *(L Solignac)*, A Le Clerc (s)
- Tamelo De Vaut, h, bf, 8 ans, (AQ), par Ungaro GER et Lolita 1864 De Vaut (Kadalko), 70 k, Philippe Lefevre (P Paysan), N Paysan
- 1857 5 Tarot D'Angron, h, b, 8 ans, (AQ), par Robin Des Pres et Miss D'Angron (Panoramic GB), 72 k, Leray (s) (H Lucas), E Leray (s)
- Volca De Thaix, h, b, 6 ans, (AQ), par Voix Du Nord et Kapica De Thaix (Kadalko), 67 k (65 k), N.h. Bloodstock Ltd *(M Camus)*, G Cherel
- 1740 ² Ucla De Kernin, f, b, 7 ans, (AQ), par Tiger Groom GB et Farquhar (Reve Bleu), 69 k (67 k), Xavier-Louis Le Stang (Mlle J Le Stang), XL Le Stang
- **Ut Du Reverdy**, h, 7 ans, (AQ), 68 k (66 k), GIL Chaignon (*A Brunetti*), GIL Chaignon Udonis, h, 7 ans, (AQ), 69 k (67 k), PH Nicolas (G Clouet), arr
- Uranium, h, 7 ans, (AQ), 67 k (66 k), F Murphy (R Morgan 1876 arr Murphy), F Murphy

- Tresor De Kernevezlan, h, 8 ans, (SF), 69 k (67 k), R Le thé Dortz (R Le Stang), XL Le Stang
- Vri Lous Blun, h, 6 ans, (AQ), 68 k, PH Le Caer (Mr J Batais), 1695 PH Le Caer

10 partants ; 21 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 119 €

Sans jockey: Voisin D'Un Soir.

2,5 long, 2,5 long, 10 long, encolure, 15 long.

6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 € - 630 €

Primes aux éleveurs :

- 1 008 € Comte Michel de Gigou.
- 504 € Marc Bardin
- 294 € Ecurie D'Angron.
- 199 € Michel Bourgneuf.
- 94 € Marc Humeau.

Temps total: 05'36"07

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire N.H. BLOODSTOCK LTD par une amende de 30 euros pour couleurs non conformes.

DURTAL

Lundi 2 novembre 2015

Commissaires de courses : Dominique BOISRAME - Frédéric GUILLON - Gilles LUSSON - Emilie ADRION

PRIX PRESIDENT POIRIER GRAND ST-CH-C-C 1955 4659 4.550 m **DE DURTAL**

(Steeple-Chase-Cross-Country)

22 000 € (10 560, 5 280, 3 080, 2 090, 990) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) :1 k. par 3.000 cette année et par 8.000 l'année dernière.

- **Videpoche**, h, gr, 6 ans, (CS), par Nidor et Quadina (Baroud D'Honneur), 73 k, David Lumet (*H Lucas*), E Leray (s) 1
- High Society SWI, f, gr, 6 ans, par Blue Canari et High Mare (Highest Honor), 73 k, Ecurie des Dunes (T Beaurain), 2 P Quinton (s)
- 1810 2 Bois D'Auge, h, b, 9 ans, par Sassanian USA et La Sasline (Grand Pavois USA), 68 k, ⊗, Jean-Louis Hurel (*D Delorme*), D Delorme
- 778 ⁵ Quasar, h, b, 11 ans, (AC), par Le Balafre et Ikeya Des Salines (Le Nain Jaune), 73 k, Jerome Follain (ANT Thierry), J Follain
- Vhisky Singer, h, b, 6 ans, (AQ), par Secret Singer et Calvi IV (Quart De Vin), 72 k, ⊗, Mme Etienne Leenders (G Denuault), E&G Leenders (s)
- **Quercy Du Manoir**, h, 11 ans, (SF), 71 k, \otimes , JP Gasnier (A Gasnier), JP Gasnier
- 1805 ³ Myster King, h, 8 ans, 71 k, Mme C Lefevre (*P Paysan*), N Paysan
- 1805 4 Vice Roi Georges, h, 6 ans, (AQ), 71 k, JP Schaller (L Solignac), J Planque
- Qaran Le Rouge (GB), h, 7 ans, 72 k, ⊗, Mlle E Boin (Mr 133 J Foucher), JC Baudoin
- **1857** ¹ Parfaikimo, h, 8 ans, 71 k, C Lecrivain (MA Dragon), C Lecrivain Star De La Prise, h, 9 ans, (AQ), 70 k, S Dory (S Dory), S Dory
- 11 partants ; 30 eng. ; 16 part. déf. Total des entrées : 310 €

code anomalie : CA : Ultra Chic Sivola, Unifere, Verone Des Brosses.

Condition spéciale : Etoile Divine. Certf. vétérinaire : Raich.

Chev. retir. : Ulvsse De Mai.

1,5 long, nez, 2 long, 14 long, 7,5 long, 9,5 long, 5,5 long, 19 long.

10 560 € - 5 280 € - 3 080 € - 2 090 € - 990 €

Primes aux éleveurs

- 1 584 € David Lumet.
- 792 € Stall Sohrenhof, prime non attribuée.
- 462 € Philippe Hurel, Xavier Hurel, Jean-Louis Hurel.
- 313 € Olivier Brasme
- 148 € Michel Blondeau.

Temps total: 06'12"56

PRIX DES RAIRIES-GD STEEPLE-CHASE DE 1956 4658 DURTAL

(Steeple-Chase. - Handicap de catégorie)

22 000 € (10 560, 5 280, 3 080, 2 090, 990) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en steeple-chases, reçu une allocation de 9.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 58 k

- 1510 2 Satan, h, b, 6 ans, par Satri IRE et Super Anna (Anabaa USA), 70 k, William Travers-Durand (S Cossart), W Menuet (s)
- Ulyciane, f, bf, 7 ans, (AQ), par Califet et Malyciane (Hellios USA), 69 k, Mme Anne-Sophie Bernier (A Gasnier), D Bernier

Got Sun, h, al, 9 ans, par Trempolino USA et Gotdream (Loup Solitaire USA), 71 k, Haras de Magouet (*V Roisnard*), A Chaille-Chaille

1856 ³ Testiyeld, f, al, 8 ans, par High Yield USA et Testigos (IRE) (Loup Solitaire USA), 67 k, Alain Pigeon (*J Morel*), P&F Monfort (s)

1836 4 Blootender, h, b, 8 ans, par Great Pretender IRE et Bloom (Nononito), 65 k, Omer Van Der Linden (R Le Stang), XL Le

Epala, f, 5 ans, 71 k, Haras du Hoguenet (J Duchene), P Quinton (s)

Al Hakim, h, 6 ans, 72 k, A Lajon (W Lajon), A Lajon

Miserable, h, 10 ans, 68 k, ⊗, JCN Bignon (R Bonnet), 1836

Coup Du Fou, h, 8 ans, 65 k, Mme MF Besnard (M Gorieu), P

1856 ⁵ **Ubu Roi**, h, 7 ans, (AC), 71 k, \otimes , Mme JP Roussel (M Danglades), E Lecoiffier

1700 1 Freestyle, h, 5 ans, 70 k, B Bouvery (D Cottin), D Sourdeau de Beauregard (s)

1749 5 Good Evening, h, 11 ans, 70 k, C Laheu (Y Michaux), C Le arr Galliard (s) **1809** $^{\mbox{\scriptsize 1}}$ **Veilleur**, h, 6 ans, (AQ), 67 k (68 k), S Dory (S Dory), S Dory arr

730 4 Lord Villez, h, 11 ans, 66 k, F Murphy (R Morgan Murphy),

Allegro Tempo, h, 5 ans, 63 k (63^{1/2} k), T Poche (*C Couillaud*), T Poche

1836 5 Aux Baleares, h, 5 ans, 69 k, Ecurie des Dunes (T Beaurain), P Quinton (s)

16 partants ; 51 eng. ; 16 part. déf. - Total des entrées : 633 €

Chev. retir. : Cletie De Teillee, Solo Des Brieres.

2,5 long, 2 long, 1,5 long, 1/2 long 3/4, 1/2 long 3/4, 1/2 long 3/4, 2,5 long,

10 560 € - 5 280 € - 3 080 € - 2 090 € - 990 €

Primes aux éleveurs :

1 584 € Ecurie Monastic

792 € MIle Claudine Bonsergent, Georges Bonsergent, Mme Georges Bonsergent.

462 € Patrick Lemarie.

313 € Alain Pigeon. 148 € Gaec Leviau

Temps total: 04'39"89

Les Commissaires, après avoir entendu l'entraîneur Anthony LAJON en ses explications, l'ont autorisé à mettre des oeillères australiennes au hongre AL HAKIM et l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir omis de déclarer dans les délais fixés que ce cheval porterait des oeillères australiennes

BORDEAUX LE BOUSCAT

0581 307

Mardi 3 novembre 2015

Commissaires de courses : Bernard BEUGRAS - Pierre BARBE -Jean-Claude LIBEER - Bernadette KIRCHHOFF

GRANDE COURSE DE HAIES DE BORDEAUX 1957 4454 3.900 m

32 000 € (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'avant, cette année, en courses de haies, ni reçu une allocation de 12.000, ni été classés 1er et 2ème d'une course de dotation totale de 30.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 4.000 cette année et par 9.000 l'année dernière.

My Name Is Nick, h, b, 5 ans, par Nickname et Shahwarda (Sendawar IRE), 67 k, Mme Remy Picamau *(K Nabet)*, 1 H Lageneste (s)

1867 5 Sherwafan, h, bf, 5 ans, par Della Francesca USA et Sherwana 2 (GB) (Traditionally USA), 70 k, Mme Loetitia Saint Martin (P Blot), JP Daireaux

Prince Pretender, h, b, 8 ans, par Great Pretender IRE et Princesse Turgeon (Turgeon USA), 70 k, Taupin (s) (A Desvaux), 3 G Taupin (s)

1867 ² **Munight**, h, al, 6 ans, par Muhaymin USA et Super Night (Leading Counsel USA), 70 k, Ecurie Jarlan (*G Olivier*), L Cadot

Valcelita, f, 6 ans, (AQ), 70 k, A Chaille-Chaille (M Carroux), A Chaille-Chaille

5 partants ; 26 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 534 €

Certf. vétérinaire : Sundown Kar.

1/2 long, 1 long, 15 long

15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 €

Primes aux éleveurs :

2 304 € Herve Viallon

1 152 € Bernard Fernand Leclere, Richard Leclere, Mme Raymonde Leclere. 672 € Pascal Noue.

456 € Ecurie Jarlan

Temps total: 04'30"60

PRIX PIERRE BAGGIO 1958 4455

3

4

(Steeple-Chase)

3.800 m

2

5

22 000 € (10 560, 5 280, 3 080, 2 090, 990) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, recu 15.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) :1 k. par 3.000 cette année et par 5.000 l'année dernière

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante

1789 ² La Henriade, f, gr, 4 ans, par Turgeon USA et Artofmen (Lord Of Men GB), 67 k, Ecurie Zingaro (*D Cottin*), Mlle I Gallorini

1887 ⁵ Klassical Risk, f, bb, 4 ans, par My Risk et Klassical Way [Septieme Ciel (USA)], 69 k (67 k), Ecurie Zingaro (CE Flannelly), Mlle Ì Gallorini

Nobel Du Chesnaie, f, b, 4 ans, par Policy Maker (IRE) et Julie Du Chesnaie [Noir Et Or (GB)], 65 k (63 k), Patrice Gaillard (H Rodriguez Nunez), P Sogorb

1661 ² Le Lescarien, h, bf, 4 ans, par Martaline GB et Sleevina (Sleeping Car), 68 k, Ecurie Michel Sardou (*D Lesot*), J Ortet (s)

1119 5 Hurricancrys, h, b, 4 ans, par Hurricane Cat USA et Crystivoli [Northern Crystal (GB)], 70 k, Mme Anne Boisnard (J Charron), J Boisnard (s)

Ty Lucas, h, 4 ans, 67 k, F Sanchez (V Chenet), F Sanchez

6 partants ; 35 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 501 €

3,5 long, 12 long, 1 long, encolure, 12 long.

10 560 € - 5 280 € - 3 080 € - 2 090 € - 990 €

Primes aux éleveurs :

1 584 € Ecurie Maulepaire.

792 € Roland Monnier.

462 € Mme Claudine Gaillard. 313 € Scea Berges de L'Ousse.

148 € Mme Eugene Masson.

Temps total: 04'36"02

PRIX ALGAN 1959 4456

3.800 m

1

2

5

arr

(Steeple-Chase. - Anglo-arabes)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 ans et au-dessus, angloarabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabe, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5% de sang arabe, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 12.000 (victoires et places). **Poids : 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.000. En outre, les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 2 k., 25 %, 4 k., 37,5 %, 7 k.

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

1121 ¹ Vitavie Des Places, h, b, 6 ans, (AA), par Regality et Perle Claire Du Lac (Air De Cour USA), 65 k (63 k), Pierre Patanchon (B Fouchet), T de Lauriere

1687 ³ Fara Dor, h, b, 8 ans, (AA), par Roseau D'Or et Farinha (Ramouncho), 67 k (65 k), Philippe-Jacques Giraud (E Labaisse), PJ Giraud

El Paso D'Or, h, b, 5 ans, (AC), par Jebeland Pontadour et Recouvrance (Lead On Time USA), 69 k (67 k), Hubert Harivel (*D Gallon*), F Nicolle

Systemique, h, b, 5 ans, (AC), par Saint Des Saints et Gavotte De Brejoux (Iris Noir), 69 k (67 k), Jacques Detre (*K Dubourg*), G Macaire (s)

1898 ⁵ **Florhina**, f, al, 7 ans, (AC), par Sabrehill USA et Florance (Fast), 72 k, Francis Delord (*J Besnardiere*), F Lagarde

Vamouncho, h, 8 ans, (AA), 72 k (70 k), T Yon (F Piret), T Yon

 $\textbf{Syr Alberto}, \ \textbf{h}, \ \textbf{6} \ \text{ans, (AA), 67 k,} \ \textbf{\&, F Tourade} \ \textit{(D Ulinski)}, \ \textbf{F Tourade}$ 7

Angelo D'Ayza, h, 5 ans, (AC), 69 k (67 k), Mme M Prunet-Foch (H Rodriguez Nunez), Mme M Prunet-Foch Douchamka, f, 5 ans, (AC), 67 k (651/2 k), P Saint-Martin

(M Hevin), JM Brondet **Tsarko D'Ayza**, h, 8 ans, (AA), 65 k, \otimes , Mme M Prunet-Foch (*P Blot*), Mme M Prunet-Foch

1506 4 Queen Du Pecher, f, 5 ans, (AC), 65 k (63 k), G Dauvergne

(P Phokaeo), G Dauvergne

11 partants ; 22 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 197 €

2,5 long, 10 long, 1/2 long, 4 long, 2 long, 20 long, 5 long,

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :

1 512 € Mme Marie-Pierre Lejeune, Thierry de Lauriere.

756 € Mme Solange Tuchaa

441 € Hubert Harivel

299 € Jacques Detre. 141 € Suc. Marcel Delord.

Temps total: 04'42"60

26

ENGHIEN-SOISY

0009 308

Mercredi 4 novembre 2015

Terrain collant

Commissaires de courses : Roger WINKEL - Jean-Pierre COLOMBU - Gilles DELLOYE - Emmanuel CHEVALIER du FAU

PRIX LA FREGATE 1960 381

(Haies. - Femelles)

3.500 m

1

2

3

4

5

48 000 € (23 040, 11 520, 6 720, 4 560, 2 160)

Pour pouliches de 4 ans, n'ayant, en courses à obstacles, ni couru trois fois ni reçu deux allocations. Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 7.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

1816 ² **Grenad'in**, f, b, 4 ans, par Intense Focus USA et Charmer Sweet USA (Afternoon Deelites USA), 66 k, Ecurie Armand Israel (*K Nabet*), YM Porzier (s)

Solojorie, f, bb, 4 ans, par Solon GER et Sandra Lawyer (Sky Lawyer), 66 k (64 k), Haras de Preaux (*T Messina*), JP Gallorini (s)

1703 ¹ Rain Artist's, f, b, 4 ans, par Montmartre et Rain Lily (Priolo USA), 69 k, Taupin (s) (*J Reveley*), G Taupin (s)

1703 ⁵ Bravarde, f, b, 4 ans, par Kapgarde et Brave D'Honneur (Baroud D'Honneur), 66 k, Mme Catherine Coiffier *(C Herpin)*,

Voix Du Mont, f, b, 4 ans, par Voix Du Nord et Mayla (GB) (Daylami IRE), 68 k (66 k), Mile Alexandrine Berger (L Maceli), JP Gallorini (s)

Belle Des Boulats, f, 4 ans, (AQ), 66 k, P Joubert 1815 (A Mercurol), E Vagne

Bienvenue De Vaux, f, 4 ans, (AQ), 66 k (64 k), G Boutry 1900 (P Petit), R Chotard

Osez Josephine IRE, f, 4 ans, 66 k (67 k), Pegasus Farms arı Ltd (D Cottin), D Sourdeau de Beauregard (s)

8 partants ; 12 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 216 €

1 long 1/4, 9 long, 3 long, 2,5 long, 10 long, loin.

23 040 € - 11 520 € - 6 720 € - 4 560 € - 2 160 €

Primes aux éleveurs :

3 456 € Haras de Bernesq, Gerard Gayet.

728 € Jean-Louis Lucas

1 008 € Henri-Alex Pantall, Mme Yvette Chabot.

684 € Jean-Pierre Coiffier.

324 € Romain Morazin.

Temps total: 04'24"10

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné l'entraîneur Eric VAGNE par une amende de 75 euros, les mentions de vaccination portées sur le document d'identification de la jument BELE DES BOULATS n'étant pas conformes

PRIX DANIEL MERLE 1961 382

(Steeple-Chase)

3.400 m

2

3

55 000 € (26 400, 13 200, 7 700, 5 225, 2 475)

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 13.500. Poids :67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 4.000

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k

1783 6 Politikar, h, b, 3 ans, par Poliglote (GB) et Kitara GER (Camp David GER), 67 k, Mme Patrick Papot (B Lestrade),

1840 ² **Commingeois**, h, b, 3 ans, par Assessor IRE et Damanka IRE (Slip Anchor GB), 70 k, Alain Chopard *(R Schmidlin)*, F Nicolle

Hojacaracois Has, f, b, 3 ans, par Laveron GB et Horta (Assessor IRE), 65 k, Scea Hamel Stud (*J Ricou*), JP Gallorini (s)

1884 ⁴ Trust The Captain, f, b, 3 ans, par Great Journey JPN et Loralas (Kahyasi IRE), 69 k, Sydney Vidal (*L Philipperon*), ROB Collet (s)

Bellaville, f, b, 3 ans, par Balko et Senzi (Saint Cyrien), 65 k, Noel Boudraa (*A Lecordier*), D Windrif 1821

Caprice Du Seuil, h, 3 ans, (AQ), 67 k (65 k), Mme M Boudot 1858 (D Übeda), M Seroi

Amixmoon, h, 3 ans, 67 k, Mme M Bryant (D Cottin), G Cherel

7 partants ; 34 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 1 336 €

9 long, 2,5 long, 6 long, 10 long, 10 long.

26 400 € - 13 200 € - 7 700 € - 5 225 € - 2 475 €

Primes aux éleveurs

3 960 € Mme Benoit Gabeur.

1 980 € Andre Mestre

1 155 € Scea Hamel Stud 783 € Sydney Vidal

371 € Mme Denise Blain Temps total: 04'14"00

PRIX DU COMTAT VENAISSIN 1962 378

(Haies. - Femelles)

3.300 m

2

3

4

5

48 000 € (23 040, 11 520, 6 720, 4 560, 2 160)

Pour pouliches de 3 ans, n'ayant pas, en courses de haies, reçu 12.000 (victoires et places). Poids: 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues (victoires et places) en courses de haies : 1 k. par 3.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k

1925 ⁵ Txamantxoia, f, b, 3 ans, par Sinndar IRE et Margerie (Le Balafre), 66 k (64 k), Louis Fagalde (*T Messina*), JP Gallorini (s)

Ponte Fortune, f, b, 3 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Panzella (FR) (Kahyasi IRE), 66 k, Simon Munir (MIIe N Desoutter), F Nicolle

1841 3 My Greatprima, f, b, 3 ans, par Great Pretender IRE et Prima De Vaige (Panoramic GB), 67 k, Scea Barbottiere (J Nattiez), O Regley

Alix Pretty, f, b, 3 ans, par Le Fou (IRE) et Miss Lordy (Sassanian USA), 69 k (67 k), Haras du Hoguenet (*J Rey*), D Windrif

1764 ⁵ Chloe Triomphe, f, al, 3 ans, par Cima De Triomphe IRE et Koree (Epervier Bleu GB), 66 k, Marcel Rolland (*A Acker*), M Rolland (s)

1817 2 Emiline, f, 3 ans, 68 k, Mme CI de La Rochebrochard (MA Billard), J Bertran de Balanda (s)

Estraline, f, 3 ans, 67 k (65 k), M Martinez (R Mayeur), 7 FM Cottin (s) Cinquieme Set, f, 3 ans, 67 k, Ballantines Racing Stud Ltd

(L Philipperon), ROB Collet (s) Mayberry, f, 3 ans, 66 k, Ecurie Centrale (R Schmidlin), FM Cottin (s)

Norman Queen, f, 3 ans, 68 k (66 k), C&Y Lerner (s) (M Farcinade), C&Y Lerner (s) 10

1860 5 Aisance, f, 3 ans, 66 k, Haras D'Etreham (A Gasnier), N Bertran de Balanda (s) Kolivana, f, 3 ans, 66 k, EC Comte Pierre de Montesson (*J Ricou*), JP Gallorini (s)

Fleur De Printemps (GB), f, 3 ans, 66 k (64 k), M Palussiere (S Dolan), M Palussiere

13 partants ; 41 eng. ; 13 part. déf. - Total des entrées : 1 161 €

 $3/4\,\mathrm{long},\,1,5\,\mathrm{long},\,3\,\mathrm{long},\,5\,\mathrm{long},\,\mathrm{courte}$ encolure, $3,5\,\mathrm{long},\,1/2\,\mathrm{long}\,3/4,\,3,5\,\mathrm{long},\,3,5\,\mathrm{long}.$

23 040 € - 11 520 € - 6 720 € - 4 560 € - 2 160 €

Primes aux éleveurs :

3 456 € Louis Fagalde

1 728 € Paul Hilger.

1 008 € Scea Barbottiere.

684 € Haras du Hoguenet

324 € Haras du Chenet, Mme A.e. Gareau

Temps total: 03'58"20

1963 384 **PRIX DE PITHIVIERS**

(Steeple-Chase, - A réclamer)

3.800 m

23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035)

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, mis à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. Poids : 68 k. Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, tout cheval ayant, cette année,en steeplechase, reçu une allocation de 10.000 portera 2 k.; plusieurs allocations de 10.000, 4 k

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné guarante courses recevront 4 k.

1876 ² **Ucelo Du Mee**, h, b, 7 ans, (AQ), par Snow Cap et British Nellerie (Le Pontet), 71 k (67 k), (15.000), Leray (s) (*A Lotout*), 1

1579 ¹ Gary Charm, h, gr, 7 ans, par Ballingarry IRE et Charmelia (Crack Regiment USA), 70 k (66 k), (13.000), Patrice Lenogue (*G Fabre*), P Lenogue

Tanegui Du Mee, h, bf, 8 ans, (AQ), par Network GER et British Nellerie (Le Pontet), 72 k (68 k), (13.000), Leray (s) 3

(J Rey), E Leray (s) **Hidden GB**, h, b, 9 ans, par Hernando et For More (Sanglamore USA), 72 k (68 k), (9.000), Clement Machado (*A Cardine*), C Scandella

5

Venosc, h, gr, 6 ans, (AQ), par Nidor et Rospolina (Trempolino USA), 68 k, (9.000), Mme Caroline Dhooge (D Mescam), FX Chevigny (s)

Le Puy De Sancy, h, 6 ans, 68 k (64 k), (9.000), Ecurie Centrale (*D Brassil*), FM Cottin (s) 7

Dom Valcour, h, 6 ans, 71 k (67 k), (15.000), F Boucey (B Claudic), E Lecoiffier

Wanaba, h, 6 ans, 70 k, (13.000), ⊗, Mme P Butel (JL Beaunez), Mme P Butel **Poliblue**, h, 7 ans, 72 k (68 k), (17.000), P Lorain (N Gauffenic), P Lenogue

9 partants ; 20 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 324 € 1,5 long, 6 long, 1,5 long, 1 long, 1/2 long, 6 long, 3,5 long. 11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €

Primes aux éleveurs :

1 656 € Jacques Hersent, Mme Jacqueline Hersent.

828 € Arnaud Chaille-Chaille

483 € Mme Jacqueline Hersent, Jacques Hersent. 327 € Suc. Paul Green, prime non attribuée.

155 € Eric Leray, Gerard Antier, Francois Chretien.

Gary Charm, réclamé 13.600,00 € par son propriétaire.

Temps total: 04'54"50

A l'issue de la course, après avoir entendu le jockey Damien MESCAM en ses explications, les Commissaires l'ont sanctionné par une amende de 150 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de la cravache (9 coups /2ème infraction).

1964 379 **PRIX VERDI**

(Haies. - Mâles et Hongres)

3.300 m

1

5

8

10

48 000 € (23 040, 11 520, 6 720, 4 560, 2 160)

Pour poulains entiers et hongres de 3 ans, n'ayant pas, en courses de haies reçu 12.000 (victoires et places). Poids: 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

Mercenario, h, bf, 3 ans, par Soldier Of Fortune IRE et She Hates Me (IRE) (Hawk Wing USA), 68 k (66 k), Spanish Racing Club 1.0 SI (*JC Gagnon*), M Delcher Sanchez

143] ² Diego Du Charmil, h, b, 3 ans, par Ballingarry IRE et Daramour [Anabaa Blue (GB)], 68 k (66 k), Arnaud Chaille-Chaille (A Champenois), A Chaille-Chaille 2 3

1716 5 Joueur Bresilien, h, b, 3 ans, par Fuisse et Fille Du Bresil Smadoun), 66 k, Madamet (s) (K Nabet), Y Fouin (s)

Kilronan, h, bb, 3 ans, par Le Havre (IRE) et Russie Imperiale [Septieme Ciel (USA)], 69 k, Gerard Augustin-Normand (*J Ricou*), PH Peltier

Kauto Sirtaki, h, b, 3 ans, par Vision D'Etat et Kauto Karolyna (Village Star), 69 k, Sourdeau de Beauregard (s) (*J Reveley*), 1871 D Sourdeau de Beauregard (s)

1772 3 Optimus Prime, h, 3 ans, 66 k, G Augustin-Normand (Mlle N Desoutter), F Nicolle

1841 2 Son Of Alex, h, 3 ans, 67 k (65 k), Dream With Me Stable Inc (Q Rasse), S Culin

1766 5 Syndromos, m, 3 ans, 66 k, A Potts (MA Billard), J Bertran de Balanda (s

Konig Chouchen, h, 3 ans, 66 k, D Baillet (J Nattiez), 1841 O Regley

Atlantic Storm, h, 3 ans, 66 k, P Adda (s) (A Gasnier), P Adda (s) Ajib, m, 3 ans, 66 k, M Arias (H Tabet), Y Fouin (s)

1733 1 Champagne Du Bourg, h, 3 ans, 68 k, D Lassaussaye (R Bonnet). G Lassaussave

Rappeur Des Mottes, h, 3 ans, 67 k, E Lellouche (E Chazelle), E Lellouche arr Las Tunas, m, 3 ans, 66 k, M Boutin (s) (L Philipperon), arr

14 partants ; 38 eng. ; 14 part. déf. - Total des entrées : 960 €

1/2 long 3/4, 1 long 1/4, 3,5 long, 3/4 long, 3 long, 12 long, 1 long 1/4, 1/2 long, 2 long.

23 040 € - 11 520 € - 6 720 € - 4 560 € - 2 160 €

Primes aux éleveurs :

3 456 € Suc. Claude Cohen.

1 728 € Mme Guilhaine Le Borgne

1 008 € Nicolas Madamet, Yannick Fouin, Bernard Sivadier.

684 € Christian Atanian.

324 € Mme Henri Aubert.

Temps total: 03'55"70

Le jockey David COTTIN, tombé dans le Prix Daniel MERLE, ne se sentant pas suffisamment bien pour se remettre en selle, les Commissaires ont autorisé son remplacement par le jockey James REVELEY sur le hongre

PRIX CERILLY 1965 383

(Steeple-Chase)

3.500 m

55 000 € (26 400, 13 200, 7 700, 5 225, 2 475)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas reçu, en steeplechase, une allocation de 12.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

1842 ¹ Rezorbi, h, b, 4 ans, par Zafeen (FR) et Reve De Nuit IRE (Deploy GB), 72 k (70 k), Ecurie Lafeu (*D Gallon*), F Nicolle

Djeville, f, bf, 4 ans, par Balko et Senzi (Saint Cyrien), 65 k, Gildas Blain (*J Nattiez*), A Adeline de Boisbrunet 2

1515 4 Orbasa, h, bf, 4 ans, par Full Of Gold et lerbasa De Kerpaul (Cadoubel), 74 k (72 k), Potensis Bloodstock Ltd (*K Dubourg*), 3 G Macaire (s)

La Meloine, f, bf, 4 ans, par Deportivo GB et Douze Ans Deja [Marchand De Sable (USA)], 67 k (65 k), Bernard Barouch (S Bourgois), YM Porzier (s)

Billy Jess, m, b, 4 ans, (AQ), par Vadasin (IRE) et Quellebelle Du Soleil (Go Between), 69 k, Rocco Stasi (D Mescam), R Le Gal

Kimlady, f, 4 ans, 71 k (69 k), Mme A Michel (D Ubeda), arr

Celtic Saint, h, 4 ans, 70 k, Mme M Bryant (J Reveley), arr G Chere Fragburg Rosetgri, h, 4 ans, 67 k, F Fouquet (Mr E Fouquet),

F Fouque Fouline, h, 4 ans, 67 k, D Lassaussaye (R Bonnet), 1904 arr

1843 ⁴ Tigre De Chantenay, h, 4 ans, 72 k (70 k), Mlle S Duchesnay (*R Morgan Murphy*), Mlle S Duchesnay Benuisca, f, 4 ans, 71 k (69 k), Ecurie Patrick Boiteau (A Champenois), A Chaille-Chaille

Baguette Magique, f, 4 ans, 65 k, Haras de Saint-Voir

(A Mercurol), E Vagne 12 partants ; 43 eng. ; 13 part. déf. - Total des entrées : 1 760 €

Sans motif: Monsieur Oliver.

4 long, 8 long, 4 long, 8 long.

26 400 € - 13 200 € - 7 700 € - 5 225 € - 2 475 €

Primes aux éleveurs :

1852

3 960 € Patrick Chedeville.

1 980 € Mme Denise Blain

1 155 € Marc Bouyssou, Xavier Cheyrou. 783 € Yann-Marie Porzier, Bernard Barouch.

371 € Jean-Pierre-Andre Boudet.

Temps total: 04'23"50

Le jockey David COTTIN, tombé dans le Prix Daniel MERLE, ne se sentant pas suffisamment bien pour se remett e en selle, les Commissaires ont autorisé son remplacement par le jockey James REVELEY sur le hongre CELTIC SAINT.

PRIX DU SIMPLON 1966 380

3.500 m

1

5

6

7

8

10

5

arr

(Haies. - Mâles et Hongres) 48 000 € (23 040. 11 520. 6 720. 4 560. 2 160)

Pour poulains entiers et hongres de 4 ans, n'ayant, en courses à obstacles, ni couru trois fois, ni reçu deux allocations. Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 7.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

645 ⁵ **Mango Cap**, h, gr, 4 ans, par Zambezi Sun GB et Medjai (Kendor), 66 k, Ecurie Drost *(A Gasnier)*, L Viel (s)

Anneot (IRE), h, b, 4 ans, par Azamour IRE et Allegro Vivace (Muhtathir GB), 66 k (64 k), Bernard Ferrand (S Bourgois), YM Porzier (s)

645 2 Affaire D'Honneur, h, ab, 4 ans, par Shirocco GER et Affaire De Moeurs (Kaldounevees), 67 k, Ecurie Drost (*T Beaurain*), L Viel (s)

Moskito Borget, h, b, 4 ans, par Enrique (GB) et Mille Folies [Garde Royale (IRE)], 66 k, Fabrice Butez (MA Billard), J Bertran de Balanda (s)

1774 ³ Saxxo, h, b, 4 ans, par Axxos GER et Miss Talma (Orpen USA), 66 k, Herve Guillet (K Nabet), Y Fouin (s) Nickland, h, 4 ans, 66 k (64 k), D Lumet (T Viel), L Viel (s)

1060 5 Muguetleto, h, 4 ans, 66 k, PH Peltier (J Charron), PH Peltier

1517 2 Bleu De Pail, h, 4 ans, (AQ), 67 k, JR Breton (J Nattiez), Bai Mome, h, 4 ans, 66 k (67 k), Pegasus Farms Ltd

(A Lecordier), D Sourdeau de Beauregard (s) Spaliburg Rosetgri, h, 4 ans, 66 k, F Fouquet (Mr E Fouquet), F Fouquet

Balladeur, h, 4 ans, 66 k, Mlle A Bretel (THO Gillet), J Carayon

Poliboy, h, 4 ans, 66 k (65 k), M Nicolau (*M Hevin*), M Nicolau tbé 12 partants ; 17 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 254 €

1/2 long, 1 long 1/4, 12 long, 1/2 long 3/4, 3,5 long, 3/4 long, 2,5 long, 10 long, 2 long.

23 040 € - 11 520 € - 6 720 € - 4 560 € - 2 160 €

Primes aux éleveurs

3 456 € Olivier Tricot.

1 728 € Bernard Ferrand, Nicolas Ferrand.

1 008 € Mme Henri Devin

684 € Mme Olivia Goupil.

324 € Philippe Gasdoue, Jean-Claude Gasdoue.

Temps total: 04'21"40

Le jockey David COTTIN, tombé dans le Prix Daniel MERLE, ne se sentant pas suffisamment bien pour se remettre en selle, les Commissaires ont autorisé son remplacement par le jockey Anthony LECORDIER sur le hongre BAI MOME.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné l'entraîneur Yann-Marie PORZIER par une amende de 75 euros, les mentions de vaccination portées sur le document d'identification du hongre ANNEOT n'étant pas conformes.

28

Index des chevaux cités dans ce bulletin

Les chiffres entre () indiquent l'ordre d'arrivée jusqu'au cinquième inclus. Les chevaux autres que de pur sang sont imprimés en caractères italiques.

* Chevaux n'ayant pas droit à la prime.

A

- *A Cuerpo Limpio GER, h, 6 ans, Sholokhov IRE et Al Shuua GB, 1946
- A Dormir Debout, f, 5 ans, (AQ), Alberto Giacometti IRE et L'Ame Soeur, **1950**/5
- A Pleines Dents, h, 5 ans, (AQ), Scorpion IRE et Patte De Velour, 1926/1
- A Voce Rivolta, f, 3 ans, Kentucky Dynamite USA et La Koubba, 1894/2
- Aba De Touzaine, h, 5 ans, (AQ), Lavirco GER et Domitia, 1923/2
- **Abaya Du Mathan**, h, 3 ans, Al Namix et Swahilie Du Mathan, 1884
- Abbaye, f, 5 ans, (AQ), Alberto Giacometti IRE et Nanny, 1915/2
- Abstention, f, 5 ans, (AQ), Network GER et Pleasant Filly, **1908**/1
- **Achour**, h, 4 ans, Limnos JPN et Jolie Menthe, 1873
- **Acropoli**, f, 3 ans, Poliglote (GB) et Queen Maresca, 1877
- **Adagio Des Bordes**, h, 5 ans, Voix Du Nord et Nostra Des Bordes, 1923
- **Adana Blue**, f, 3 ans, Anabaa Blue (GB) et Arpagone, 1936
- Admires The Star, h, 4 ans, Astronomer Royal USA et Last Empress, 1949
- Affaire D'Honneur, h, 4 ans, Shirocco GER et Affaire De Moeurs, 1966/3
- Africaner, h, 5 ans, (AQ), Network GER et Java De Mai II, 1882/2
- Aguicheuse, f, 5 ans, (AQ), Lavirco GER et Nouvelle Vague, 1923
- **Ahzana**, f, 4 ans, Voix Du Nord et Quela De Casmar, 1934
- **Aisance**, f, 3 ans, Saint Des Saints et Aulne River, 1962
- **Aix Du Gravier**, h, 6 ans, Priolo USA et Danse Neige, 1945
- **Ajib**, m, 3 ans, Kingsalsa USA et Rouge Pivoine, 1964
- Akor Parfait, h, 5 ans, (AQ), Protektor GER et Pepite Daure, 1953
- Al Hakim, h, 6 ans, Prince Kirk PNA et Oiseau D'Or, 1956
- Al Nami Ka, f, 3 ans, Al Namix et Ete De La Liberte, 1902

- Al Roc, h, 4 ans, Great Pretender IRE et Al Cov, 1873/4
- Alabama Le Dun, h, 5 ans, Network GER et Silvazeyra, 1875/5
- Alabama Lounai, h, 5 ans, (AQ), Baroud D'Honneur et Joyeuse De Laulne, 1943
- Alary De L'Ecu, f, 5 ans, (AQ), Network GER et Halory De L'Ecu. **1901**/5
- Alex De Larredya, h, 5 ans, (AQ), Crillon et Kin D'Estruval, 1889/2
- Alifet Mome, h, 5 ans, (AQ), Califet et Grande Mome, 1882, **1940**/3
- Alinbarbotin, h, 5 ans, (AQ), Assessor IRE et Kosette, **1926**/4
- Alinka D'Alex, f, 5 ans, (AQ), Tot Ou Tard IRE et Cortina, 1943
- Alix De Guye, f, 5 ans, (AQ), Dom Alco et Kasibelle De Guye, 1914
- Alix De Kerser, f, 5 ans, Al Namix et Vison De Ville, 1914
- Alix Pretty, f, 3 ans, Le Fou (IRE) et Miss Lordy, 1888, 1962/4
- Alize Du Seuil, h, 5 ans, (AQ), Network GER et Fleur Du Tennis, 1926/2
- *All Again GER, f, 3 ans, Kandahar Run GB et All Time Great GB, 1895/5
- *All For Life GER, f, 4 ans, Martillo GER et All An Star GB, 1872/2, 1927/5
- Allegro Tempo, h, 5 ans, Discover D'Auteuil et Ice Lady, 1956
- Allez Roland, h, 6 ans, Ballingarry IRE et Badawiya USA, 1928/4
- Alpha Tiep, h, 5 ans, (AQ), Anzillero GER et Jaltiepy, **1926**/2
- Amande Rose, f, 5 ans, (AQ), Dom Alco et lle Rose, **1914**/5
- Amazone Du Lemo, f, 5 ans, (AQ), Roli Abi et Iris De La Nuit, 1937
- **Ambition D'Or**, h, 4 ans, Puit D'Or IRE et Kauto Nefercity, 1941
- American Ou Pas (IRE), h, 3 ans, Mastercraftsman IRE et Decouverte (IRE), 1909
- Ami Sol, h, 4 ans, Solon GER et Amen GER, 1887/2
- Amiral Daudaie, h, 5 ans, (AQ), Kotky Bleu et Lys'ka Du Moulin, **1940**/4
- Amitabha, f, 5 ans, (AQ), Al Namix et Omirande, 1926
- **Amixmoon**, h, 3 ans, Al Namix et October Moon, 1961

- Ange D'Amour, h, 5 ans, Sageburg (IRE) et City Prospect, 1879/1
- Ange Des Fontaines, h, 5 ans, (AQ), Network GER et Gazelle De Toury, 1940
- Angelo D'Ayza, h, 5 ans, (AC), Merlino Mago GB et Minh De L'Avza, 1959
- **Aniegre**, h, 4 ans, Satri IRE et Ange Davis. 1896
- Anita Enchantee, f, 5 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Passion Enchantee, 1897
- Anneot (IRE), h, 4 ans, Azamour IRE et Allegro Vivace, 1966/2
- **Annphil**, h, 3 ans, Peer Gynt JPN et Lesorial, 1920
- Anouk Des Ongrais, f, 5 ans, Dream Well et Cecile Des Ongrais, 1905
- *Anthemius IRE, h, 7 ans, Antonius Pius USA et Missie Madam IRE, 1919
- Antioches, f, 5 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Oudette, **1905**/1
- Anville, h, 5 ans, (AQ), Maresca Sorrento et Louisville Deux, 1953
- **Anymore**, f, 4 ans, My Risk et Mont Doree, 1891
- Apax Nouba, h, 5 ans, (AQ), Malinas GER et Nasthazya, 1940/2
- Apeldornas, h, 4 ans, Davidoff GER et Dornas, 1891/5
- Apero Bleu, h, 5 ans, (AQ), Network GER et Glycine Bleue, 1940/1
- **Apple's Maelys**, f, 6 ans, Saddler Maker (IRE) et Apple's For Ever, **1879**/2, 1946
- **Ardina**, f, 4 ans, Doctor Dino et Angelika, **1886**/3
- Aristo Des Mottes, h, 5 ans, (AQ), Maresca Sorrento et Kitch Des Mottes 1923/4
- **Arkaline**, f, 3 ans, Martaline GB et Rainbow Crest, 1885
- Arold Des Ongrais, h, 5 ans, (AQ), Crillon et Nanou De La Rivier, 1905
- **Art De Vie**, f, 3 ans, Youmzain IRE et Artofmen, 1877, 1936
- Arzembouy Premier, h, 5 ans, (AQ), Lavirco GER et Laurence, 1882/1
- **Ash Cloud**, f, 6 ans, Slickly et Tramonto GB, 1946

- **Astaisien**, h, 4 ans, Astarabad USA et Gaspaisienne, 1949
- **Astaragood**, h, 5 ans, Astarabad USA et Kophinou, **1923**/7
- Astarelle, f, 4 ans, Astarabad USA et Gazelle De Beaufai, 1908
- Astuce De Coeur, f, 5 ans, (AQ), Tiger Groom GB et Polka De Coeur, 1900
- **Athenamix Coco**, f, 4 ans, Al Namix et Athena Du Manoir, 1873
- **Athinea**, f, 6 ans, Enrique (GB) et Kallithea, 1935
- **Atlantic Storm**, h, 3 ans, Lope De Vega IRE et Atlantic High GB, 1964
- Atory De La Vire, h, 5 ans, (AQ), Protektor GER et Pamina Des Brosses. 1943
- Atoutdesuite, f, 5 ans, (AQ), Dom Alco et Idylle D'Oudry, **1950**/4
- Audace D'Ainay, f, 5 ans, (AQ), Antarctique IRE et Perle Du Bocage, **1905**/4
- *Auenwirbel GER, m, 4 ans, Sholokhov IRE et Auentime GER, 1927/1
- Aure Antique, f, 5 ans, (AQ), Network GER et Joie De Cotte, 1943/5
- Auteuil Dore, h, 5 ans, (AQ), Loup Solitaire USA et Grande Duchesse, 1926, 1940
- **Aux Baleares**, h, 5 ans, Panis USA et Baleare, 1956
- Avatar D'Estivaux, h, 5 ans, (AA), Carghese Des Lande et Oasis Du Galopin, **1898**/4
- Ave Cesare, h, 5 ans, (AQ), Daramsar et Quatre Or, 1926
- Avec La Foi, h, 5 ans, (AQ), Denham Red et Groseille, **1940**/5
- Avecpassion, h, 5 ans, Satri IRE et Full Passion, 1905/3
- **Avenue Foch**, f, 4 ans, Desert Style IRE et Sonia GER, 1908
- **Aviatorilor**, h, 3 ans, Anabaa Blue (GB) et Oppamattox, **1902**/3
- Avirco Du Mou, h, 5 ans, (AQ), Lavirco GER et Kaline Du Mou,
- Avril Des Marais, h, 5 ans, (AQ), Speedmaster GER et Violette D'Avril, 1914
- **Axelucatim (GER)**, h, 5 ans, Literato et Algoma GER, **1901/**2

Azastar, h, 4 ans, Walk In The Park IRE et Malrose, 1941/5

В

- **Babbo Natale**, h, 5 ans, Hurricane Cat USA et La Nerte, 1923
- Babylone Allen, f, 4 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Ismaelle II, 1941/1
- Babylone Du Noyer, f, 4 ans, (AQ), Vendangeur (IRE) et Quorida Du Noyer, 1952
- Bacara Du Repas, f, 4 ans, (AQ), Voix Du Nord et Perle Du Chatelet, 1900
- Baccarat Du Sage, h, 4 ans, (AQ), Vangelis USA et Tonight Libertix, 1906
- **Bacplus**, h, 7 ans, Bachir IRE et Galetinima, **1889**/4
- Bagatelle De Thaix, f, 4 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Mange De Thaix, **1937**/4
- Baguette D'Or, f, 4 ans, (OC), Nidor et Arche's Manor, 1943/4
- Baguette Magique, f, 4 ans, Gentlewave (IRE) et Lexington Star (IRE), 1965
- **Bai Mome**, h, 4 ans, Califet et Chedoun, 1966
- Bain De Soleil, h, 4 ans, Coastal Path GB et Place Au Soleil, 1949/3
- Bakera, f, 4 ans, (AQ), Nickname et Puligny Montrachet, **1900**/2
- Balaca De Thaix, h, 4 ans, (AQ), Daramsar et Kapica De Thaix, 1951
- Balalaika, h, 4 ans, (AQ), Speedmaster GER et Jarden De Gravelle, **1883**/4
- Baleze Allen, h, 4 ans, (AQ), Daramsar et Quismaelle, **1883/**3
- **Bali Girl**, f, 4 ans, Ungaro GER et Bali Kala, 1910
- **Baling Defender**, h, 7 ans, Ballingarry IRE et Suave Marie (IRE), 1893
- Balisha, f, 4 ans, (AQ), Honolulu IRE et Fetuque Du Moulin, 1952/2
- Balki Win, h, 4 ans, (AQ), Balko et Lina Star, **1952**/1
- **Balladeur**, h, 4 ans, Turbo Jet et Notre Dame SWE, 1878, 1966
- Balle Au Centre, f, 4 ans, (AQ), Poliglote (GB) et Patte De Velour, 1886
- Ballinsonn, f, 4 ans, (AQ), Ballingarry IRE et Kalypsonn, 1900/5
- Balnamix, f, 4 ans, (AQ), Al Namix et Mystique, 1908
- Banco, h, 4 ans, (AQ), Marathon USA et Mega't'hop, 1878

- Bandit D'Ainay, h, 4 ans, (AQ), Crossharbour GB et Ne M'Oubliez Pas, **1873**/3
- **Bandolero Baie**, h, 4 ans, Crillon et Abondance, 1887
- Bandrille, f, 4 ans, (AQ), Boris De Deauville(IRE) et Petite Amar, 1883/2
- Banquise, f, 4 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Diyala III, **1900**/1
- Baouri, h, 4 ans, (AQ), Protektor GER et La Cyrienne, **1906**/1
- **Baratin De Sivola**, h, 4 ans, Special Kaldoun (IRE) et Alingha, **1914**/1
- Barbie Turix, f, 4 ans, (AQ), Al Namix et First Union, 1952/5
- **Bargain**, h, 4 ans, Goldneyev USA et Medanik, 1910
- Baron Gueulatis, h, 4 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Orphie Du Moulin, **1880**/4
- Bassika D'Airy, f, 4 ans, (AQ), Passing Sale et Gamaska D'Airy, 1937
- **Bathilde**, f, 4 ans, Nickname et Nantilde. **1886**/2
- Baxter, h, 4 ans, (AQ), Boris De Deauville(IRE) et Deauville, 1924/3
- **Be Mine**, f, 3 ans, Great Journey JPN et Belle Oubava, 1936
- **Beau De Ballon**, h, 6 ans, Discover D'Auteuil et Lady Apatry, **1946**/1
- **Beau Pretendant**, h, 7 ans, Great Pretender IRE et Villezbelle, 1901
- Beaugency, h, 4 ans, (AQ), Tunduru IRE et Monepopee, 1921
- Beaujeu Allen, f, 4 ans, (AQ), Panoramic GB et Haida III, 1937
- Beaujo Du Clos, h, 4 ans, (AQ), High Rock (IRE) et Osmazome, 1952/4
- Beautiful King's, h, 4 ans, King's Best USA et Beautiful Note USA, 1951/5
- **Beauty Maria**, f, 7 ans, Bernebeau et Samba Maria, 1899
- Bec D'Andaine, h, 4 ans, (AQ), Al Namix et Oseille, 1903
- Bejaya, f, 4 ans, (AQ), Califet et Djurjura, 1883
- Belanour, h, 10 ans, Valanour IRE et Stella Bella, 1944/4
- Belavenirdutabert, h, 4 ans, (AQ), Network GER et Naska, 1952
- Bella Bourgeoise, f, 4 ans, (AQ), Storm Trooper GER et Jasmine, 1952
- Bella Donna Borget, f, 3 ans, Early March GB et Jasmine Des Bordes, 1925/3
- Bella Mome, f, 4 ans, (AQ), Marshall et Quamone, 1900/3
- Bella Sun, f, 4 ans, (AQ), Califet et Quetsche Bleue, **1906**/3

- Bellamix Esqua, f, 4 ans, (AQ), Al Namix et Kemia, 1952
- **Bellaville**, f, 3 ans, Balko et Senzi, 1961/5
- Belle Apple's, f, 4 ans, (AQ), Crossharbour GB et Olidee, 1952/3
- Belle Des Boulats, f, 4 ans, (AQ), Dom Alco et Elisa De Mai, 1960
- Belle Du Bresil, f, 3 ans, Blue Bresil et Eolia, 1888/4
- Belle Et Riche, f, 4 ans, Soldier Of Fortune IRE et Beautiful Delight GER, 1872/4
- Belmix De Joy, f, 4 ans, (AQ), Al Namix et Ophelie De Joy, **1937/**2
- **Bendidon**, h, 5 ans, Enrique (GB) et Crystal Clara, **1907**/2
- Benevole, h, 4 ans, (AQ), Full Of Gold et Magenta, **1896**/3
- Benie Des Dieux, f, 4 ans, Great Pretender IRE et Cana, 1934/3
- **Benuisca**, f, 4 ans, Califet et Benghasi, 1965
- Bertie, h, 3 ans, Nickname et Ama, 1931/1
- Beryl De Kerza, h, 4 ans, Axxos GER et Rangi, 1910/3
- Berzing Precieux, h, 4 ans, Ungaro GER et Kalikrates, 1910/4
- Best Du Potier, h, 4 ans, (AQ), Kap Rock et Princesse Tennis, 1906
- Bestarabad, h, 4 ans, (AQ), Astarabad USA et Keep Me, 1934/4
- Bestwork D'Olivate, f, 4 ans, (AQ), Network GER et Komunion, 1914/2
- Bete A Bon Dieu, f, 4 ans, (AQ), Saint Des Saints et Griffee, 1887/7
- Beyrouth, f, 4 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Raya, 1937/3
- Bien Aller Aulmes, h, 4 ans, (AQ), Sageburg (IRE) et River Gold Aulmes, 1952
- Bienvenuadenuo, h, 4 ans, (AQ), Saddler Maker (IRE) et Nuit De Grugy, **1941**/2
- Bienvenue De Vaux, f, 4 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Perle De Vaux, 1900, 1960
- Big Bisou, h, 4 ans, (AQ), Nickname et Partie De Plaisir, 1883/5
- *Big Nitwit IRE, f, 5 ans, Indian Haven GB et Nadira, 1935/1
- Bijou De Codiere, h, 4 ans, (AQ), Nidor et Kyriel De Codiere, 1906/4
- **Bijou Plage**, f, 5 ans, Martaline GB et Onciale, 1938
- Bijoux Javilex, h, 4 ans, (AQ), Kapgarde et Peps Jarzeene, 1906/5

- Billantete, f, 4 ans, (AQ), Denham Red et Kaboul, 1914
- Bille Polaire, f, 4 ans, (AQ), Kap Rock et Opaline Vallis, 1883
- Billy Jess, m, 4 ans, (AQ), Vadasin (IRE) et Quellebelle Du Sol, 1965/5
- Biloute De Houelle, h, 7 ans, Roli Abi et Kassite, 1893/3
- Bine Des Salines, f, 4 ans, (AQ), Nickname et Ikeya Des Salines, 1952
- **Bingo Jo**, h, 4 ans, Honolulu IRE et Rajlux, 1904
- Bipolaire, h, 4 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Kenna, **1924**/1
- Birmanie, f, 4 ans, (AQ), Ballingarry IRE et Ouchita D'Ox, 1908
- Bise De Mer, f, 4 ans, (AQ), Vendangeur (IRE) et Padie, 1937/1
- **Biskoazh**, f, 4 ans, Trempolino USA et First Elorn, **1951**/₁
- Black De Minuit, h, 7 ans, (AC), Balko et Biche De Minuit, 1933
- Black Hardy, h, 4 ans, (AQ), Vic Toto et Molene Tresor, 1906
- Black Kit, h, 7 ans, Black Sam Bellamy IRE et Kitara GER, 1890
- Black Pearl Tavel, f, 4 ans, (AQ), Al Namix et Quiza, 1937
- *Black Tie Dancer IRE, h, 4 ans, Mastercraftsman IRE et Opera Star IRE, 1903/5
- **Blackfire**, m, 3 ans, Kingsalsa USA et Sister Celestine GB, **1877**/2
- Blason Lucky, h, 4 ans, (AQ), Ultimately Lucky IRE et Quitoudouble, 1883
- **Bleu Azur**, h, 3 ans, Soldier Of Fortune IRE et Black Dalhia, 1920
- Bleu De Pail, h, 4 ans, (AQ), Blue Bresil et Huronne, 1966
- Bling Bling Bad, h, 4 ans, Astarabad USA et Onde De Sivola, 1927/4
- Blootender, h, 8 ans, Great Pretender IRE et Bloom, 1956/5
- Blue Mambo, h, 4 ans, Blue Bresil et Flashstar, 1927/3
- Blue Straight, h, 4 ans, (AQ), Barastraight (GB) et Pleace,
- Blusching Blue, h, 4 ans, (AQ), Day Flight GB et Etiane Bleue, 1883
- **Bluword**, h, 6 ans, Lost World (IRE) et Multiblue, 1950
- Bogota Des Mottes, f, 4 ans, Maresca Sorrento et Camille Des Mottes, 1927
- Boheme, f, 4 ans, (AQ), Dom Alco et Jonquiere, 1937
- Bois D'Auge, h, 9 ans, Sassanian USA et La Sasline, 1955/3

- Bois Sans Soif, h, 4 ans, Anabaa Blue (GB) et Rose Indienne, 1939/2
- Bolzano Dici, h, 4 ans, Ryokan et Anabaa Rose, 1880/5
- **Bon Polar**, h, 4 ans, Malinas GER et Thou My Blue, 1880
- **Bonne Eleve**, f, 4 ans, Dylan Thomas IRE et Behariya IRE, 1887
- **Bonus Des Bieffes**, h, 4 ans, Dr Fong USA et Poliada (IRE), 1904
- Borev De Foj, f, 4 ans, (AQ), Restless War et Lacea De Foj, 1952
- **Borntoloveyou**, f, 3 ans, Poliglote (GB) et Konigin Von Saba IRE, **1936**/5
- Boss Des Chambres, h, 4 ans, (AQ), Al Namix et Hermes Rochelaise, 1916, **1941**/4
- **Bouba Loup**, h, 3 ans, Loup Solitaire USA et First Wonder, 1902
- **Bouly De La Roque**, h, 4 ans, Full Of Gold et Belle Saga, 1939
- **Bourbon Jaq**, h, 4 ans, Le Fou (IRE) et Quant A Love, **1914**/3
- **Braedale Goldwyn**, h, 7 ans, Star Horse et Narita, **1942**/4
- **Brakina**, f, 5 ans, Early March GB et Capuccina, **1908**/4
- Brasilia, f, 4 ans, (AQ), Enrique (GB) et Page D'Histoire, **1916**/3
- **Bravarde**, f, 4 ans, Kapgarde et Brave D'Honneur, **1960/**4
- **Breizh**, h, 4 ans, Antarctique IRE et Magic Spring, 1914
- Brelan D'As, h, 4 ans, (AQ), Crillon et Las De La Croix, **1883**/1
- **Briaree (IRE)**, h, 5 ans, Rock Of Gibraltar IRE et Minallon ARG,
- Brillant D'Helline, h, 4 ans, (AQ), Special Kaldoun (IRE) et Helline Des Rodons, 1952
- Brin De Cotte, h, 4 ans, Nickname et Surprise De Cotte, 1924/2
- Brin De Fille, f, 4 ans, (AQ), Al Namix et Moskoville, 1937/5
- **Brionnais**, h, 3 ans, Soldier Of Fortune IRE et Une Pivoine, 1881
- Brise D'Allier, f, 4 ans, (AQ), Crossharbour GB et Peur Bleue, 1900/4
- Brise D'Estruval, f, 4 ans, Nickname et Avoine De Beaufai, 1873/6
- Brise De Thaix, f, 4 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Pacifique De Thaix, 1900
- Buck De Saflo, h, 4 ans, (AQ), Princeton et Neacoddes, 1939
- **Buck's D'Anno**, h, 3 ans, Buck's Boum et Brezole, 1874

- **Bulkov**, h, 3 ans, Zambezi Sun GB et Say Say, **1885**/2
- Bulle De Sivola, f, 4 ans, (AQ), Network GER et Lettre D'Estruval, 1916
- **Bulle Des Ongrais**, f, 4 ans, Crillon et Lou Winner, 1903
- **Bullrider**, h, 3 ans, Dream Well et Themis Eria, **1931/2**
- Butsala, h, 4 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Nautica, 1906/2
- Butterfly Du Mou, h, 4 ans, (AQ), Daramsar et Kaline Du Mou, 1952

C

- *C'Est Reparti*, f, 3 ans, (AQ), Coastal Path GB et Ne M'Oubliez Pas, 1925
- Cabale De Sivola, f, 3 ans, (AQ), Assessor IRE et Quellevic, 1894/3
- **Cachemire Bellevue**, h, 3 ans, Zambezi Sun GB et Melhi Sun, 1932
- Cadence D'Estruval, f, 3 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Question D'Estruva, **1912**/2
- Cafe De Paris, h, 10 ans, Fly To The Stars GB et Saint Patricia, 1893/2
- **Calamity Smart**, f, 3 ans, Martaline GB et Indra Du Frene, 1925
- Calett Mad, h, 3 ans, (AQ), Axxos GER et Omelia, 1871/4
- Calif D'Oudairies, h, 3 ans, (AQ), Poliglote (GB) et Quinine, 1922
- Calin De M'Elodie, h, 3 ans, Martaline GB et Jakaline, 1930/1
- Callia D'Oudairies, f, 3 ans, (AQ), Saint Des Saints et Quecy De Chadzeau, **1912**/1
- Callista Nera, f, 3 ans, Balko et Nesle De La Roque, 1931
- Canitie, f, 3 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Lola Lolita, **1902**/4
- Caprice Du Seuil, h, 3 ans, (AQ), Malinas GER et Ritournelle Du Seu, 1961
- **Capucine Du Chenet**, f, 3 ans, Irish Wells et Belle Attente, **1877**/1
- **Capvern**, h, 3 ans, Crossharbour GB et Rose Bombon, **1894**/1
- Cardline, f, 4 ans, Martaline GB et Powder Card, 1872/3
- Carlota Roque, f, 3 ans, Nickname et La Valliere, 1931/3
- **Carminor**, h, 3 ans, Konig Turf GER et Carmenne, 1877
- Carriacou, h, 3 ans, Califet et Medanik, 1871/2 Carrotcake, f, 3 ans, Laveron GB et

Gaelika (IRE), 1931/5

Cartapuce Bey, h, 3 ans, (AC), Ungaro GER et Gold Wind, 1874

- Cash Des Aigles, h, 7 ans, Enrique (GB) et Passion Des Aigles(IRE), 1953/1
- Cassius D'Alene, h, 3 ans, (AQ), Gris De Gris (IRE) et Opaline Du Noyer, **1912**/5
- Castletown, h, 3 ans, (AQ), Poliglote (GB) et Message Personnel, **1929**/3
- Casus D'Olivate, h, 3 ans, Kingsalsa USA et Diwan, 1895/1
- Catamaran Du Seuil, h, 3 ans, (AQ), Network GER et Fleur Du Tennis, 1874
- Ceasar's Palace, h, 8 ans, Voix Du Nord et Cardounika, 1938/1
- **Celtic Saint**, h, 4 ans, Saint Des Saints et Minirose, 1873, 1965
- Celtic Tune, h, 4 ans, Green Tune USA et Kerry Rose, 1878/5
- **Celtic Valley**, h, 3 ans, Slickly et Toscane De L'Aube, 1932
- Centon D'Oudairies, h, 3 ans, (AQ), Peer Gynt JPN et Harmat, 1909
- Cesar De Grez, h, 3 ans, (AQ), Khalkevi IRE et Kim Du Mathan, 1909/5
- Cest Un Roman, h, 3 ans, Buck's Boum et Thou My Blue, 1894/4
- **Chacha**, f, 4 ans, Assessor IRE et Ma Misere. 1949
- **Champagne Du Bourg**, h, 3 ans, Sageburg (IRE) et Mansonia Du Bourg, 1964
- Champi De Bersy, h, 3 ans, Ballingarry IRE et Tropulka God,
- **Chamvirko**, h, 10 ans, Lavirco GER et Chamberkoe, 1893
- Charlotte Fleur, f, 4 ans, Ballingarry IRE et De Fleur En Fleur, 1896/5
- *Cher Alex USA, h, 3 ans, Alex The Winner USA et Cherish Destiny USA, 1948
- **Chicago Du Berlais**, h, 7 ans, Poliglote (GB) et Chica Du Berlais, 1938
- Chicname De Cotte, h, 3 ans, (AQ), Nickname et Pensee De Cotte, 1874/2
- Chiffre D'Affaires, h, 6 ans, Kahyasi IRE et Affaire De Moeurs, 1889/6
- **Chloe Triomphe**, f, 3 ans, Cima De Triomphe IRE et Koree, **1962**/5
- **Chop Shoot**, h, 6 ans, Soave GER et Harmony's Chope. **1892**/₃
- **Christanau**, h, 5 ans, Roli Abi et Isla Mona, 1917, 1943
- Christmas In Usa, h, 3 ans, Shaanmer (IRE) et Diamond Of Diana, 1930/4
- Chuck A Luck, h, 3 ans, Trempolino USA et Rouvraie, 1895/3
- **Cinquieme Set**, f, 3 ans, Muhtathir GB et Set Et Match IRE, 1962

- Clamarento, h, 9 ans, Maresca Sorrento et Lady Clara, 1911
- Class Conti, h, 3 ans, (AQ), Poliglote (GB) et Gazelle Lulu, 1920/1
- Cletie De Teillee, f, 7 ans, Clety et Belle De Turgeon, 1917/1
- Cletyvoli, h, 6 ans, Clety et Cami Knickers, 1892/4
- **Clidan**, h, 10 ans, Sassanian USA et Grande Briere, 1876
- Clonakilty, h, 4 ans, Way Of Light USA et Crosshaven IRE, 1878
- Coastal Beach, f, 3 ans, Coastal Path GB et Solana Beach, 1884/5
- **Cobra De Larre**, h, 3 ans, Discover D'Auteuil et Camivilla, 1874
- Coelho, h, 7 ans, (AC), Kapgarde et Exela, **1933**/3
- Colpo, m, 3 ans, (AQ), Lord Du Sud et Pearl Maia, 1932
- Comas Sola, f, 4 ans, Lord Du Sud et Moon Glow, 1934/2
- Commingeois, h, 3 ans, Assessor IRE et Damanka IRE, 1961/2
- Commis D'Office, h, 3 ans, (AQ), Califet et Pas De Bal, 1920/4
- Concini, h, 3 ans, (AQ), Balko et Linattendue, 1920
- Constante, f, 3 ans, (AQ), Forestier et Shabady, 1925
- Content D'Etre La, h, 3 ans, Caballo Raptor CAN et Caerway, 1948
- Contre Tous, h, 3 ans, (AQ), Forestier et Orphee De Vonnas, 1929/2
- Coquine D'Ainay, f, 3 ans, (AQ), Buck's Boum et Nuit Noire, 1902
- **Corbellino**, h, 8 ans, Protektor GER et Corbelle, 1945
- Cotica De Baune, f, 8 ans, Nononito et Myster De Baune, 1944/2
- Cottin Madrik, h, 3 ans, Irish Wells et Galanthe, 1932
- Coup Du Fou, h, 8 ans, Le Fou (IRE) et Coup De Sabre, 1956 Courvite, h, 3 ans, (AQ), Linda's
- Lad (GB) et Haldiana, 1922/2 Cousin Germain, h, 3 ans, (AQ), Protektor GER et Mousse Des
- Crack De Reve, h, 3 ans, (AQ), Loxias et Kyrielle De Reve, 1922/3

Bois, 1874/5

- Crack Du Vitou, h, 6 ans, Meshaheer USA et Saltimboca, 1876/3
- **Craon**, h, 5 ans, Roman Saddle (IRE) et Huzera, 1923
- *Cri D'Amour*, h, 3 ans, (AQ), Coastal Path GB et Quinine De Mazille, 1922
- **Cripaujack**, h, 3 ans, Great Journey JPN et Maido, **1902**/5

- Cristal De Roses, h, 3 ans, (AQ), Network GER et lle Rose, 1922
- *Cro Easy USA, h, 4 ans, Rock Hard Ten USA et Pahlmuhree USA, 1916/1
- **Cross In Hand**, h, 5 ans, Silver Cross et Sainte Mante, 1923
- Crystal Beach, h, 3 ans, (AQ), Network GER et Hatilade, 1922/4
- **Cup Of Win**, h, 4 ans, Califet et Oryade, 1873
- Curieux, h, 3 ans, Nickname et Rouge Folie, 1930/3
- **Curly Basc**, f, 3 ans, Kapgarde et Cocoruma, 1877
- **Cutting King**, h, 3 ans, Kingsalsa USA et Cutting Edge, 1874

D

- **Dahlia Do Brasil**, f, 4 ans, Red Guest IRE et La Nicoise, 1891
- **Danceur Bresilien**, h, 6 ans, Irish Wells et Fille Du Bresil, 1935
- **Danokries**, h, 8 ans, Dano Mast GB et Kries Du Berlais, 1901
- **Daralkevi**, f, 6 ans, Khalkevi IRE et Misse Daraka, 1945
- Deexos D'Arree, h, 3 ans, Axxos GER et Delightful Dawn GER, 1881/5
- Defi D'Anjou, h, 7 ans, Saint Des Saints et Rosane, 1928/3
- **Delice De Sidi**, h, 5 ans, Epalo GER et Line Chance, 1905
- **Dellanita**, f, 6 ans, Della Francesca USA et Johanita, 1911
- **Delyguo De Cimbre**, h, 3 ans, Maresca Sorrento et Celmone De Cimbre, 1902
- **Democratie**, f, 5 ans, Ballingarry IRE et Just For Fun, 1890
- **Demon Blue**, h, 4 ans, Anabaa Blue (GB) et Bakila, **1903**/1
- Deux De Croixnoire, h, 5 ans, Muhaymin USA et Chande Sisi,
- **Dewsbury**, h, 3 ans, American Post GB et Danse Du Soir, 1884
- **Di Nascoto**, h, 7 ans, Panoramic GB et Fatimas Fate, **1907**/4
- Diable D'Enfer, h, 5 ans, Saint Des Saints et Eyaelle, 1882/4
- Diamant Catalan, h, 4 ans, Balko et
- Catalane, **1873**/1 **Diego Du Charmil**, h, 3 ans,
 Ballingarry IRE et Daramour,
- 1964/2 Digital Spy, h, 4 ans, Doctor Dino et Radio Londres, 1927
- **Divin Singer**, h, 3 ans, Great Pretender IRE et Comedie Divine, **1920**/₂
- **Django James (IRE)**, h, 4 ans, Stormy River et Abime USA, 1891

- **Djeville**, f, 4 ans, Balko et Senzi, **1965**/2
- **Docteur Vigousse**, h, 4 ans, Dr Fong USA et Loulane, 1887
- **Dom Valcour**, h, 6 ans, Maille Pistol et Princesse Dom, 1876, 1963
- Don Hugues Pipard, m, 4 ans, Desert Style IRE et Nouvelle Reine GER, 1880/3
- **Don Padre**, h, 6 ans, Lost World (IRE) et Formaliste, 1918
- **Dongarry**, h, 8 ans, Ballingarry IRE et Dona Honoria, 1938
- Douchamka, f, 5 ans, (AC), Kaldounevees et Douchamba, 1959
- **Downhill Only (GB)**, h, 4 ans, Montjeu (IRE) et Miss Emma May IRE, 1939
- **Dragon King**, h, 4 ans, Water Dragon (GB) et Larona Blue, 1904
- **Dream Berry**, h, 4 ans, Dream Well et Kalberry, **1878**/1
- **Dreamabad**, h, 5 ans, Astarabad USA et Premonitary Dream, **1913**/₁
- **Duc D'Ogenne**, h, 7 ans, Sunshack GB et Ahombros, 1942
- **Dudevant**, h, 5 ans, Gallo's Wells IRE et Born's Beauty, 1893
- Duke Is Back, h, 3 ans, Redback GB et Royale Aube, 1877/5, 1932/2
- **Duo Cubar**, h, 10 ans, Poplar Bluff GB et Soiree De Martine, **1911**/4
- **Dwinabad**, f, 3 ans, Astarabad USA et Dwings IRE, 1888

F

- **Eagle De L'Aube**, h, 4 ans, Royal Dragon USA et Cri De Coeur IRE, 1941
- **Easyglotte**, h, 4 ans, Poliglote (GB) et Dionisa, 1939
- Eau Et Feu, h, 4 ans, Turgeon USA et Leaudeva, 1896/4
- El Paso D'Or, h, 5 ans, (AC), Jebeland Pontadour et Recouvrance, **1959**/3
- Elle Dit, f, 4 ans, Early March GB et Callipyge, 1916/4
- **Elmono**, h, 4 ans, Epalo GER et Monareva, 1887
- **Emiline**, f, 3 ans, Martaline GB et Emivale, 1962
- **Energica**, f, 4 ans, Anabaa Blue (GB) et Milonga (IRE), 1887
- **Epala**, f, 5 ans, Epalo GER et Princesse Pierji, 1956
- **Estraline**, f, 3 ans, Martaline GB et La Estrella GER, 1888, 1962
- Etoile Des As, f, 3 ans, Voix Du Nord et Desiree Des As, 1930/2

Eurikas, f, 3 ans, Voix Du Nord et Euadne GER, 1895/2

F

- **Fabulous Valley**, h, 4 ans, Vatori et Fabalina, 1880
- Famisco De Codiere, h, 5 ans, Sagamix et Kyriel De Codiere, 1892/1
- Fantagara, f, 9 ans, (AA), Fantagaro et Florance, 1898
- Fara Dor, h, 8 ans, (AA), Roseau D'Or et Farinha, **1959**/2
- Faucon Rouge, h, 4 ans, Al Namix et Kyanite, 1939/4
- Femme En Or, f, 3 ans, Astarabad USA et Belle Yepa, 1925/1
- Fiestine, f, 4 ans, Martaline GB et Gloirez, 1886/1
- First Moon, f, 4 ans, Nombre Premier (GB) et October Moon, 1904/2, 1951/2
- **Flame Des Cotieres**, f, 9 ans, Maille Pistol et Speed Des Cotieres, 1907
- **Flavin**, h, 4 ans, Pomellato GER et Some Other Spring, 1927
- Fleur De Printemps (GB), f, 3 ans, Silver Frost (IRE) et Lemon Twist (IRE), 1902, 1962
- **Flight Zero**, h, 4 ans, Zero Problemo IRE et Kaillila River, 1934
- Floraissor Du Mont, h, 4 ans, Assessor IRE et Betty Moon, 1914/4
- **Flore Baie**, f, 7 ans, Louveteau USA et Fleur Des Ramiers, 1901
- Florhina, f, 7 ans, (AC), Sabrehill USA et Florance, 1898/5, 1959/5
- Florickname D'Ete, h, 4 ans, Nickname et Florilla GER, 1904/3
- Fly To Traou Land, h, 4 ans, Kingsalsa USA et Lila De Traou Land, 1903
- **Forestiera**, f, 5 ans, Forestier et Une Majeste, 1876
- Forez Eria, f, 3 ans, Arcano IRE et Arcangela GB, 1902
- Formula Speed, f, 3 ans, Poliglote (GB) et Popova, 1925
- Fornebello, h, 5 ans, Tiger Groom GB et La Pecardiere, 1905/2
- Forsocks D'Ycy, h, 5 ans, Hurricane Cat USA et Sagane Des Mottes, 1943/3
- **Fouline**, h, 4 ans, Le Fou (IRE) et Line Chance, 1904, 1965
- Fragburg Rosetgri, h, 4 ans, Sageburg (IRE) et Fragante De Cameru, 1965
- Free Dragon, h, 4 ans, Dragon Dancer GB et Free Taxe, 1903
- **Free Spirit**, h, 3 ans, Spirit One et Far Reaching, 1877

- **Freestyle**, h, 5 ans, Great Pretender IRE et Takaldoun, 1956
- Fresca Has, f, 3 ans, Nickname et Fragante Royale, 1884/2
- Full In Have, f, 4 ans, Great Journey JPN et Antilles IRE, 1910
- **Fumseck**, h, 6 ans, Apsis GB et Soft Cachemire, 1935
- **Fyrmyin**, h, 4 ans, Nickname et Fly To Sky, **1949**/₁

G

- **Gabriele De Ballon**, f, 6 ans, Ange Gabriel et Nile Bonheur, 1901
- **Gaelic Joy**, f, 5 ans, Turgeon USA et Gaelic Jane, 1875
- **Galant Du Tertre**, h, 7 ans, Lost World (IRE) et Garllily IRE, 1928
- *Galop Marin IRE, h, 3 ans, Black Sam Bellamy IRE et Great Jane, 1874/1
- **Garocomte**, h, 8 ans, Ungaro GER et Belle Comtesse, 1913
- **Gary Charm**, h, 7 ans, Ballingarry IRE et Charmelia, **1963**/2
- **Gaslight**, m, 5 ans, Della Francesca USA et Airlight (IRE), 1901
- **Gentil Mario**, h, 6 ans, Persian Ruler GB et Tirolean Belle, 1911
- *Gigilmatto IRE, h, 4 ans, Kodiac GB et Petit Grise IRE, 1949
- **Glazig Du Graglan**, h, 10 ans, Mad Tax USA et Botanica, 1893
- **Golden Surprise**, f, 4 ans, Deportivo GB et Plasence Surprise, 1872
- **Good Evening**, h, 11 ans, Evening World et Milanic, 1956
- **Got Sun**, h, 9 ans, Trempolino USA et Gotdream, 1892, **1956**/3
- **Grand D'Orian**, h, 7 ans, Grand Seigneur et Fill Oriane, **1919**/4
- **Grand Gala**, h, 4 ans, Creachadoir IRE et Natt Musik PNA, 1891
- **Grandouet**, h, 8 ans, Al Namix et Virginia River, 1928
- Grenad'in, f, 4 ans, Intense Focus USA et Charmer Sweet USA, 1960/1
- **Groove Du Mathan**, f, 5 ans, Network GER et Freyja Eria, 1935

Н

- Hades Des Mottes, h, 10 ans, Rifapour IRE et Hell Des Mottes, 1918/2
- **Happy Nowhere**, f, 3 ans, Samson Happy JPN et Dis Nous Tout, 1925
- *Hartalin PNA, h, 4 ans, Martaline GB et Brise Oceanne, 1873

- *Hawk The Talk IRE, h, 7 ans, Hawk Wing USA et Musardiere GB, 1928/5
- Herleva, f, 4 ans, Oratorio IRE et Jane Eria (IRE), 1908/2
- *Hidden GB, h, 9 ans, Hernando et For More, 1963/4
- *High Society SWI, f, 6 ans, Blue Canari et High Mare, 1955/2
- *High Spirit IRE, h, 5 ans, Danehill Dancer IRE et Sina Cova IRE, 1878/2
- Hight Groom, f, 7 ans, Tiger Groom GB et High Receleuse, 1945/5
- **Hindou**, h, 4 ans, Califet et Pluie D'Or (IRE), 1939
- Hojacaracois Has, f, 3 ans, Laveron GB et Horta, 1961/3
- **Hors La Noire**, f, 3 ans, Redback GB et Ma Citadelle, 1925
- **Horse Saloon**, h, 4 ans, Chichi Creasy et Red Rym, 1891
- Hound And Craft, h, 3 ans, Sageburg (IRE) et Galaxie Salsa, 1948/5
- Hurricancrys, h, 4 ans, Hurricane Cat USA et Crystivoli, 1958/5
- **Hurricane Rina**, f, 4 ans, Muhtathir GB et Orange Bitter, 1872
- Hurricanne Dancer, h, 10 ans, Passing Sale et Marozia De Tessie, 1918

- Intrinseque, h, 3 ans, Davidoff GER et Jeepee's Dream (IRE), 1877/4
- **Iquest**, f, 4 ans, Falco USA et Dynalosca USA, 1896
- Irish Fever, h, 5 ans, Irish Wells et Rambling Fever GB, 1905
- Irouficar Has, h, 5 ans, Dream Well et Irostare, 1890/2
- Irvana Has, f, 4 ans, Martaline GB et Irostare, 1891/4

J

- *Jaromier GER, h, 3 ans, Saddex (GB) et Just Zoud GB, 1877
- **Jaune Et Bleue**, f, 3 ans, Al Namix et Jaune De Beaufai, **1925**/4
- Javirco, h, 6 ans, Lavirco GER et Junta, 1879/4
- Jazz De Briandais, f, 6 ans, Laveron GB et Amina Flora, 1907/3
- Jazz Poem, h, 4 ans, Pomellato GER et Jaragua, 1887
- **Jee Pee And Jeremy**, h, 5 ans, Shirocco GER et Selective, 1946
- **Jejekarad**, h, 5 ans, Dano Mast GB et Okarine, 1943
- **Jenzat**, f, 4 ans, Califet et Inkarabad, 1903

- *Jetset DEN, h, 7 ans, Redback GB et Epik GER, 1945
- *Joe De Clermont IRE, h, 4 ans, Westerner (GB) et Joe's Dream Catch IRE, 1941
- **Jolila**, f, 4 ans, Layman USA et Jorbalan PNA, 1939
- **Jorquine Du Ternoi**, f, 11 ans, Anntari IRE et Major Pasquine, 1944
- Joueur Bresilien, h, 3 ans, Fuisse et Fille Du Bresil, 1964/3

K

- **Kabanos**, h, 3 ans, Della Francesca USA et Victory Star, 1877, 1932
- Kahya Ville, f, 9 ans, Kahyasi IRE et Steel Ville, 1919/1
- Kalilas, f, 5 ans, Davidoff GER et Sayuri GER, 1908/3
- **Kalvi**, h, 4 ans, Day Flight GB et Kadalka, 1910
- **Kap Call**, f, 5 ans, Kapgarde et Call Me Blue, **1923**/1
- **Kap D'Amour**, h, 4 ans, Kapgarde et Libre Amour, **1916**/5
- **Kapfolie**, h, 4 ans, Kapgarde et Janidor, 1943
- **Kapistan**, h, 4 ans, Kapgarde et Victoria Dalphi, 1910
- **Karlak**, h, 7 ans, Westerner (GB) et Kotkita, 1938
- Kas Da Benn, f, 3 ans, Balko et Kazeg Bihan, 1895/4
- **Kathoa**, h, 3 ans, Policy Maker (IRE) et Sans Excuse, 1929
- Kathy La Belle, f, 3 ans, Nickname et Tikisol, 1888/3
- Kauto Sirtaki, h, 3 ans, Vision D'Etat et Kauto Karolyna, 1871, 1964/5
- Kelforest, h, 3 ans, Forestier et Kelseurat Du Casse, 1885/4
- **Kilronan**, h, 3 ans, Le Havre (IRE) et Russie Imperiale, **1964**/4
- **Kimlady**, f, 4 ans, Le Havre (IRE) et Kimberly, 1873, 1965
- King Golden, h, 4 ans, Kingsalsa USA et Golden Fun, 1903/4
- King Of War, h, 4 ans, Sageburg (IRE) et Kayza GER, 1887, 1949
- *Kingston GER, h, 6 ans, Dylan Thomas IRE et Katy Carr GB, 1935/2
- **Kiraline**, f, 3 ans, Martaline GB et Kakira, 1884
- **Kitkalino**, h, 5 ans, Martaline GB et Kitka. 1953
- Kitri De La Pree, h, 4 ans, Satri IRE et Kica, 1904
- Klassical Risk, f, 4 ans, My Risk et Klassical Way, 1887/5, 1958/2
- **Kolivana**, f, 3 ans, Poliglote (GB) et Kotkira, 1962

- **Komtess Ka**, f, 3 ans, Persian Combat USA et Kriska, 1936
- Konig Chouchen, h, 3 ans, Konig Shuffle GER et Tuseurat, 1964
- **Konig Drive**, h, 3 ans, Konig Turf GER et Acland Street, 1920
- **Konigsrose**, f, 5 ans, Adieu GER et Kween GER, 1946
- **Korsar**, h, 4 ans, Antarctique IRE et Rhapsodie, **1873**/5
- **Kounellis**, h, 3 ans, Kheleyf USA et Parisella IRE, 1895
- **Krocoleon**, h, 5 ans, Cachet Noir USA et Kelena, 1950

L

- **L'Argens**, h, 7 ans, Secret Singer et La Suissesse, 1938
- **L'Espiguette**, f, 4 ans, Policy Maker (IRE) et Petite Flotilla, 1934
- L'Explorateur, h, 4 ans, Passing Sale et Lally Turk, 1916/2
- La Foret, f, 4 ans, Forestier et Rosy Junior, 1872/5, 1921
- La Henriade, f, 4 ans, Turgeon USA et Artofmen. 1958/1
- **La Lande Du Fray**, f, 9 ans, Alamo Bay USA et Isadoun, 1953
- La Meloine, f, 4 ans, Deportivo GB et Douze Ans Deja, 1891/1,
- **La Philosophe**, f, 3 ans, Deportivo GB et Sharp Spring, 1936
- La Sulfureuse, f, 4 ans, Saint Des Saints et Parimans, 1873/2
- **Lachlan Bridge (GER)**, h, 7 ans, Dubawi IRE et Lady Zorreghuietta, 1889
- *Laconda GER, f, 5 ans, Desert Prince IRE et La Capilla GB, 1914
- Laisse Les Dires, h, 6 ans, Sleeping Car et Diane Fontenaille, 1942
- Lamego, h, 8 ans, Ski Chief USA et Bal De Foire, 1890/4
- **Las Tunas**, m, 3 ans, Country Reel USA et Grey Winner, 1964
- **Latyle**, f, 5 ans, Balko et Calamity, **1913**/5
- **Lautaret**, h, 3 ans, Al Namix et Lesoquera, 1874
- Layman De L'Aube, h, 4 ans,
- Layman USA et Northern Honor, 1921/4
- Le Brujassou, h, 8 ans, (AA), Blue Boy et L'Aubertie, **1933**/2
- **Le Chanceux**, h, 4 ans, Valanour IRE et Tignes, 1904
- Le Curieux, h, 3 ans, Lauro GER et La Curieuse, 1871/3
- Le Fidele, h, 11 ans, Ecologist GB et La Soy, 1897/4
- **Le Lescarien**, h, 4 ans, Martaline GB et Sleevina, **1958**/4

- Le Limougeau, h, 6 ans, (AA), El Triunfo et Od'vienne, 1919
- **Le Prelat**, h, 4 ans, Falco USA et Andriana (IRE), 1927
- **Le Puy De Sancy**, h, 6 ans, Le Triton (USA) et Landevennec, 1876, 1963
- Les Affres, h, 5 ans, Slickly et Morna, 1943
- **Les Beaufs**, h, 6 ans, Apsis GB et Yeomanry, **1875**/4
- **Light Riques**, f, 4 ans, Enrique (GB) et Gooby Light, **1872**/1
- **Lirico**, m, 5 ans, Lawman et Shastri USA, 1905
- **Little Comte**, h, 10 ans, Comte Du Bourg et Little Blue, 1876
- **Little Stream**, h, 4 ans, Poliglote (GB) et Princesse Canon, 1873
- Live Your Life, h, 4 ans, Le Havre (IRE) et Like It Is, 1927/2
- Lockydor, h, 4 ans, Ballingarry IRE et Khazana, 1910/5
- Loicia, f, 4 ans, Early March GB et Kan Ah Loar, 1949/2
- Lord Glaz, h, 4 ans, Le Havre (IRE) et Helsinka, 1951
- Lord In Black, h, 7 ans, Black Sam Bellamy IRE et Lady Lualain IRE, 1946/5
- Lord Lyphard, h, 8 ans, Pistolero (IRE) et Lady Lyphard, 1901/1
- Lord Prestige, h, 8 ans, Kapgarde et Prestige Girl, 1875
- **Lord Villez**, h, 11 ans, Villez USA et Samina, 1956
- Los Banderos, h, 6 ans, Sinndar IRE et La Bandera GB, 1928
- **Lou D'Haguenet**, h, 5 ans, Epalo GER et Tanisse D'Haguenet,
- **Louping De Teillee**, h, 7 ans, Divine Light JPN et Daylina GB, 1944
- Love Strike (IRE), h, 4 ans, Zamindar USA et Sculpted, 1939
- Lucky Bay, h, 5 ans, Loxias et Applebay, 1917
- **Lucky Flower**, f, 3 ans, Soldier Of Fortune IRE et Fleur Des Villes, 1925/2
- Lucky Island, h, 3 ans, Soldier Of Fortune IRE et Isle, 1932/4
- Ludovico Du Mathan, h, 3 ans, Ballingarry IRE et Jeapano, 1929/1
- Lunaya, f, 3 ans, Voix Du Nord et Lamaya, 1936/1
- **Lux De La Barre**, h, 4 ans, Epalo GER et Luxukarada, 1934

М

Magic Coco, f, 3 ans, Youmzain IRE et True Heroine USA, 1888, 1936/4

- Magic Mondial, f, 7 ans, Shinda Mondial GB et Salix Magic, 1879/3
- Mahyar Glaz, h, 5 ans, Desert Style IRE et Mahyara, 1953/2
- Maienfeld, h, 10 ans, Antarctique IRE et Masthelie, 1946/4
- Maj D'Autan, h, 4 ans, Chineur et Vanity Fair GB, 1910
- Major Du Lemo, h, 6 ans, Louveteau USA et Tavera, 1945/2
- Malak El Hawa, h, 5 ans, Meshaheer USA et Lune Du Rheu, 1923/5
- Mallorca, f, 5 ans, Falco USA et Red Vixen IRE, **1889**/7
- Mango Cap, h, 4 ans, Zambezi Sun GB et Medjai, 1966/1
- *Manolo GER, h, 4 ans, Peppershot GER et Meishi GER, 1921, 1949/5
- Mariane D'Anjou, f, 5 ans, Network GER et Marquise D'Anjou, 1917/5
- **Markaline D'Or**, f, 3 ans, Martaline GB et Kaldouna D'Or, 1909
- Martalette, f, 5 ans, Martaline GB et Cousette, 1875/3
- **Martila**, f, 3 ans, Martaline GB et Paola Pierji, 1925
- Masterblaster, h, 3 ans, Sunday Break JPN et Monatora, 1881/4
- Maverik D'Artagnan, h, 10 ans, Varese et Faena D'Artagnan, 1919/3
- Maximo Meridio, h, 4 ans, Mr Sidney USA et Maria De La Luz (GB), 1878/4
- **Mayberry**, f, 3 ans, Zanzibari USA et Kalberry, 1902, 1962
- Meissen, h, 4 ans, Medecis (GB) et Rasinixa, 1891/2
- **Mellozo**, h, 5 ans, Della Francesca USA et Helvetic Melody, 1892
- Menthe Poivree, f, 3 ans, Buck's Boum et Jolie Menthe, 1931/4
- Mercenario, h, 3 ans, Soldier Of Fortune IRE et She Hates Me (IRE), 1964/1
- *Mercian Prince IRE, h, 4 ans, Midnight Legend GB et Bongo Fury, 1878/3
- Meshavita, f, 3 ans, Meshaheer USA et Evita ITY, 1936
- Messire Des Obeaux, h, 3 ans, Saddler Maker (IRE) et Madame Lys, 1920/5
- Mick Salsa, h, 3 ans, Kingsalsa USA et Mick Maya, 1932
- Mick Staraco, h, 5 ans, Gallo's Wells IRE et Septieme Element, 1876
- Milesime Ducormier, h, 5 ans, Vendangeur (IRE) et Loana Davis, **1911/**5

- Million, h, 6 ans, Motivator GB et Miss Alabama, 1897/2
- **Minorque**, f, 4 ans, Doctor Dino et Star Model, **1951**/4
- **Miserable**, h, 10 ans, Discover D'Auteuil et On The Move, 1956
- Miss De Champdoux, f, 6 ans, Voix Du Nord et Timberland, 1889/3
- Miss Kap, f, 7 ans, Kapgarde et Luba, 1911
- Miss Protektor, f, 4 ans, Protektor GER et Ruyu River, 1939/3
- Mister Bali, h, 3 ans, Califet et Royale Surabaya, 1871/5
- Mister Emily, h, 5 ans, Mister Conway et Petite Emilie, 1923/6
- Mister Rode, h, 10 ans, Le Balafre et Mis Rode, 1942
- *Monsamou IRE, h, 6 ans, Bienamado USA et Alphadite IRE, 1875
- **Monsieur Chichi**, h, 4 ans, Chichi Creasy et Paradana, 1910
- Moskito Borget, h, 4 ans, Enrique (GB) et Mille Folies, 1878, 1966/4
- Muguetleto, h, 4 ans, Protektor GER et Reine De Thou, 1966
- **Muguette Des Bois**, f, 6 ans, Priolo USA et Diane Des Bois, 1945
- Munight, h, 6 ans, Muhaymin USA et Super Night, 1957/4
- My Greatprima, f, 3 ans, Great Pretender IRE et Prima De Vaige, 1962/3
- My Name Is Nick, h, 5 ans, Nickname et Shahwarda, 1957/1
- **Mylee's**, f, 3 ans, Kentucky Dynamite USA et Street Maya, 1948
- Myster Alex, h, 3 ans, Alex The Winner USA et Mysterious Lina, 1948/2
- **Myster King**, h, 8 ans, Kingsalsa USA et Mysterious Guest, 1955

N

- N'Ash, h, 4 ans, Sakhee's Secret GB et Blacksweet, 1910/2
- Namali, h, 4 ans, Nickname et Alicar, 1941/3
- Nanjing Saulaie, f, 4 ans, Racinger et Fati, 1951/3
- Nanoka, f, 5 ans, Le Balafre et Easy World. 1908
- Nasuada, f, 3 ans, Alexandros GB et Zauberlocke GER, 1877/3
- **Netcam**, f, 3 ans, Network GER et Orlana, **1948**/4
- Neuf Histoire, h, 4 ans, Maresca Sorrento et Semterra, 1896/1
- Neverno De Houelle, h, 4 ans, Laveron GB et Inconciente, 1921/5

- New Starter, h, 5 ans, Maximum Security (IRE) et Pralyse, 1943/1
- Newdame, f, 4 ans, Nickname et Eladame, 1939/1
- Nicea Bella, f, 7 ans, Great Pretender IRE et Royale Malaisie, 1901
- **Nickland**, h, 4 ans, Nickname et Royale Landy, 1966
- **Nicknos**, h, 4 ans, Nickname et Dindounas, 1886
- Night In The Park, f, 3 ans, Walk In The Park IRE et Peace Of Cake, 1888
- **Nob Hill**, h, 7 ans, My Risk et Rouge Pivoine, **1893**/1
- Nobel Du Chesnaie, f, 4 ans, Policy Maker (IRE) et Julie Du Chesnaie, 1958/3
- Nocier D'Humour, h, 4 ans, Hurricane Cat USA et Lobster D'Humour, 1939
- Norman Queen, f, 3 ans, Medecis (GB) et Milonga (IRE), 1962
- **Nouma Jelois**, f, 4 ans, Hannouma (IRE) et Estephanie. **1886**/5
- **Nusa Tengarra**, f, 3 ans, Zambezi Sun GB et Irish Jig, 1877, 1936

0

- **Odisse**, f, 3 ans, Nickname et Athenabelle, 1902
- Oeil De Cadou, h, 6 ans, Cadoubel et Oeillade De Sivola, 1950/2
- Onsaijamais, h, 4 ans, Kap Rock et Romantique Cotte. 1934/1
- *Onyx GER, h, 3 ans, Sholokhov IRE et Ordina GER, 1909/2, 1931
- **Optimus Prime**, h, 3 ans, Deportivo GB et Diluvienne, 1964
- Option Be, h, 3 ans, Nickname et Prix Noble, 1885/5
- Orbasa, h, 4 ans, Full Of Gold et lerbasa De Kerpaul, 1965/3
- **Orus De Teillee**, h, 4 ans, Martaline GB et Prime Helene, 1939
- *Osez Josephine IRE, f, 4 ans, Let The Lion Roar GB et Line Grey,
- Over The Stars, h, 3 ans, Kentucky Dynamite USA et Mahelia, 1932/3
- **Ozamo**, h, 8 ans, Alamo Bay USA et Ozee, **1875**/2

P

- **Pagomix**, h, 4 ans, Crillon et Quietamixa, 1891
- **Paldoun**, f, 5 ans, Smadoun et Palme D'Or BEL, 1946
- Palomba, f, 9 ans, (AA), Le Pigeon et Kotzebue Sound, 1898
- **Panamax (IRE)**, h, 6 ans, Dansili GB et Lune D'Or, 1879

- Panjakent, h, 9 ans, Valanour IRE et Personna Non Grata, 1950/1
- **Parfaikimo**, h, 8 ans, Turgeon USA et Kim Du Chenet, 1955
- Pas Cousquet, f, 4 ans, Cadoubel et Pic Saint Loup, 1904/4
- **Pas Simple**, m, 3 ans, Spirit One et Pas De Risque, 1902
- *Pasatiempo GER, h, 4 ans, Lateral GB et Pasaguina GER, 1910/1
- *Peak Raider IRE, h, 11 ans, Machiavellian USA et Desert Magic IRE, 1876
- Perfect Impulse, f, 3 ans, Poliglote (GB) et Aubane, 1888/2
- **Pet Gaz**, f, 6 ans, Singasinga et April Day, 1889
- **Peti Kap**, h, 6 ans, Kapgarde et La Petite Angevine, 1879
- **Petillo**, m, 4 ans, Sommertag GER et Klyne, 1873
- Petite Duchesse, f, 6 ans, Anzillero GER et Duchesse Touloise, 1913/4
- Petite Lulu, f, 5 ans, Al Namix et Nalyna, 1953
- Petite Morgane, f, 3 ans, Great Journey JPN et Princess Morgane USA, 1948/3
- **Pevelois**, h, 5 ans, Della Francesca USA et Palissandre, 1913
- Picasso Do Brasil, h, 4 ans, Chichi Creasy et Margie's Gold GER, 1891
- **Pilayan**, h, 7 ans, Super Celebre et Pretty Pila, 1899
- Pink Lady Royale, f, 6 ans, Limnos JPN et Royale Punta Cana, 1944/3
- **Pinson Du Rheu**, h, 4 ans, Al Namix et Venus Du Rheu, 1873
- **Planete Rose**, f, 4 ans, Trempolino USA et Rasia, 1904
- **Poedvlech**, h, 3 ans, Sageburg (IRE) et Neicha, 1877
- **Pokera**, h, 7 ans, Vettori IRE et Sea Island, 1919
- **Polar De Baune**, h, 5 ans, Priolo USA et Maeva De Baune, 1905
- **Poliblue**, h, 7 ans, Poliglote (GB) et Loucessita, 1928, 1963
- **Poliboy**, h, 4 ans, Policy Maker (IRE) et Jolie Fee, 1966
- **Polikaline**, f, 4 ans, Martaline GB et Poliette, 1886
- Politikar, h, 3 ans, Poliglote (GB) et Kitara GER, 1961/1
- Polkarenix, m, 3 ans, Policy Maker (IRE) et Arenix, 1874/4
- Polytiger, h, 4 ans, Hold That Tiger USA et Polynevees, 1904/5
- Ponte Fortune, f, 3 ans, Soldier Of Fortune IRE et Panzella PNA, 1962/2

- **Pop Up De Chazelle**, f, 7 ans, Voix Du Nord et Lady De Chazelle, 1897
- *Porlock Bay PNA, h, 4 ans, Kayf Tara GB et Exolthir, 1886/4
- **Post Scriptum**, f, 3 ans, Antarctique IRE et Belucci, 1929
- Pourquoi Pas Elle, f, 5 ans, Martaline GB et Chin'ba, 1943/2
- **Pourtoimarco**, h, 4 ans, Hold That Tiger USA et Loupana, 1891
- **Praizdel De Juigne**, f, 7 ans, Denham Red et Pame Meill, 1942
- **President Du Pin**, h, 3 ans, Khalkevi IRE et Valentine Du Pin, 1871
- **Primarisk**, h, 4 ans, My Risk et Prima De Vaige, 1910
- **Prince Borsov**, h, 4 ans, Martaline GB et My Vanessa, 1886
- Prince De La Barre, h, 3 ans, Iron Mask USA et Haute Et Claire, 1932
- **Prince Gallo**, h, 3 ans, Vatori et Princesse Gallo, 1884
- Prince Of Fields, m, 3 ans, Enrique (GB) et Great Care USA, 1884/3
- Prince Philippe, h, 5 ans, Denham Red et Coquine D'Anjou, 1890/5
- Prince Pretender, h, 8 ans, Great Pretender IRE et Princesse Turgeon, 1957/3
- **Prince Sumitas**, h, 4 ans, Sumitas GER et Princesse Irena, 1887
- Princesse D'Olympe, f, 4 ans, Califet et Faitiche D'Aubry, 1951
- Princesse Delile, f, 6 ans, Vic Toto et Apolietta, 1942/3
- **Principe De Vega**, h, 4 ans, Prince Kirk PNA et Formaliste, 1949
- Priodise Du Frene, h, 7 ans, Priolo USA et Paradise De Brion, 1911/2
- Private Joke, h, 8 ans, Ski Chief USA et No Woman No Cry, 1950
- **Professeur**, h, 12 ans, Robin Des Champs et Suite Folie, 1879
- Pythagore (GB), h, 10 ans, Kahyasi IRE et Peony Girl, 1889/5

Q

- **Qaran Le Rouge (GB)**, h, 7 ans, Layman USA et Honor Rouge IRE, 1955
- Qualazan, h, 11 ans, (SF), Robin Des Pres et Hazane Du Clos, 1918/1
- **Qualitad**, f, 3 ans, Califet et La Tard, 1894
- **Quart De Roi**, h, 3 ans, Kingsalsa USA et Wells Vision GER, 1871
- Quartz Ball, h, 11 ans, (SF), Esteem Ball et Ytreza, 1919/2

- Quasar, h, 11 ans, (AC), Le Balafre et Ikeya Des Salines, 1955/4
- Queen Du Pecher, f, 5 ans, (AC), Grey Risk et Swetlana, 1959
- Quercy Du Manoir, h, 11 ans, (SF), Freedom Cry GB et Hue Du Manoir, 1955
- Quick Davier, h, 3 ans, Early March GB et Double Melody, 1885/1
- **Quick Eleven**, f, 4 ans, Saint Des Saints et Quick Ville, 1903
- **Quick Martin**, m, 3 ans, Martaline GB et Quick Ville, 1874
- **Quincaline**, f, 3 ans, Martaline GB et Tabletiere, 1888
- **Quinte Flush**, f, 3 ans, Le Fou (IRE) et Yorganza, 1936

R

- Racoleur, h, 10 ans, (SF), Fragrant Mix (IRE) et Gracieuse D'Aron, 1918/4
- Rain Artist's, f, 4 ans, Montmartre et Rain Lily, 1960/3
- Ralianka, f, 3 ans, Martaline GB et Ravna, 1881/1
- Ramdam, h, 3 ans, Turtle Bowl (IRE) et Ahdaaf USA, 1922/1
- **Rappeur Des Mottes**, h, 3 ans, Racinger et Camille Des Mottes, 1871, 1964
- Rasique, h, 5 ans, Enrique (GB) et Rasia, 1889
- Ray Of Light, h, 10 ans, (SF), Passing Sale et I Am Free, 1918
- **Redfamily**, h, 3 ans, Mr Sidney USA et Rizierella, **1932**/1
- *Renania SPA, f, 3 ans, Kissing You ARG et Teatrale SWE, 1888/5
- Rennsenas, h, 4 ans, Montmartre et Cable Beach USA, 1887/6
- **Retentive Borget**, f, 5 ans, Turgeon USA et Fancy Tune, 1943
- Reve De Pregas, h, 10 ans, (AC), With The Flow USA et Va Y Loly, 1899
- **Rezorbi**, h, 4 ans, Zafeen PNA et Reve De Nuit IRE, **1965**/1
- **Rhum Brun**, h, 11 ans, Medaaly GB et Skybereen, 1876
- Rhum Sprite, h, 8 ans, Lando GER et Balioka, 1953
- Ria Menina, f, 3 ans, Air Eminem IRE et Honorable Sister, 1902/1
- Rikita Du Manoir, f, 10 ans, (SF), Le Balafre et Doree Du Manoir, 1942
- **Rio Do Brasil**, h, 3 ans, Califet et Bahia Do Brasil, 1922
- Ritz De La Rue, h, 6 ans, (AC), Ilbarritz et Caline Des Combes, 1933/5
- Robin De Norval, h, 7 ans, Robin Des Pres et Victor's Car, 1942/5

- Robstyle, f, 4 ans, Desert Style IRE et Robsart IRE, 1904/1
- Roc Des Salines, h, 10 ans, (AC), Cadoudal et Fausta Des Salines, 1947/4
- Rock Zurafa, h, 3 ans, High Rock (IRE) et Pasada, 1881
- **Rockozal**, f, 4 ans, Rock Of Gibraltar IRE et Corrozal GER, 1872
- Rocky Cath, h, 5 ans, Roman Saddle (IRE) et Houka Pitch, 1953/5
- **Rodion Raskolnikov**, h, 5 ans, Russian Blue IRE et Mikalia, 1923
- Roi Austral, h, 4 ans, Fairly Ransom (USA) et Reine Des Loups, 1903/3
- Roli Talisker, h, 5 ans, Roli Abi et Ladylux, 1923
- Rollinginthedeep, h, 4 ans, Walk In The Park IRE et The Race, 1887, 1934/5
- Romeo De Teillee, h, 3 ans, Poliglote (GB) et Daylina GB, 1922/5
- Rosa Work, f, 3 ans, Network GER et Rosa Risk. 1894/5
- Rosalind, f, 3 ans, Amadeus Wolf GB et Sahara Sonnet USA, 1929/4
- Rose Eternel, f, 7 ans, Lion Noir (GB) et Saaria, 1907/5
- Rouge Et Sage, h, 5 ans, Sageburg (IRE) et Rouge Amour, 1923/3
- **Royal Piper**, f, 5 ans, Nickname et Royale Trophy, 1923
- **Royale Flag**, f, 5 ans, Nickname et Royale Surabaya, 1875
- Rudy De La Vis, h, 3 ans, Tomorrows Cat USA et Milady De La Vis, 1909
- Rue Palatine, f, 3 ans, Mount Nelson GB et Victoria Page, 1930/5

S

- **Sable Gris**, h, 3 ans, Gris De Gris (IRE) et Gaza Des Sables, **1871**/₁
- Sabrisco, h, 9 ans, (AA), Sabrehill USA et Florinka Du Tounut, 1898
- **Sacred Heart**, h, 4 ans, My Risk et Sacred Music USA, **1921**/3
- **Sacro Conti**, h, 9 ans, Blushing Flame USA et Cantagrel, 1944
- Sadler'sflaure, h, 9 ans, (AQ), Ballingarry IRE et Flaurella, 1889
- Safhir D'Arzembouy, h, 9 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Dentelle II, 1942
- **Sailor**, h, 4 ans, Soldier Of Fortune IRE et Tiptonia USA, **1896**/2
- Saint Call, h, 4 ans, Saint Des Saints et Call Me Blue, 1934

- Saint Goustan Blue, h, 3 ans, Blue Bresil et Les Saintes Glaces, 1884/1
- Saint Path, h, 4 ans, Coastal Path GB et Santa Bamba, 1880/1
- Saint Xavier, h, 3 ans, Saint Des Saints et Princesse Lucie, 1871
- Sainte Turgeon, f, 3 ans, Turgeon USA et Sainte Nono, 1881/3
- Salam Bombay, h, 6 ans, Sulamani (IRE) et Same To You, 1942/2
- **Salsadame**, f, 3 ans, Poliglote (GB) et Eladame, **1881**/2
- Salut L'Ami, h, 9 ans, (AQ), Subotica et Voltige De Nievre, 1942
- Sangaro, h, 9 ans, (AA), Fantagaro et Lakme De Brejoux, **1898**/3
- Sanpaco, h, 3 ans, Saint Des Saints et Aimela. 1874/3
- Santiag, h, 9 ans, Diableneyev USA et Idria Des Bois, 1945/3
- Saphir De Kerza, h, 9 ans, (AQ), Persian Ruler GB et Girl De Sourdon, 1918
- **Satan**, h, 6 ans, Satri IRE et Super Anna, **1956**/1
- **Saxxo**, h, 4 ans, Axxos GER et Miss Talma, **1966**/₅
- Secret Des Bois, h, 4 ans, Irish Wells et Studieuse, 1951
- Semaine Sainte, f, 3 ans, Saint Des Saints et Royale Rockeuse, 1936/2
- **Septime Severe**, h, 7 ans, Chichicastenango et Highness Royale, **1915**/₁
- Sergent Collins, h, 9 ans, (AQ), Colonel Collins USA et Mylaine, 1918/3
- Sesame Basc, f, 3 ans, Astarabad USA et Queen's Crown, 1877, 1931
- Shaama Grise, f, 3 ans, Montmartre et Shaama Rose, 1902/2
- **Shakapon**, h, 3 ans, Deportivo GB et Sheyry Story, **1885**/3
- **Shakraline**, f, 5 ans, Spirit One et Honorable Sister. 1901
- **Shebana Girl**, f, 7 ans, Nononito et Shebana. 1945
- Sherwafan, h, 5 ans, Della Francesca USA et Sherwana (GB), 1957/2
- Siam De La Roque, h, 9 ans, (AQ), Maille Pistol et Corthalina, 1911
- **Sibiril**, h, 4 ans, Martaline GB et Sherakat IRE, **1880**/2
- Sierra Morena, f, 6 ans, Goldneyev USA et Lairna, 1913/3
- **Sierra Nevada**, f, 5 ans, Ultimately Lucky IRE et Quick Ville, 1875
- Silver Du Brizais, h, 4 ans, Trempolino USA et Star Du Brizais, 1887/1

- Silver The Sete, f, 4 ans, Saddler Maker (IRE) et Silver For Apple's, 1903
- Simba De Teillee, h, 4 ans, Poliglote (GB) et Lady De Mai, 1943
- Simolensko, h, 4 ans, Soldier Of Fortune IRE et Electricity (GB), 1921/2
- Simson, h, 9 ans, (AQ), Ragmar et Ulmeta II, 1942
- Singh Sea (IRE), h, 3 ans, Soldier Of Fortune IRE et Summer Sea (GB), 1871
- Sire Dunanerie, h, 5 ans, Nickname et Lionne Du Mesnil, 1882/5
- Sirius Du Lemo, h, 5 ans, Baroud D'Honneur et Double Volte, 1882/3
- **Sistadenn**, f, 7 ans, Apsis GB et Nijadenn, **1938**/2
- **Sky Clear**, f, 3 ans, Califet et Free Sky, **1912**/4
- Sky Run, f, 5 ans, Astarabad USA et Sky Dance, 1950/3
- Slamypper, h, 3 ans, Whipper USA et Slamy USA, 1932/₅
- **So Cute**, f, 3 ans, Laveron GB et Orcantara, 1925
- **Soldier Baz**, h, 4 ans, Sageburg (IRE) et Hokhmah GB, 1878
- **Soldiers Fortune**, f, 4 ans, Soldier Of Fortune IRE et Villa Joyeuse, 1891
- Solo Des Brieres, h, 6 ans, Ski Chief USA et Solador, 1935/3
- **Solojorie**, f, 4 ans, Solon GER et Sandra Lawyer, **1960/2**
- **Son Of Alex**, h, 3 ans, Alex The Winner USA et Sancoin USA, 1964
- **Soverato**, h, 3 ans, Protektor GER et Shaskalina, **1909**/4
- **Spaliburg Rosetgri**, h, 4 ans, Sageburg (IRE) et Spalitas, 1966
- **Speed Fire**, h, 3 ans, Spirit One et Monette Bere, **1929**/₅
- **Speed Rock**, h, 3 ans, Sagacity et Ebene Rock, 1874
- **Spilinga**, f, 3 ans, Konig Turf GER et Shamaliyah, **1909**/3
- Square Necker, h, 3 ans, Loup Solitaire USA et Fancy Affair GB,
- **Square Viviani**, h, 4 ans, Satri IRE et Idria GER, 1873
- Star De Juilley, h, 6 ans, Maille Pistol et Belle De Juilley, 1897/3
- Star De La Prise, h, 9 ans, (AQ), Smadoun et Girl Royale, 1955
- **Stardream**, h, 5 ans, Dream Well et Starlin, **1897**/1
- Steeple D'Or, h, 9 ans, (AQ), Sleeping Car et Hot D'Or, 1893

- Street Name, h, 5 ans, Al Namix et Acland Street, 1875/1
- **Summer Creek**, h, 6 ans, Brier Creek USA et Kennaaly, 1935
- **Sun Zephir**, h, 6 ans, Daliapour IRE et Zephira Crown, **1938**/5
- **Sunday Cerisy**, h, 4 ans, Sunday Break JPN et Midalisy, **1891/3**
- Sundown Kar, h, 6 ans, Until Sundown USA et La Reine Karad, 1892
- Super Bal, f, 5 ans, Balko et Spinage, 1901/4
- **Superburg**, h, 3 ans, Sageburg (IRE) et Super Anna, **1948**/1
- **Surname**, h, 5 ans, Nickname et Turbotiere, **1942**/1
- **Syndromos**, m, 3 ans, Muhtathir GB et Dexandra GR, 1964
- Syr Alberto, h, 6 ans, (AA), Albert Du Berlais et Syr Daria, 1959
- Systemique, h, 5 ans, (AC), Saint Des Saints et Gavotte De Brejoux, **1959**/4

Т

- **Taillenterre**, f, 4 ans, Network GER et La Mache, 1886
- Tamelo De Vaut, h, 8 ans, (AQ), Ungaro GER et Lolita De Vaut, 1954/2
- Tanegui Du Mee, h, 8 ans, (AQ), Network GER et British Nellerie, 1876/1, 1963/3
- Tania D'Oudairies, f, 8 ans, (AQ), Malinas GER et Danseuse Rouge, **1911/**3, **1954/**1
- Tarot D'Angron, h, 8 ans, (AQ), Robin Des Pres et Miss D'Angron, **1954**/3
- **Tartarina**, f, 3 ans, Equerry USA et Nuance Tartare, 1936
- Task Force Sivola, h, 8 ans, (AQ), Assessor IRE et Kerrana, 1935/5
- **Taupin Rochelais**, h, 8 ans, Al Namix et Katia Rochelaise, **1892**/2
- Team Red, h, 6 ans, Denham Red et Tiana, 1938/3
- **Templiere**, f, 8 ans, Protektor GER et Temple Queen GER, **1947**/3
- **Tengara**, f, 3 ans, Laveron GB et Prodiga, 1885, **1936**/3
- **Tenor D'Anjou**, h, 5 ans, Khalkevi IRE et Imperiale D'Anjou, **1953**/4
- Terreur, h, 8 ans, (AQ), Raintrap GB et Jiva II, **1944**/1
- **Testiyeld**, f, 8 ans, High Yield USA et Testigos (IRE), **1956**/4
- **Thank You Rico**, h, 4 ans, Soldier Of Fortune IRE et Orezza USA, 1896
- The Best Saulaie, h, 3 ans, Konig Turf GER et Fati, 1920/3

- **The Reader**, h, 6 ans, Lando GER et Shadline, 1938
- The Stomp, h, 5 ans, Layman USA et Version Originale, 1890/1
- *Thea GER, f, 4 ans, Sholokhov IRE et Ticinella GER, 1934
- **Therefore**, h, 9 ans, High Chaparral IRE et Universelle USA, 1953
- Thessaliotis, h, 8 ans, (AA), Sabrehill USA et Octavie De Foy, 1898/1
- **Ti Charm**, h, 6 ans, Charming Groom et Lady Thiang GB, 1953
- **Tiara Man**, h, 4 ans, Muhtathir GB et Royal Tiara UAE, **1921**/1
- Tiesto D'Authie, h, 4 ans, Cachet Noir USA et Tikibreeze, 1924/4
- Tiger De La Roque, h, 8 ans, Cut Quartz et La Orotava, 1944/5
- **Tigre De Chantenay**, h, 4 ans, Califet et Oresme, 1965
- Tiot Cas, h, 8 ans, (AQ), Dark Moondancer GB et Legende Sacree, 1889
- **Tipsy**, f, 3 ans, Kentucky Dynamite USA et Teatime, **1909**/1
- Titan Delro, h, 10 ans, (AA), Iris De La Brunie et Galante De Salers, 1933/4
- **Tito Dela Barriere**, h, 8 ans, April Night et Road Movie, **1928**/1
- **Told Grace**, f, 4 ans, Hold That Tiger USA et Calling Grace, 1880
- Torrijos, h, 4 ans, Crillon et Hatahulpa, 1939/5
- **Tosca La Diva**, f, 4 ans, Simplex et Nomita (IRE), 1927
- **Tout En Cardoun**, f, 4 ans, Layman USA et Bairgaine, **1949**/4
- Tout Est La, h, 8 ans, Poliglote (GB) et Sea Jewel, 1876/4, 1953/3
- Tout Rouge, h, 8 ans, (AQ), Dom Alco et Loi Du Plus Fort, **1911**/1
- Tresor D'Athon, h, 8 ans, (AQ), Kaldounevees et Gazelle D'Athon, 1911
- Tresor De Kernevez, h, 8 ans, (SF), Useful et Belle Sati, 1954
- Trevoloise, f, 8 ans, (AQ), Epalo GER et Agathe De Beard, 1915
- *Triagoz*, h, 8 ans, (AQ), Ragmar et Falkland III, 1947
- *Tripolo*, h, 8 ans, (AQ), Victorieux et Dalyciane, 1918
- **Trombone Jazz**, h, 8 ans, Network GER et L'Etoile Molene, 1892
- Trophe De Sourniac, h, 8 ans, (AA), Jebeland Pontadour et Rocky Star Sournia, 1933
- Trust The Captain, f, 3 ans, Great Journey JPN et Loralas, 1884/4, 1961/4
- Tsarko D'Ayza, h, 8 ans, (AA), Zamouncho et Ixiafleur De L'Ayz, 1959

- **Tudor**, h, 4 ans, Anabaa Blue (GB) et Moortown IRE, **1887**/₄
- **Turgeon Superstar**, h, 8 ans, Turgeon USA et Miss World, 1942
- Turgit D'Acadour, f, 8 ans, (AQ), Turgeon USA et Digit II, **1876**/5
- Tuticolle, h, 8 ans, (AQ), East Of Heaven IRE et Galaxie De Larue, 1945/4
- Txamantxoia, f, 3 ans, Sinndar IRE et Margerie, 1925/5, 1962/1
- **Ty Lucas**, h, 4 ans, Sageburg (IRE) et Cherry Love, 1958

П

- **Ubai D'Hilmont**, m, 7 ans, No Danzig USA et Bella Causa, **1899**/4
- Ubu Roi, h, 7 ans, (AC), Le Balafre et Monetta, 1956
- Ucelo Du Mee, h, 7 ans, (AQ), Snow Cap et British Nellerie, 1876/2, 1963/1
- Ucla De Kernin, f, 7 ans, (AQ), Tiger Groom GB et Farquhar, 1954/5
- *Udonis*, h, 7 ans, (AQ), Saint Des Saints et Dynamique III, 1954
- *Ugo Clementais*, h, 7 ans, (AQ), Nidor et Duchesse Pouezenne, **1917**/₂
- **Ugolina Jabal**, f, 3 ans, Full Of Gold et Athenae, **1912**/3
- Ulifa D'Airy, f, 7 ans, (AQ), Anzillero GER et Farali D'Airy, 1950
- *Ulla Banba*, f, 7 ans, (AQ), Great Pretender IRE et Giverdey, **1947**/₂
- Ultra Des Obeaux, h, 7 ans, (AQ), Nononito et Alpaga, **1915**/5
- Ultranet, h, 7 ans, (AQ), Network GER et First Union, 1893
- Ulyciane, f, 7 ans, (AQ), Califet et Malyciane, 1956/2
- **Ulysse De L'Aunay**, h, 7 ans, Roli Abi et Lady Rosekadrou, **1917/**4
- Ulysse De Mai, h, 7 ans, (CS), Nidor et Princesse Clainaly, 1918/5
- **Umiss Tivoli**, f, 7 ans, Clety et Miss Madison, 1892
- Un D'Ussel, h, 7 ans, (AC), Balko et Lakme De Brejoux, 1898
- Un Joyeux, h, 7 ans, (AQ), Nidor et Belle Mome, **1928**/2
- Un Roc Du Grandval, h, 7 ans, (AQ), Network GER et La Grande Vallee, 1890
- Un Seul Regard, h, 7 ans, (AQ), Astarabad USA et Lahia Cael, 1889
- Une Des Sacart, f, 7 ans, (AQ), Ungaro GER et Fasolasido, 1897/5

36

- *Une Lapin Rouge IRE, f, 5 ans, Martaline GB et Rosy De Cyborg, 1946/2
- Unechtimix, f, 7 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Grace De Vonnas, 1935
- Union Precieuse, f, 7 ans, (AQ), Persian Ruler GB et Djerba De Champfeu, 1944
- **Unique Du Moulin**, h, 3 ans, Arc Royal GER et Tequeromas GER, 1932
- Uno Baie, h, 7 ans, (AQ), Pistolero (IRE) et llari Du Missellot, **1893**/5
- Unroi De Touzaine, h, 7 ans, (AQ), Kapgarde et Narcisse De Touzai, 1946
- Uobama D'Ayza, h, 7 ans, (AC), Lavirco GER et Ixiafleur De L'Ayz, 1933
- Uprince, h, 7 ans, (AQ), Roli Abi et Naniekac, 1892
- Uranice, f, 7 ans, (AQ), Denham Red et Delice Du Soleil, 1907
- Uranium, h, 7 ans, (AQ), Dear Doctor et Kalgary, 1876, 1954
- Urgent De Forme, h, 7 ans, Assessor IRE et Bea De Forme, 1946/3
- Urka De Thaix, h, 7 ans, (AQ), Voix Du Nord et Jaka De Thaix, 1928
- *Uroquois*, h, 7 ans, (AQ), Passing Sale et Iroquoise II, **1945**/1
- Urzilla D'Airy, f, 7 ans, (AQ), Anzillero GER et Ursali D'Airy, 1897
- Ut Du Reverdy, h, 7 ans, (AQ), Network GER et Noce D'Avril, 1954
- Utah De La Coquais, h, 7 ans, (AQ), Nidor et Noblevie, 1935/4
- Uthelio, h, 7 ans, (AQ), Cachet Noir USA et Manche Du Manoir, 1899/1

V

- Vagabond Du Doubs, h, 6 ans, (AQ), Prince Kirk PNA et Julia D'Ex, **1917**/₃
- Valaynna, f, 4 ans, Al Namix et Dayna (GB), 1924
- Valcelita, f, 6 ans, (AQ), Voix Du Nord et Moqueuse, 1957
- Valet De Ciergues, h, 6 ans, (AQ), Voix Du Nord et Dame Aurelie, 1915
- Valligarro, h, 6 ans, (AQ), Ballingarry IRE et Lynnka, **1893**/4
- Vamouncho, h, 8 ans, (AA), Zamouncho et Fleur Du Lia, 1959
- Van Gogh Du Granit, h, 6 ans, (AQ), Saddler Maker (IRE) et Etnou, **1892**/₅
- Vas Y Francki, h, 6 ans, Robin Des Champs et Shendandoah, 1901

- Vazi Lulu, h, 6 ans, (AQ), Voix Du Nord et Karella, **1899**/3
- Vedy De La Thinte, f, 6 ans, (AQ), Anzillero GER et Sly De La Thinte, 1944
- Veilleur, h, 6 ans, (AQ), Maximum Security (IRE) et Kelle Home, 1956
- Venosc, h, 6 ans, (AQ), Nidor et Rospolina, 1963/5
- Vent Sombre, h, 6 ans, (AQ), Network GER et Ode Rock, 1889/1
- Verlaine Malpic, h, 6 ans, (AC), Balko et Ashtar, 1898/2
- **Version Soft**, h, 4 ans, Kapgarde et Virgata, 1916, 1951
- **Vert Azur**, h, 3 ans, Diamond Green et Azucar, 1920
- Verysabre, h, 6 ans, Sabrehill USA et Fleur D'Akarad. 1915/4
- Vhisky Singer, h, 6 ans, (AQ), Secret Singer et Calvi IV, 1955/5
- Vice Roi Georges, h, 6 ans, (AQ), Assessor IRE et Jack Line, 1955
- Vicky De Touzaine, f, 6 ans, (AQ), Dom Alco et Isapi Du Moulin, **1915**/3, 1950
- Vicody, h, 6 ans, (AQ), Secret Singer et Idy, 1947
- Vicomte D'Anjou, h, 4 ans, Charming Groom et Xistu, 1941
- Victoire Des Borde, f, 6 ans, Antarctique IRE et Miss Berry, 1890/3
- Victor Harbor, h, 4 ans, Green Tune USA et Verveine USA, 1903/2
- *Videpoche*, h, 6 ans, (CS), Nidor et Quadina, **1955**/1
- Vikera D'Engilbert, h, 6 ans, (AQ), Secret Singer et Madhera D'Engilber, 1915
- Viking Des Ongrais, h, 6 ans, Until Sundown USA et Lola Des Ongrais, 1901/3
- Villa Imperia, f, 6 ans, (AQ), Limnos JPN et Imperia II, 1899/2
- Vino De Bellevue, h, 6 ans, (AA), Roman Saddle (IRE) et Flortcha Du Tounut, 1933
- Vino Tinto Marsal, h, 6 ans, (AQ), Sheyrann IRE et Guiguite Du Pots, 1913
- Violette Du Boulay, f, 6 ans, (AQ), Until Sundown USA et Idole Du Boulay, **1899**/₅
- Vitavie Des Places, h, 6 ans, (AA), Regality et Perle Claire Du La, 1959/1
- Viva Gloria, f, 5 ans, Konig Shuffle GER et La Viva, 1908/5
- Vivamar, h, 6 ans, (AQ), Loup Solitaire USA et Noblemare, 1935

- Vivre A Redoue, h, 6 ans, (AQ), Tiger Groom GB et Noz De Redoue, 1917
- Vletcher, h, 6 ans, (AQ), Robin Des Pres et Ozanna De Louisier, 1942
- Voix Du Mont, f, 4 ans, Voix Du Nord et Mayla (GB), 1960/5
- Vokalise, f, 3 ans, Poliglote (GB) et Darae, 1888/1
- **Volage De Ballon**, f, 6 ans, Clety et Turgentry, 1953
- **Volare**, h, 6 ans, Enrique (GB) et Belle Attente, **1913**/2
- Volca De Thaix, h, 6 ans, (AQ), Voix Du Nord et Kapica De Thaix, 1954/4
- Volidee, f, 6 ans, (AQ), Special Kaldoun (IRE) et Loridee, 1915, **1947**/5
- Vougeot, f, 6 ans, (AQ), Special Kaldoun (IRE) et Morvandelle,
- Vri Lous Blun, h, 6 ans, (AQ), Brier Creek USA et Koantig Stangblun, 1954

W

- **Walk In Corsica**, f, 5 ans, Walk In The Park IRE et Pietranera, 1882
- **Wanaba**, h, 6 ans, Anabaa USA et Willamina (IRE), 1963
- What A Great, h, 4 ans, Great Journey JPN et What An Issue USA, 1896
- Why Not Law, h, 6 ans, Classic Law GB et Wind Of Grace, 1938/4
- Wiccalina, f, 4 ans, Martaline GB et Wicca Eria. **1873**/7
- Wild Wolf, h, 3 ans, Kingsalsa USA et Princesse Canon, 1902
- **Windward**, f, 6 ans, Della Francesca USA et Ivana Style IRE, 1897
- *Winged Fury IRE, f, 6 ans, Winged Love (IRE) et Bongo Fury, 1893
- **Work Ten**, h, 6 ans, Network GER et Fleurette D'Anjou PNA, 1899





Yoneti, h, 6 ans, Irish Wells et Aulne River, 1907/1

Z

- Zahra Des Pictons, f, 4 ans, Montmartre et Zayada, 1887/3
- Zara Blue, f, 7 ans, (AC), Dom Alco et Honey Blue, **1933**/1
- **Zisun**, h, 4 ans, Zambezi Sun GB et Sun Song, 1941